

Un exemplaire du présent prospectus provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec; toutefois, ce document n'est pas dans sa forme définitive pour les fins d'un placement. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent faire l'objet d'aucun placement avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où les autorités compétentes ont accordé leur visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts dans le présent prospectus n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle que modifiée, ou de lois sur les valeurs mobilières d'un État et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à une personne des États-Unis. Se reporter à la rubrique intitulée « Mode de placement ».

PROSPECTUS PROVISOIRE

Nouvelle émission

Le 23 décembre 2004



HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Placement minimum : ● actions ordinaires (● \$)

Placement maximum : ● actions ordinaires (● \$)

Prix : ● \$ l'action

Le présent placement (le « **placement** ») consiste en un minimum de ● actions ordinaires et en un maximum de ● actions ordinaires de Honeybee Technology Inc. (la « **Société** ») à un prix de ● \$ l'action (collectivement les « actions ordinaires » et individuellement l'« action ordinaire »). Les actions ordinaires de la Société se négocient à la Bourse de croissance TSX Inc. (la « **Bourse de croissance TSX** ») sous le symbole « HBT ». La Société demandera l'inscription des actions ordinaires offertes aux termes du présent prospectus afin d'obtenir l'approbation de la Bourse de croissance TSX. Le ●, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société, tel que publié par la Bourse de croissance, TSX s'établissait à ● \$ l'action ordinaire.

Un placement dans les actions ordinaires comporte des risques qui devraient être examinés attentivement par l'épargnant éventuel avant de souscrire aux actions ordinaires. Un placement dans les actions ordinaires ne s'adresse qu'aux épargnants qui ont la capacité et la volonté d'accepter le risque de perte totale du capital investi; se reporter à la rubrique intitulée « Facteurs de risque ».

Prix : ● \$ l'action ordinaire

Placement	Prix d'offre ¹⁾	Commission du placeur pour compte ²⁾	Produit net revenant à la Société ³⁾
Par action ordinaire	● \$	● \$	● \$
Placement minimal ⁴⁾⁵⁾⁶⁾	● \$	● \$	● \$
Placement maximal ⁴⁾⁵⁾⁶⁾	● \$	● \$	● \$

1) Le prix des actions ordinaires a été établi par voie de négociations entre la Société et le placeur pour compte tel que défini aux présentes.

- 2) La rémunération versée au placeur pour compte correspondra à 7 % du produit brut du placement, ce qui représente un montant de ● \$, si le placement minimum est souscrit et de ● \$ si le placement maximum est souscrit ainsi que les frais de financement de société de 15 000 \$, TPS en sus.
- 3) Compte non tenu des frais du placement, estimés à ● \$, si le placement minimal est souscrit, et à ● \$, si le placement maximal est souscrit, ce qui comprend les droits d'inscription à la cote de la Bourse de croissance TSX, la rémunération du placeur pour compte correspondant à 7 % du produit brut du placement, les frais de financement de société, les frais juridiques et les autres frais, qui sont payables par prélèvement sur le produit du placement. Se reporter à la rubrique intitulée « Emploi du produit ».
- 4) La Société a attribué au placeur pour compte une option visant l'achat d'un maximum global supplémentaire de 10 % des actions ordinaires souscrites aux termes du présent prospectus au prix d'offre pendant une période expirant 18 mois après la date de clôture du placement (l'« option du placeur pour compte »). Si l'option du placeur pour compte est levée intégralement, le produit net revenant à la Société s'établira à ● \$, si le placement minimal est souscrit, et à ● \$, si le placement maximal est souscrit.
- 5) Il n'y aura pas de clôture à moins qu'un minimum de ● actions ordinaires ne soient vendues, au plus tard 90 jours suivant la réception d'un visa à l'égard du prospectus. Le placement maximum suppose que ● actions ordinaires sont vendues.
- 6) Ne comprend pas les actions ordinaires susceptibles d'émission à la levée de l'option du placeur pour compte.

Le présent placement est effectué sur la base d'efforts raisonnables sur le plan commercial et fait l'objet d'une souscription minimale, soit le placement minimum, qui doit être réuni dans les 90 jours suivant la délivrance d'un visa à l'égard du prospectus, ou dans un délai supérieur que peuvent autoriser les autorités de réglementation des valeurs mobilières et dont peuvent convenir le placeur pour compte et l'émetteur. Le produit de souscription reçu par le placeur pour compte aux termes du présent placement sera détenu par le placeur pour compte. Advenant que le placement minimal ne soit pas reçu et accepté par la Société au plus tard 90 jours suivant la réception d'un visa à l'égard du prospectus, le produit de souscription sera retourné aux épargnants par l'agent, et ce, sans intérêt, déduction ni pénalité. Se reporter à la rubrique intitulée « Mode de placement ».

Valeurs Mobilières Investpro inc. (le « **placeur pour compte** ») offre conditionnellement les actions ordinaires sous réserve des exigences habituelles quant à leur émission et à leur livraison par la Société conformément aux conditions contenues dans la convention de placement pour compte mentionnée à la rubrique intitulée « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique pour le compte de la Société par Sarrazin Nicolo Bracaglia, société nominale, et pour le compte du placeur pour compte par Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif. Se reporter à la rubrique intitulée « Mode de placement ».

Après la réalisation du placement minimal ou du placement maximal, un total de ● actions ordinaires seront détenues par le public, correspondant à environ ● % des actions ordinaires en circulation de la Société et un total de ● actions ordinaires, correspondant à environ ● % des actions ordinaires en circulation de la Société seront détenues par des promoteurs, des initiés et le placeur pour compte.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les rejeter ou de les répartir en totalité ou en partie et de clore les registres de souscription en tout temps et sans préavis. Il est prévu que des certificats d'actions attestant les actions ordinaires pourront être remis à la clôture, qui devrait survenir vers le ● 2004, ou à une autre date dont peuvent convenir la Société et le placeur pour compte, mais en aucun cas plus tard que le ● 2004. Certaines conditions sont définies dans le glossaire inclus dans le présent prospectus.

Pour de plus amples renseignements concernant le présent placement, veuillez communiquer avec :

Valeurs Mobilières Investpro inc.
 1306, rue Wellington, bureau 201
 Ottawa (Ontario) K1Y 3B2
 Téléphone : (613) 729-4290
 Télécopieur : (613) 729-1189

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	4
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	5
SOMMAIRE	6
DONNÉES SECTORIELLES	8
LA SOCIÉTÉ	9
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	9
EMPLOI DU PRODUIT	18
INFORMATION FINANCIÈRE CHOISIE DE LA SOCIÉTÉ	18
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	20
ANALYSE PAR LA DIRECTION ET RÉSULTATS D'ACTIVITÉS	20
DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	32
CAPITALISATION CONSOLIDÉE	33
ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	34
TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION	35
MODE DE PLACEMENT	37
FACTEURS DE RISQUE	38
PROMOTEURS	46
LITIGES	46
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	46
DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES CONTRATS IMPORTANTS	46
LIENS ENTRE L'ÉMETTEUR ET LE PLACEUR POUR COMPTE	46
VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS	46
CONTRATS IMPORTANTS	47
ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT	47
AUTRES FAITS IMPORTANTS	47
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	48
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	48
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	48
CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	49
ÉTATS FINANCIERS	F-1
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	A-1
ATTESTATION DU PROMOTEUR	A-1
ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE	A-2

GLOSSAIRE

Les définitions qui suivent s'appliquent au présent prospectus :

« **actions ordinaires** » s'entend des actions ordinaires de la Société offertes aux termes du présent prospectus;

« **agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts** » s'entend de la Société de fiducie Computershare du Canada;

« **Bourse** » ou « **Bourse de croissance TSX** » s'entend de la Bourse de croissance TSX Inc.;

« **clôture** » s'entend d'une clôture du placement des actions ordinaires;

« **CMH** » s'entend de Corporation Média Honeybee;

« **convention de placement pour compte** » s'entend de la convention de placement pour compte datée du ● 2004 et intervenue entre le placeur pour compte et la Société, telle que modifiée, complétée ou reformulée de temps à autre;

« **date de clôture** » s'entend de la date d'une clôture du placement des actions ordinaires;

« **direction** » s'entend des membres de la haute direction et des administrateurs de la Société;

« **GRC** » est l'abréviation de gestion des relations avec la clientèle, qui désigne les logiciels déployés à l'échelle de l'entreprise pour gérer les relations avec un client sous tous les aspects. Ces logiciels visent à faciliter l'établissement de relations durables avec les clients – de transformer les clients satisfaits en clients fidèles. Les renseignements sur les clients obtenus à partir des ventes, du marketing, du service à la clientèle et du soutien sont saisis et stockés dans une base de données centralisée. Le logiciel offre des moyens d'explorer les données en profondeur, qui prennent en charge un système de gestion des occasions de vente. Il peut aussi être intégré à d'autres systèmes comme ceux de la comptabilité et de la fabrication pour constituer un véritable système à l'échelle de l'entreprise et qui comprend des milliers d'utilisateurs. (Source : The Free On-line Dictionary of Computing);

« **jour ouvrable** » s'entend d'un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario ou du Québec;

« **LCSA** » s'entend de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, telle que modifiée de temps à autre;

« **Loi de 1933** » s'entend de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, telle que modifiée de temps à autre;

« **Loi de l'impôt** » s'entend de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et du règlement pris en vertu de celle-ci, tels que modifiés de temps à autre;

« **placement maximum** » s'entend du placement public de ● actions ordinaires aux termes du présent prospectus;

« **placement minimum** » s'entend du placement public de ● actions ordinaires aux termes du présent prospectus;

« **placement** » s'entend du placement public d'un maximum de ● actions ordinaires de la

Société aux termes du présent prospectus et des modifications subséquentes;

« **placeur pour compte** » s'entend de Valeurs Mobilières Investpro inc.;

« **Société** » ou « **Honeybee** » s'entend de Honeybee Technology Inc., société constituée sous le régime de la LCSA;

« **solution d'hébergement** » s'entend d'un fournisseur de services d'application à une personne ou à une société à travers un branchement en réseau (c'est-à-dire Internet).

Le singulier comprend le pluriel et vice versa, et le masculin comprend le féminin, et vice versa. À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus renferme certains « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la direction à l'égard de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement ainsi que des perspectives et des possibilités commerciales de la Société à l'avenir. Les énoncés à l'égard des plans et des objectifs futurs, des résultats, du niveau d'activité, du rendement, des buts ou des réalisations ou d'autres événements futurs de la Société constituent des énoncés prospectifs. Lorsque possible, des termes et expressions tels que « pouvoir », « être », « devoir », « prévoir », « s'attendre à », « a l'intention de », « anticiper », « croire », « estimer », « prédire » ou « éventuel », notamment au mode futur ou conditionnel, ou des variantes de ces termes et expressions ainsi que des termes et expressions semblables, sont utilisés afin de signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs traduisent les attentes actuelles de la Société concernant des événements futurs ou son rendement opérationnel et s'appuient sur l'information dont elle dispose à l'heure actuelle. Les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques, incertitudes et hypothèses qui sont importants. Se reporter à la rubrique intitulée « Facteurs de risque ». Bon nombre de ces facteurs peuvent faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs devraient être examinés attentivement et les épargnants éventuels ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Même si les énoncés prospectifs que renferme le présent prospectus se fondent sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables, la Société ne peut pas garantir aux acquéreurs éventuels que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont établis en date du présent prospectus, et la Société ne s'engage aucunement à les mettre à jour ou à les réviser en fonction de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

SOMMAIRE

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques du présent placement et devrait être lu avec les renseignements plus détaillés ainsi que les données financières et les états financiers figurant ailleurs dans le présent prospectus. Il est recommandé à l'épargnant éventuel d'examiner le contenu intégral du présent prospectus et de consulter ses conseillers juridiques et autres conseillers professionnels possédant une expertise pertinente. À moins que le contexte n'exige ou n'indique le contraire, dans le présent prospectus, l'expression « la Société » s'entend de Honeybee Technology Inc. et de ses filiales. Le glossaire contient certaines définitions.

La Société

La Société est un fournisseur de solutions de gestion des relations avec la clientèle (« GRC ») qui permet à des sociétés d'analyser des données brutes stockées dans l'ensemble de leur entreprise pour révéler les tendances et les informations nécessaires à l'élaboration de solutions permettant de gérer leur entreprise efficacement.

Sommaire du placement

Émetteur :	Honeybee Technology Inc.
Placement :	Un minimum de ● actions ordinaires et un maximum de ● actions ordinaires.
Prix d'offre :	● \$ l'action ordinaire.
Produit brut :	Minimum de ● \$ et maximum de ● \$.
Date de clôture :	●
Emploi du produit :	Le produit net estimatif du présent placement, déduction faite de la commission, des frais de financement de société et des frais payables au placeur pour compte ainsi que des frais estimatifs du présent placement payables par la Société s'établiront à environ ● \$ pour le placement minimum et à ● \$ pour le placement maximum. Le produit net du présent placement sera affecté à la recherche et au développement, au fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise. L'emploi réel dépendra des occasions et contraintes commerciales et peut différer de ce qui est énoncé aux présentes. Se reporter à la rubrique intitulée « Emploi du produit ».
Politique en matière de dividendes :	Actuellement, la Société ne prévoit pas verser de dividendes dans un avenir prévisible. La Société a actuellement l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance à long terme. Se reporter à la rubrique intitulée « Politique en matière de dividendes ».
Bourse de croissance TSX :	Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole « HBT ».
Facteurs de risque :	Tout placement dans les actions ordinaires comporte des facteurs de risque. Il convient de prendre en considération les risques décrits ci-après avant de prendre une décision en matière de placement. Les risques et incertitudes décrits ci-après ne sont pas les seuls auxquels les activités de la Société sont exposées. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'est pas actuellement au courant ou

qu'elle juge présentement peu importants pourraient aussi nuire à ses activités d'exploitation.

Si l'un des risques qui suit se concrétise, les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir de façon importante. Dans ce cas, le cours des actions ordinaires de la Société pourrait baisser et l'épargnant pourrait perdre son placement en totalité ou en partie : 1) la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir ou d'accroître sa rentabilité à l'avenir; 2) la Société pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire qui pourrait être difficile à obtenir; 3) les résultats d'exploitation, les produits et les charges trimestriels de la Société pourraient connaître des fluctuations importantes, ce qui risque d'avoir un effet défavorable sur le cours de ses actions; 4) la Société peut perdre des ventes, ou des ventes peuvent être retardées, en raison des longs cycles de vente et de mise en œuvre des produits de la Société, ce qui pourrait réduire les produits de la Société; 5) la fluctuation du cours du dollar américain; 6) la Société est confrontée à une forte concurrence, qui pourrait faire en sorte d'abaisser le prix des produits de la Société, de réduire son bénéfice brut, de causer une perte de parts de marché et de réduire les produits; 7) si la Société n'est pas en mesure de recruter ou de conserver à son service du personnel compétent ou si elle perd les services de membres clés du personnel de direction; 8) l'adoption de nouvelles normes sectorielles pourrait réduire la capacité de la Société à commercialiser ses produits existants; 9) si le marché du logiciel de gestion des relations avec la clientèle (GRC) ne connaît pas l'essor prévu par la Société ou si les entreprises n'adoptent ses produits, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir de façon importante; 10) la Société compte sur des partenaires stratégiques pour la distribution de ses produits et si elle est incapable de nouer des relations fructueuses avec ceux-ci ou de les maintenir, les activités de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir; 11) la Société ne dispose que d'une protection limitée de ses droits de propriété sur ses logiciels, d'où la difficulté d'empêcher des tiers de violer ses droits; 12) les produits de la Société pourraient donner lieu à des réclamations par d'autres entreprises prétendant que ses produits violent leurs droits de propriété, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière; 13) la nature des produits de la Société les rend particulièrement vulnérables à des erreurs passant inaperçues, ou bogues, qui pourraient nuire à l'efficacité de ses produits et par conséquent en réduire la demande, et faire diminuer les produits de la Société et entraîner des réclamations à son encontre mettant en cause ses produits; 14) la réglementation gouvernementale pourrait ajouter des coûts importants aux activités de Honeybee et imposer des restrictions à ses pratiques de vente directe et à celles de ses clients, ce qui pourrait nuire aux affaires de Honeybee et à celles de ses clients et avoir un effet défavorable important sur ses produits; 15) le resserrement de la réglementation gouvernementale des affaires sur Internet et les incertitudes juridiques qui existent à cet égard pourraient limiter les ventes ou accroître de façon importante le coût des activités de Honeybee; 16) des changements dans les lois sur la collecte de données, l'utilisation des renseignements, la protection de la vie privée des consommateurs et des utilisateurs

d'Internet pourraient nuire aux activités de Honeybee; 17) le cours des actions de la Société pourrait être extrêmement volatil; et 18) le facteur de dilution. Voir la rubrique intitulée « Facteurs de risque ».

L'option du placeur pour compte :

La Société a accordé au placeur pour compte une option visant l'achat d'un nombre maximal total correspondant à 10 % des actions ordinaires souscrites aux termes du présent placement au prix d'offre pendant une période prenant fin 18 mois après la date de clôture du placement. Si l'option du placeur pour compte est levée intégralement, le produit net revenant à la Société s'élèvera à ● \$ aux termes du placement minimum et à ● \$ aux termes du placement maximum.

La Société a accordé au placeur pour compte une option visant l'achat d'un nombre maximal total de ● actions ordinaires supplémentaires. Le nombre d'actions ordinaires qui seront en circulation à la suite du placement, si aucune action ordinaire n'est émise en vertu de l'option du placeur pour compte, est fondé sur le nombre d'actions ordinaires qui étaient en circulation en date du ●, et exclut les ● actions ordinaires pouvant être émises à la levée d'options d'achat actions en cours à cette date au prix de levée moyen pondéré de ● \$.

DONNÉES SECTORIELLES

Les données sur le marché et les prévisions sur le secteur utilisées dans le présent prospectus sont tirées de diverses publications comprenant E-Marketer Inc., fournisseur de statistiques sur Internet et le commerce électronique, IDC, fournisseur de renseignements technologiques et de données sur le marché, Forrester Research Inc., société internationale d'études de marché et de conseils. Bien que la direction estime que ces sources indépendantes sont généralement fiables, le caractère exact et complet de ces renseignements n'est pas garanti et n'a pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 12 novembre 1996 en vertu de la loi intitulée *Alberta Corporations Act* sous la dénomination TB Advisors Inc. La Société a d'abord été inscrite à la cote de l'Alberta Stock Exchange (aujourd'hui, la Bourse de croissance TSX) le 7 décembre 1996.

Le 12 mars 1999, au moyen d'un certificat de modification, la Société a remplacé sa dénomination par Honeybee Technology Inc. et, le 16 mars 1999, la Société a été prorogée en vertu de la LCSA. Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 2500, rue Allard, Montréal (Québec) H4E 2L4.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société propose des solutions de gestion des relations avec la clientèle (« GRC ») grâce auxquelles les sociétés peuvent analyser les données brutes stockées à l'échelle de l'entreprise pour révéler les tendances et les perspectives nécessaires pour élaborer des solutions qui servent à gérer efficacement leurs activités. Les solutions proposées par la Société permettent d'accéder à cette information critique à tous les échelons organisationnels du client, par messagerie électronique, sur le Web, par télécopieur, communication sans fil et parlée. Les entreprises peuvent utiliser les plates-formes logicielles de la Société pour élaborer des solutions conviviales, optimiser des stratégies productrices de revenu, accroître leur efficacité sur le plan des coûts et leur productivité et améliorer les relations avec les clients.

Bref historique

La Société a été constituée le 12 novembre 1996 sous le régime de l'*Alberta Corporations Act*, sous la dénomination TB Advisors Inc. La Société a été introduite en bourse à l'Alberta Stock Exchange (aujourd'hui, la Bourse de croissance TSX) le 7 décembre 1996.

Le 26 août 1998, la Société, active sous la dénomination TB Advisors Inc., a acquis certains éléments de l'actif net de Logiciels Honeybee Inc. en contrepartie de 4 000 000 d'actions ordinaires et a conclu une convention de redevance avec Logiciels Honeybee Inc. aux termes de laquelle Logiciels Honeybee Inc. toucherait 50 \$ à la vente de chaque licence d'utilisation de ses produits et 5 % du revenu tiré des services connexes, jusqu'en 2003.

Le 10 octobre 1998, la Société s'est portée acquéreur de la totalité des actions en circulation de SPECOM Software Inc. en contrepartie de 1 200 000 de ses actions ordinaires.

Le 12 mars 1999, en vertu d'un certificat de modification, la Société a remplacé sa dénomination par Honeybee Technology Inc. et, le 16 mars 1999, elle a été prorogée en vertu de la LCSA.

Le 31 octobre 2000, la Société s'est portée acquéreur de certains éléments d'actif d'une unité exploitée par Gold Triangle Technologies Ltd. en contrepartie de 275 000 de ses actions ordinaires et de 100 000 \$ en espèces pour un prix d'achat total de 512 500 \$.

Le 26 juillet 2001, la Société a acquis 60 actions ordinaires de Harvestonline.com Inc., soit une participation de 60 % dans cette société, en contrepartie de 570 000 de ses actions ordinaires, évaluées à 1,75 \$ l'action, pour un prix d'achat total de 997 500 \$.

Le 30 juillet 2001, la Société s'est portée acquéreur de 2 000 000 d'actions ordinaires de Village2online.com Inc., qui représentaient une participation de 21 % dans cette société, en contrepartie de 1 300 000 de ses actions ordinaires, évaluées à 1,75 \$ l'action, pour un prix d'achat total de 2 275 000 \$.

Le 20 septembre 2002, la Société a acquis Upland Distribution Inc. pour une contrepartie totale de 375 000 \$. La Société a fait cette acquisition moyennant le paiement de 50 000 \$ en espèces et 500 000 de ses actions ordinaires à un prix évalué à 0,65 \$ l'action.

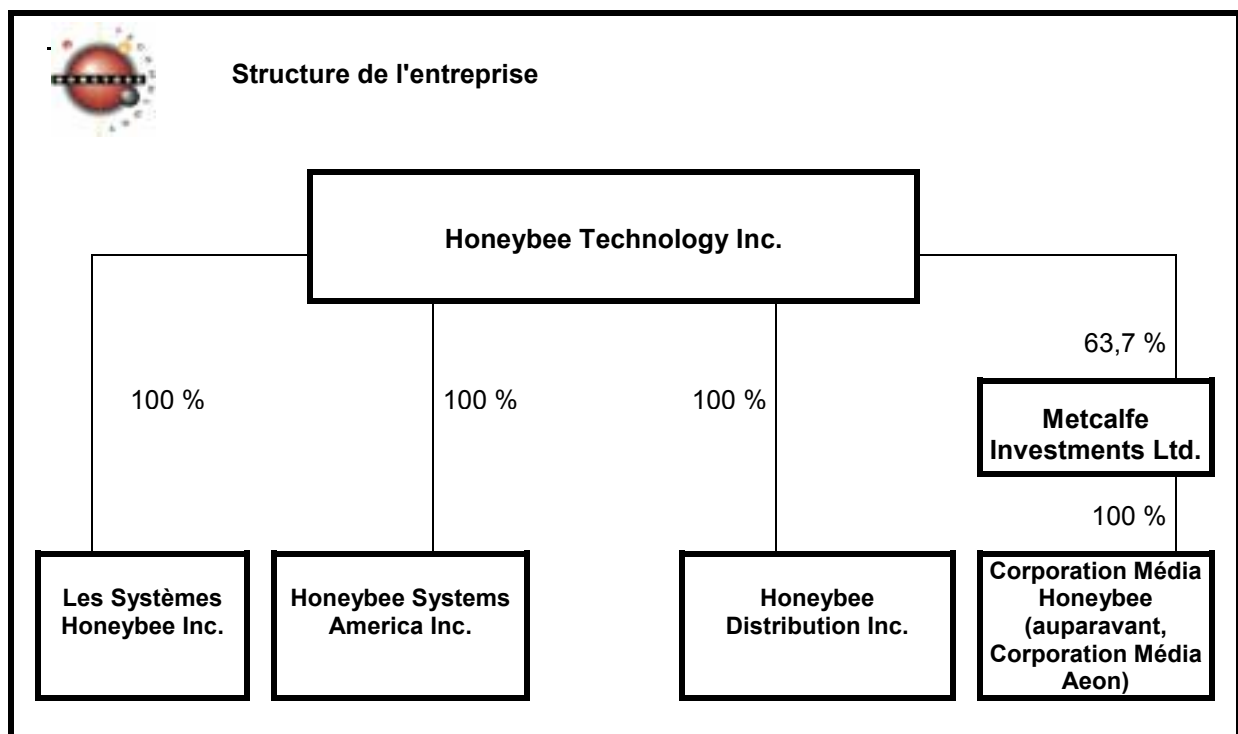
Événements récents

Le 30 juin 2003, la Société s'est portée acquéreur de 76 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Corporation Média Honeybee (« CMH »), au moyen de l'acquisition de 76 % des actions ordinaires de Metcalf Investment Inc. (« Metcalf »), laquelle est la société mère de CMH. La contrepartie totale de 2 000 000 \$ a été payée par l'émission de 1 200 000 actions ordinaires au prix de 1,25 \$ l'action et de 500 000 \$ en effets payables à demande.

À la suite de l'investissement dans CMH, Honeybee a cédé des actifs totalisant 3 604 187 \$ à la société mère de CMH. Ces actifs, qui comprenaient sa participation de 60 % dans Harvestonline.com Inc., et celle de 21 % dans Village2online.com Inc., ont fait partie du règlement de la dette de second rang convertible de CMH qui totalisait 8 212 186 \$. Une tranche de 4 607 999 \$ de l'emprunt convertible de second rang a été réglée au moyen de placements cédés par les actionnaires minoritaires. Le solde, soit 500 000 \$, a été réglé par l'émission de 500 000 actions ordinaires de la société mère de CMH.

Depuis la clôture de cette opération, la Société possède une participation majoritaire indirecte de 63,7 % dans CMH.

Structure de l'entreprise



La Société tire ses revenus de quatre filiales : Honeybee Systems Inc., Honeybee Systems America Inc., Honeybee Distribution Inc. et Corporation Média Honeybee. Étant donné que les relations avec la clientèle ne s'arrêtent pas à la vente, la gestion du client doit aller au-delà de la prise de contact et de l'automatisation de la force de vente. Des systèmes intégrés doivent pouvoir articuler les services de marketing, de vente et de service à la clientèle de manière à

fonctionner comme un seul service qui partage la même vision de l'information sur les clients, au moyen de processus de gestion interreliés qui s'appuient les uns sur les autres. Toute relation avec un client passe par un cycle de vie. Cette relation commence par une sensibilisation initiale du client et l'intérêt qu'il porte à un produit ou à un service d'une société, passe par un processus de vente personnalisé et se poursuit après la vente pendant une période prolongée de service et de soutien à la clientèle. Chaque filiale de Honeybee gère une partie précise de ce processus.

Honeybee Systems Inc. est chargée de la configuration des solutions de GRC de Honeybee pour le client. Cette société travaille avec le client pour élaborer une série de projets visant à unifier les systèmes et les canaux de communication avec le client. En général, ce travail se termine par l'installation de la solution HarvestWare.

Honeybee Systems America Inc. fournit des services d'exécution de commandes aux éditeurs de revues et aux entreprises de vente de revues. Grâce aux capacités de son réseau et de sa base de données, Honeybee America peut gérer un nombre élevé d'abonnements à des revues (et d'autres services) à offrir aux consommateurs.

Honeybee Distribution Inc. est le bras opérationnel de la Société, qui gère la formation et la mise en œuvre des stratégies de gestion des relations avec la clientèle (GRC) pour le compte des clients. Au cours de ces activités, les représentants de l'entreprise cliente acquièrent les compétences à posséder sur le produit en service, la vente et la collecte de renseignements.

Corporation Média Honeybee est un centre moderne de service complet de traitement et de d'exécution, offrant aux clients des solutions de commerce électronique comprenant le service à la clientèle, la vérification des commandes, les services de collecte de renseignements, de renouvellement des abonnements et de traitement des paiements.

Contexte du secteur

L'arrivée d'Internet et du « Web » et leur acceptation généralisée comme moyen de communication et de commerce ont changé les rapports que les entreprises avaient entre elles et avec leurs clients en leur permettant d'établir de nouveaux flux de revenus, de créer de nouveaux réseaux de distribution et de réduire leurs frais. Parallèlement, la quantité de données sur l'entreprise stockées dans des bases de données poursuivait sa croissance exponentielle et les sociétés mettaient cette information à la disposition d'un nombre croissant d'employés, de clients et de partenaires. Les solutions de GRC constituent des passerelles pour accéder à cette information. C'est ainsi que les sociétés utilisent des systèmes sur Internet pour faciliter leurs activités commerciales, notamment l'automatisation des ventes, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le marketing, le service à la clientèle et la gestion des ressources humaines. Quant aux consommateurs, ils raffinent de plus en plus leur utilisation d'Internet, en y ayant recours non seulement pour faire des achats en ligne, mais aussi pour comparer les prix, analyser des recommandations de personnes de même mentalité, se renseigner sur des produits et des offres qui les intéressent et conclure des transactions qui, avant, se faisaient en personne ou par téléphone. L'intégration d'Internet au processus d'affaires et le raffinement accru du consommateur offrent aux sociétés des occasions d'utiliser des applications de GRC dans le cadre d'un modèle d'entreprise plus dynamique.

Voici des facteurs qui contribuent à accroître la demande visant ces applications :

- *Saisie électronique accrue de transactions, de données opérationnelles et de renseignements sur les clients.* La croissance rapide de la saisie électronique de renseignements d'affaires et la disponibilité accrue de données sur le profil des parties ou des produits en cause dans chacune de ces transactions fournissent aux entreprises une base de données riche pour faire diverses analyses et prendre des décisions. De puissants outils d'analyse et d'exploration en profondeur des données sont nécessaires pour passer en revue cette masse d'information afin d'en extraire

les renseignements sur les interactions avec les clients, les tendances les concernant, leurs habitudes et les cas d'exception, ce qui permet par la suite à l'entreprise d'offrir à ses clients des services et des produits supérieurs.

- *Nécessité de créer une relation personnalisée avec chaque client et/ou fournisseur, tout en assurant la protection des renseignements personnels.* De nombreuses sociétés élaborent des stratégies pour nouer des relations personnalisées avec chaque client et/ou fournisseur à partir des besoins et des préférences de chacun, de manière à les fidéliser en leur offrant un service supérieur, sécurisé et commode. Afin de gagner des clients, de les conserver et de leur proposer de nouveaux produits, les entreprises doivent connaître leur profil, l'historique de leurs transactions, leurs réactions passées à des campagnes de marketing et leurs rapports avec les services à la clientèle. Extraire l'information à partir de sources de données disséminées et complexes pour avoir une vision globale du client peut se révéler difficile. En même temps, au moment où les entreprises ont la possibilité de recueillir une foule de renseignements qui pourraient servir à mieux cibler les clients, ces derniers sont de plus en plus préoccupés par le risque d'atteinte à leur vie privée.
- *Échelonnage accru des données.* L'augmentation de la quantité de données et de la taille des bases de données a permis aux entreprises d'avoir une image plus complète de leurs activités. La capacité d'offrir divers types d'analyses et de renseignements à un nombre accru d'employés sur, par exemple, le caractère saisonnier de l'activité, le positionnement de produits, l'assortiment, la qualité, les retours, la détection et l'analyse des fraudes accroît la rentabilité et l'efficacité des entreprises. Le fait de disposer d'une plate-forme de GRC intégrée peut faciliter la prise de décision à partir de cette abondance de données.
- *Nécessité d'intégrer les opérations en ligne avec les opérations traditionnelles.* Bien qu'il y ait des avantages importants à faire du commerce électronique, les entreprises doivent s'assurer que leurs opérations en ligne sont harmonisées avec les opérations traditionnelles. Les entreprises cherchent à s'assurer que toute commande passée en ligne peut être remplie en toute confiance suivant les attentes du client et à établir et entretenir des relations cohérentes avec les clients à travers des réseaux différents. La préservation de l'intégrité de l'expérience du client et l'amélioration de cette expérience sont d'une importance cruciale pour le fidéliser et développer les relations le long de la chaîne d'approvisionnement.
- *Émergence de navigateurs Web constituant l'interface standard des applications de GRC.* Jusqu'à tout récemment, les outils de GRC étaient surtout déployés dans les bureaux du siège social de l'entreprise. Avec les applications de GRC sur le Web, les magasiniers, les représentants du service à la clientèle et les techniciens disposent des outils nécessaires pour prendre des décisions sur le terrain en fonction des données sur des sites intranet. Le Web permet un degré de collaboration sans précédent entre des personnes disséminées sur un territoire géographique. Les utilisateurs du siège social et ceux qui sont sur le terrain ont désormais accès aux mêmes données à partir du même outil. Les espoirs suscités par le Web concernaient sa capacité de servir de lieu de transaction pour les clients et les partenaires commerciaux. Avec un système de GRC sur le Web, une application de GRC peut se transformer en un lieu décisionnel qui fournit aux utilisateurs, aux clients et aux partenaires l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.
- *Accessibilité accrue des applications de GRC aux clients, aux fournisseurs et aux partenaires.* Les systèmes de GRC ne sont plus confinés à l'entreprise. Désormais, les sociétés peuvent transmettre leurs renseignements d'affaires aux fournisseurs, à leurs partenaires dans la distribution et aux clients par l'intermédiaire de sites extranet. Les partenaires commerciaux ont un accès immédiat à l'historique des ventes, à l'état des stocks et aux données sur la facturation grâce à leurs navigateurs Web.

Analyse de marché

Les systèmes de GRC permettent aux sociétés de planifier et d'analyser leurs campagnes de marketing, de repérer les clients potentiels et de gérer leurs contacts et leurs centres d'appel. Nombreuses sont les entreprises qui pourraient bénéficier de systèmes de GRC pour gérer plus efficacement ces processus. Des renseignements supplémentaires pourraient être saisis et interprétés pour permettre à l'entreprise de maximiser la valeur tirée de chaque client.

En effet, aux États-Unis et en Europe, près de 40 % des entreprises des secteurs de la haute technologie, de l'aérospatiale, de la vente au détail et des services d'utilité publique ont investi dans des systèmes de GRC. Les deux tiers des télécommunicateurs et au moins la moitié des services financiers, des sociétés pharmaceutiques et des sociétés de transport des États-Unis sont en voie d'implanter ce genre de système ou en sont déjà pourvus.¹

Dans le monde, les entreprises dépensent 3,5 milliards de dollars américains par an dans les logiciels de GRC², et ce chiffre ne représente qu'une fraction des dépenses, les frais de mise en œuvre, de formation et d'intégration pouvant être de trois à cinq fois plus élevés. En tout et pour tout, l'installation d'un système de GRC très complexe peut coûter plus de 100 millions de dollars américains et nécessiter trois ans pour être mis en place.³

Le marché des solutions de GRC s'adresse à de nombreux secteurs d'activité différents, chacun ayant ses besoins propres. Par conséquent, Honeybee a surtout mis l'accent sur les systèmes de GRC destinés au secteur de la vente directe, ce qui lui permet de se constituer un créneau sur ce marché.

Honeybee veut s'assurer que ses clients n'auront pas à consacrer leur énergie à la compréhension des divers types de technologies que pourrait exiger le fonctionnement du service des ventes, ni à mobiliser le temps et l'énergie du personnel pour trouver les renseignements d'affaires qu'il faut pour rentabiliser les ventes.

Honeybee offre aussi des solutions d'affaires fondées sur le modèle de gestion interactif qui permet de participer à la croissance de l'entreprise cliente et qui garantit que ses objectifs sont alignés sur le plan d'affaires du client.

Concurrence

La concurrence dans le domaine de la prestation de solutions de renseignement d'affaires est étendue. Des sociétés comme Microsoft, Actuate, Business Objects, Crystal Decisions, SAS, Brio Software, Cognos, Oracle, Hyperion Solutions, SAP et Computer Associates proposent en partie ou en totalité les services offerts par Honeybee.

Les risques liés à la concurrence sont traités ultérieurement dans le présent document, sous la rubrique intitulée « Facteurs de risque ».

Produits et activités d'exploitation

Harvestware. Harvestware intègre l'éventail complet des capacités d'information, d'analyse, de transmission de rapports et de signalement rapide sur une seule plate-forme, ce qui assure la gestion centralisée de la sécurité, du service à la clientèle, de l'exécution des commandes, du traitement des paiements et de la publication des rapports.

¹ AMR Research 2001

² Giga Information Group, Market Overview: E-Business/Enterprise Software Applications in 2001-2005: Giga Planning Assumption, March 5, 2002.

³ McKinsey Quarterly, How to rescue CRM, Manuel Ebner, Arthur Hu, Daniel Levitt et Jim McCrory.

Harvestware est un système de GRC complet qui automatise à peu près tous les éléments du processus de vente et du cycle de vie du client. Il comprend le service d'exécution des commandes, le traitement des paiements et du service à la clientèle dans une base de données centralisée. Tous les membres de l'entreprise cliente peuvent ainsi participer au processus générateur de revenus. Harvestware permet à l'entreprise de regrouper des applications de renseignement d'affaires sur une seule plate-forme, ce qui se traduit par des solutions fiables et maintenables dont le coût de propriété global est bas.

Honeybee a élaboré des composantes de la plate-forme Harvestware qui utilisent les propriétés de *Tactics Marketing Intelligence* (TMI) grâce à une licence obtenue de Mount Real Corporation. C'est l'un des modules de renseignement d'affaires du système qui permet au client de réagir aux tendances du marché par une exploration intelligente et en profondeur des données renouvelables. Nous parlons ici de « récolte » étant donné qu'il s'agit d'une méthode non destructive visant à exploiter les marchés cibles et les clients existants.

Une autre composante importante du renseignement d'affaires est le module de gestion du rendement. D'importantes listes de produits disponibles peuvent être analysées et comparées aux données sur la consommation pour exploiter des créneaux, saisir des occasions et découvrir des tendances par un regroupage de produits et par des offres spéciales.

Total Sales Environment. Total Sales Environment (TSE) est une interface Web qui relie les clients à un système intégral de traitement des ventes. Comme il se trouve sur le Web, le système est facile et bon marché à déployer, à tenir à jour et à prendre en charge sur n'importe quelle plate-forme. Il fait en outre appel à un enchiffrement évolué et à d'autres mesures de protection selon la nature des données en jeu.

Les services de vente peuvent saisir des commandes, obtenir des autorisations sur carte de crédit, vérifier des données sur les consommateurs à partir des listes existantes et de la liste américaine de retrait de clients (« *Do Not Call List* »). Les superviseurs peuvent obtenir le sommaire des ventes et les rapports détaillés le lendemain, avec des données sur la façon dont les commandes ont été vérifiées et traitées.

Le personnel chargé de traiter les commandes peut utiliser TSE pour vérifier les commandes et traiter les paiements sur des écrans semblables à ceux auxquels ont accès les clients, tout en pouvant consulter d'autres renseignements sécurisés. Cette sécurité multi-niveaux permet à plusieurs entreprises de collaborer en mettant en commun des renseignements centralisés, tout en s'occupant des questions d'autorisation, de confidentialité et des rapports à produire.

Job-Central.net. Job-Central.Net (« JCN » ou « JC.net ») est un service de gestion de projet et de facturation Web qui aide les entreprises du secteur de la communication visuelle et numérique à suivre et à facturer les travaux dans le secteur de la création. Ce service est offert comme un service Internet hébergé par la Société ou vendu comme site devant être hébergé par le client. À l'origine, l'entreprise que la Société a remplacée avait développé « Job-Central », une application électronique écrite qui produisait une fiche de travail au moyen d'une architecture client-serveur traditionnelle. Comme le marché du logiciel a modifié ses prix, ses possibilités de livraison et ses caractéristiques fondamentales, la Société a délaissé l'approche d'utilisateur licencié afin d'adapter Job-Central au nouveau marché. C'est ainsi qu'est né Job-Central.Net pour servir les mêmes marchés cibles :

Services de graphisme et de marketing d'entreprise
Agences de publicité
Maisons de préimpression
Entreprises de conception graphique
Production de films et de vidéos
Agences de publicité

Architecture
Production sur le Web
Marketing sur le Web
Relations publiques
Services de graphisme et de marketing d'entreprise
Maisons de préimpression

Selon *Creative Access*, société de listes d'envois installée à Chicago, la Société estime qu'il existe plus de 30 000 clients potentiels sur le marché nord-américain pour JCN. Pour atteindre ce marché et s'y tailler une place, la Société a créé une base de données dans laquelle se trouve chacun des clients potentiels ciblés. Dans la base de données, la Société a répertorié les coordonnées des contacts, ce qui comprend, dans bien des cas, les adresses électroniques des preneurs de décision. En même temps, les revendeurs à valeur ajoutée de la Société cherchent à joindre les clients potentiels par des moyens comprenant le publipostage direct, le courrier électronique, l'envoi de bulletins et le télémarketing dans le but de les amener à assister à un séminaire en ligne, où la Société démontre en mode interactif les avantages de la solution qu'elle propose. Pour clôturer la vente, l'un des réseaux de revendeurs à valeur ajoutée rendra souvent visite au client pour déterminer ses besoins précis.

Stratégie de vente

La stratégie de vente de la Société table sur la vente directe par sa force de vente spécialisée et ses relations afin d'accroître sa part de marché, à la fois sur la scène nationale et internationale. La Société vise aussi à augmenter les ventes auprès de la clientèle existante en lui offrant un éventail de logiciels et de services qui utilisent sa plate-forme intégrée de GRC. Finalement, la Société offre un soutien à la commercialisation et une formation qui aide ses clients potentiels et ses partenaires dans la distribution à comprendre les diverses capacités de sa plate-forme.

Stratégie technologique

Sur le plan technologique, la stratégie de la Société vise à accroître le soutien offert aux grandes bases de données de renseignement, à améliorer ses capacités d'analyse et de segmentation, à renforcer sa technologie de personnalisation et à perfectionner la fonctionnalité de la transmission de rapports et de signalement rapide à tous les appareils d'usage courant.

La Société continue d'optimiser la technologie de Harvestware et de TSE devant répondre au vaste éventail de besoins de sa clientèle. La Société est d'avis que cela permettra à ses clients de tirer parti de leur modèle de gestion existant pour accroître leur rentabilité. Dans le cadre de cette stratégie, la Société met au point une technologie qui contribuera à différencier les produits qu'elle offre en améliorant leur fonctionnalité sous les principaux aspects suivants :

- Capacité : la quantité de renseignements pouvant être analysés et utilisés efficacement;
- Accès simultané : le nombre d'utilisateurs pouvant être pris en charge simultanément;
- Sophistication : éventail des méthodes d'analyse proposées à l'utilisateur;
- Rendement : le temps de réaction du système;
- Souplesse des bases de données : l'éventail des sources de données, des entrepôts de données et des bases de données de traitement de transactions en ligne que le logiciel est en mesure d'interroger efficacement sans modification;
- Robustesse : la fiabilité et la disponibilité du logiciel dans des environnements de mission critique;
- Capacité de déploiement : la facilité avec laquelle les applications peuvent être déployées, tenues à jour et optimisées;
- Personnalisation : la qualité et le raffinement de l'expérience de l'utilisateur en face-à-face;
- Souplesse du contenu : éventail du contenu, structuré et non structuré, utilisable efficacement;

- Souplesse des canaux et des interfaces des supports : la gamme des canaux de support, des options d'interface et des caractéristiques d'affichage pris en charge.

Objectifs de la recherche et du développement

En matière de développement, l'approche de Honeybee est la suivante :

- mettre l'accent sur des solutions Web pour réduire les frais de maintenance, de soutien ainsi que les frais accessoires;
- faire appel à des membres de l'équipe de développement qui sont spécialisés dans les processus de gestion en voie d'être automatisés;
- faire passer les clients aux nouvelles versions logicielles, un à la fois, comme solution plus productive que le traitement en parallèle.

Le plan de développement à moyen et long terme de Honeybee porte sur deux domaines principaux : Job-Central.net et HarvestWare/TSE.

Principales étapes de la recherche et du développement de Honeybee

Job-Central.net : Honeybee dessert les marchés de la publicité, des services de création et des communications visuelles depuis 1998. À l'origine, l'entreprise avait mis au point des logiciels de gestion du temps, des factures et des projets comme module vertical de son application comptable.

En 1998, également, une version augmentée du module a été lancée comme application client-serveur multi-utilisateurs autonome. Elle a automatisé toutes les fonctions entourant une « fiche de travail » virtuelle. En 2000, Honeybee a lancé Job-Central.net, un service Web sur demande de gestion du temps, des factures et des projets.

HarvestWare : Honeybee a élaboré en 1998 une solution de traitement des transactions pour les ventes à tempérament et la satisfaction de la clientèle. Comme base de données client-serveur multi-utilisateurs, elle a intégré d'importantes caractéristiques de la gestion des relations avec la clientèle. Elle a aussi permis à Honeybee et à ses clients d'accroître leur automatisation, le commerce électronique et la commercialisation des bases de données.

Quand la deuxième version du système a été lancée, elle a été rebaptisée HarvestWare^{MC} Version 2. Elle a incorporé de nombreuses fonctions d'intégration et de collaboration qui ont permis aux clients de Honeybee et à ses partenaires stratégiques de collaborer de façon transparente à des projets de commercialisation. HarvestWare a par la suite amélioré la version et lancé la troisième version.

HarvestWare Version 4, pourvue d'un nouveau module appelé *Fulfillment Yield Management* (« FYM »), a été lancée afin d'encadrer le coût élevé d'exécution des commandes. Ce module permet aux clients d'améliorer le contrôle des fiches d'inventaire à exécuter, la localisation des sources d'approvisionnement et les connaissances pour faire la promotion des stocks auprès des réseaux de vente.

TSE (Total Sales Environment) : Pendant que la troisième version de HarvestWare était mise au point et lancée, une nouvelle application Web appelée Total Sales Environnement ou « TSE » était élaborée dans des pages ASP (« *Active Service Pages* ») et le langage SQL (« *Structured Query Language* »). Ce module a remplacé HarvestWare pour ce qui est de la saisie des commandes et de l'interface avec les entreprises indépendantes.

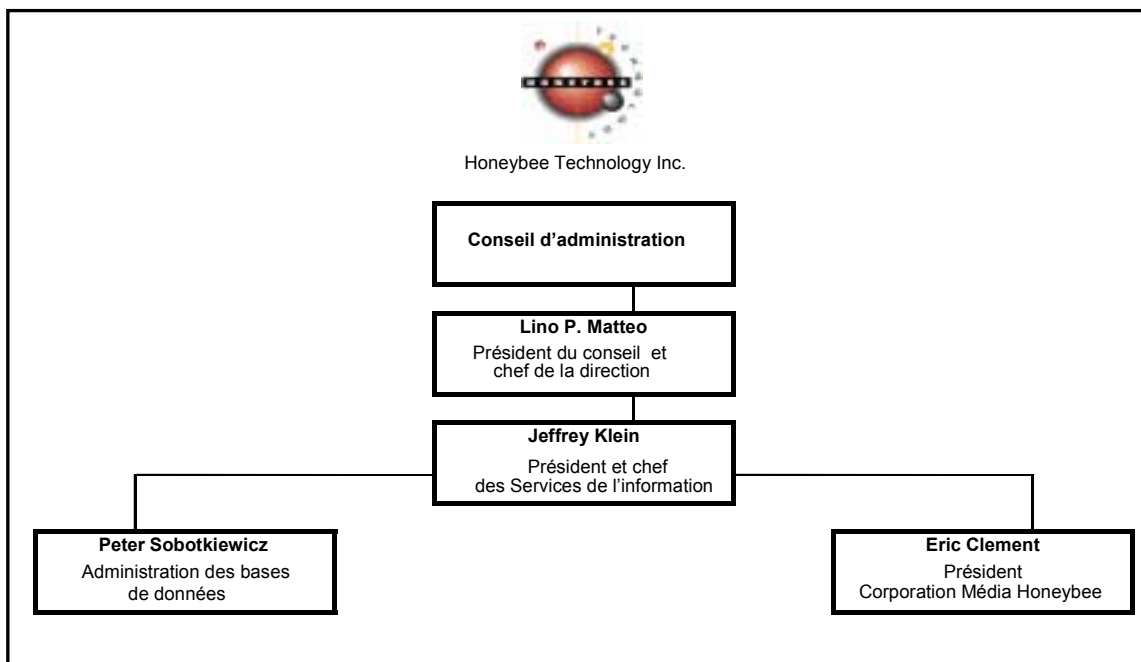
Plan de développement

Job-Central.net : l'étape suivante du développement de Job-Central.net est la deuxième version de JC.net, qui sera développée en même temps que certains sites bêta. Programmé dans la quatrième dimension, dans un environnement de développement Web, JC.net v2, verra sa fonctionnalité augmenter afin d'en faire un outil plus utile pour les clients sur les marchés de la publicité, des services de création et de communication visuelle.

JC.net v3 sera une version complètement réécrite de JC.net v2 en Microsoft SQL Server (« SQL »). Tout en bénéficiant d'une plate-forme plus souple et évolutive, JC.net v3 offrira aussi les fonctions de gestion de projet et de gestion des clients potentiels dans un nombre accru de secteurs d'activité. La portée de Job-Central.net. en sera grandement accrue. JC.net v4 suivra avec des fonctions particulières pour les services généraux et les services de conformité réglementaire.

Honeybee Technologies estime que la mise en valeur et l'expansion accrues de la fonctionnalité de Job-Central.net rendraient cette plate-forme encore plus intéressante pour les clients, facilitant ainsi davantage la pénétration du marché et s'appuyant sur un prix arrondi à valeur ajoutée. *Harvestware et Total Sales Environnement* : la prochaine solution à développer, au cours du quatrième trimestre de 2004, sera la cinquième version de Total Sales Environnement. Entièrement réécrite en pages ASP et langage SQL, la version 5 de TSE remplacera entièrement HarvestWare. Elle intégrera aussi le système de saisie des commandes de TSE et FYM, pour créer une solution Web à l'échelle de l'entreprise.

Structure gestionnelle et organisationnelle



M. Lino P. Matteo agit à titre de président du conseil et chef de la direction de la Société. Il est chef de la direction de Honeybee Technology depuis sa création. M. Matteo agit aussi à titre de chef de la direction de Mount Real Corporation à l'égard d'une société de services de gestion financière cotée à la Bourse de Toronto et exerce cette fonction depuis 1993. M. Matteo est comptable en management accrédité.

M. Jeffrey Klein est président de la Société depuis 1997. M. Klein gère les affaires courantes de l'entreprise et il est également le chef des services de l'information de la Société. M. Klein a dirigé

le développement technologique de la Société et a joué un rôle déterminant dans la mise au point des solutions de renseignement d'affaires et de gestion des relations avec la clientèle (GRC).

M. Éric Clément est président de Corporation Média Honeybee (auparavant, Corporation Média Aeon). De 1988 à juin 2000, M. Clément a été président de Specom Systems Inc. En juin 2000, il est devenu président de Corporation Média Aeon. Il avait déjà été membre du conseil d'administration de la Société avant de quitter ses fonctions pour poursuivre sa carrière chez Corporation Média Aeon. M. Clément a réintégré la Société après que celle-ci eut acquis Corporation Média Aeon en juin 2003.

M. Peter Sobotkiewicz gère l'administration des bases de données pour le compte de la Société, fonction qu'il occupe depuis 1998. Auparavant, M. Sobotkiewicz occupait les mêmes fonctions chez Logiciels Honeybee Inc.

La Société compte 15 employés permanents et 65 employés occasionnels qui s'occupent du service à la clientèle, de la formation et du perfectionnement sur la GRC, les services de logistique et d'exécution des commandes des clients de la Société. Dernièrement, la Société a vendu sa division création.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif du présent placement, après déduction de la commission, des frais de financement de la Société, des dépenses à rembourser au placeur pour compte et des dépenses estimatives du présent placement devant être payées par la Société, s'élèvera à environ ● \$, si un placement minimum est souscrit, et à ● \$, si le placement maximum est souscrit. La Société compte affecter environ ● \$ à la recherche et au développement et le solde, soit ● \$, au fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise.

L'utilisation effective des fonds sera tributaire de contraintes commerciales et pourrait différer de ce qui est prévu. Les fonds qui ne seront pas requis immédiatement aux fins précitées seront investis par la Société dans des titres négociables à court terme de bonne qualité. Si une partie du produit du présent placement sert à l'acquisition de titres d'autres sociétés, les entreprises ainsi acquises devront devenir, directement ou indirectement, des filiales de la Société et exercer des activités compatibles avec les siennes.

INFORMATION FINANCIÈRE CHOISIE DE LA SOCIÉTÉ

Le tableau suivant présente un sommaire des états consolidés des résultats pour les périodes indiquées. L'information financière pour les quatre exercices terminés les 31 août 2004, 2003, 2002 et 2001 est tirée des états financiers vérifiés de la Société pour ces exercices (les « **états financiers vérifiés** »). Les tableaux devraient être lus conjointement avec la rubrique intitulée « Analyse par la direction et résultats d'activités » et les états financiers vérifiés de la Société, y compris les notes y afférentes, qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Sommaire de l'information financière consolidée

Fin d'exercice au 31 août,	2004 \$	2003 \$	2002 \$	2001 \$
Produits				
Réseau et services connexes	8 940 352	4 299 037	2 765 265	2 322 302
Logiciels et services connexes	564 355	341 740	347 392	301 622
	9 504 707	4 640 777	3 112 657	2 623 924
Coûts liés aux produits				
Réseau et services connexes	6 433 692	3 236 333	1 772 086	1 376 064
Logiciels et services connexes	305 994	101 638	275 007	142 264
	6 739 686	3 337 971	2 047 093	1 518 328
Bénéfice brut	2 765 021	1 302 806	1 065 564	1 105 596
Dépense				
Frais généraux, de vente et d'administration	1 190 729	340 415	401 135	325 915
Frais de recherche et de développement, après déduction des crédits d'impôt à l'investissement	477 597	301 845	286 422	440 046
Amortissement	53 024	33 727	76 534	78 529
Intérêts créditeurs	(15 288)	(16 426)	(31 746)	(19 668)
(Gain)/perte de change	137 832	115 708	9 536	(11 271)
	1 843 894	775 269	741 881	813 551
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	921 927	527 537	323 683	292 045
Impôts sur les bénéfices	(2 880)	(76 400)	46 000	11 400
Bénéfice provenant des activités poursuivies	924 007	603 937	277 683	280 645
Activités abandonnées	-	(10 933)	-	-
Perte sur cession d'immobilisations	46 255	-	-	-
Bénéfices nets	877 752	593 004	277 683	280 645
Bénéfices non repartis (déficit) au début de l'exercice	720 557	127 553	(86 001)	(366 646)
Bénéfices non repartis (déficit) à la fin de l'exercice	1 598 089	720 557	191 682	(86 001)
Bénéfice de base par action	0.06\$	0,04\$	0,02\$	0,02\$

Bénéfice de base dilué par action	0,05\$	0,04\$	0,02\$	0,02\$
Au 31 août,	2004	2003	2002	2001
	\$	\$	\$	\$
Espèces et quasi-espèces	939 103	222 378	223 320	369 178
Actifs à court terme	3 028 590	1 773 477	1 482 178	1 484 267
Actif total	7 586 576	6 843 730	5 652 356	5 274 510
Passif total	269 578	424 317	496 961	421 798
Passifs long terme ¹	10 213	20 865	40 400	11 400
Part des actionnaires sans contrôle	(1 098 357)	(1 098 357)	-	-
Avoir des actionnaires	8 415 355	7 517 770	5 155 395	4 852 712

(1) Exclut la tranche à court terme de la dette à long terme

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La Société n'a jamais versé de dividendes sur ses actions ordinaires. Actuellement, la Société ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible. La Société a actuellement l'intention de réinvestir ses bénéfices pour financer sa croissance à long terme. Tout versement de dividendes sur les actions ordinaires à l'avenir dépendra de la situation financière, des résultats d'exploitation, des besoins de liquidités courants et prévus et des projets d'expansion de la Société, ainsi que d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents.

ANALYSE PAR LA DIRECTION ET RÉSULTATS D'ACTIVITÉS

Pour l'exercice terminé le 31 août 2004

Cette analyse par la direction contient des énoncés prévisionnels concernant Honeybee Technology Inc., (« Honeybee »). Par leur nature, ces énoncés prévisionnels sont assujettis à des risques et incertitudes qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et les résultats espérés. Honeybee estime que les hypothèses sur lesquelles sont fondées ces énoncés au moment où elles ont été établies sont raisonnables, mais le lecteur doit cependant noter que, comme ces hypothèses concernent des événements futurs dont un grand nombre échappe à la volonté de la société, elles pourraient, en fin de compte, se révéler inexactes. L'analyse a été préparé par la direction et devrait être lue conjointement avec les états financiers. Ses documents peuvent être retrouvés sur le site Web Sedar, www.sedar.com.

Créé en 1996, Honeybee Technology Inc. est une société de technologie de l'information qui fournit des solutions commerciales d'intelligence permettant aux sociétés d'analyser les données brutes stockées dans leurs entreprises pour afficher les tendances, et qui fournit la vision nécessaire pour développer des solutions de gestion optimale pour leurs entreprises. Les solutions de Honeybee livre cette information critique à tout les niveau de l'organisation de ses

clients, par l'intermédiaire de courriel, de Web, de fax, de sans fils et de réseaux de communication vocale. Les commerces peuvent utiliser les plate-formes de logiciel de la Société pour développer des solutions faciles à utiliser, optimiser les stratégies d'activités productives, améliorer la rentabilité et le rendement et améliorer les relations avec la clientèle.

Les bureaux de Honeybee sont situés dans la région de Montréal, et s'adressent à une clientèle majoritairement nord-américaine.

Développement durant l'année

Le 26 septembre 2003, Honeybee a vendu sa division de Honeybee Interactive qui servait de centre de design et d'entretien du site Web. Cette vente permettra à la Société de se consacrer à ses activités principales. Inclus dans la vente était des actifs au montant de 390 180 \$ et des passifs de 163 925 \$. La contrepartie reçue pour cette vente était de 180 000 \$ lequel se composait de comptant et de placements, ce qui a engendré une perte dans la disposition de 46 255 \$.

Vue d'ensemble

Depuis des années, Honeybee a concentré ses services sur les technologies de l'information, le développement de bases de données personnalisées, les services de traitement des transaction et les logiciels de bases de données, qu'elle fournissait aux secteurs des communications et des médias. Honeybee facture les clients sur une base transactionnelle basée sur les volumes générés.

Total Sales Environment « TSE » est un interface Web utilisé pour connecter les clients à un système de traitement de vente complet. Honeybee se sert de TSE en tant qu'unité initiale à ses solutions commerciales d'intelligence. Honeybee se sert de TSE pour aider la gestion du service à la clientèle, des renouvellements et des règlements de paiement.

Le 30 juin 2003, Honeybee a terminé l'acquisition de Honeybee Media Corporation («HMC»), anciennement Aeon Media Corporation. Au cours des années précédant l'acquisition, Honeybee avait une relation d'affaire et stratégique de longue durée avec HMC, datant de 1999. Honeybee avait travaillé de près avec HMC pour développer et maintenir leurs systèmes d'information technologique qui étaient et qui demeurent une partie fondamentale de leur croissance continue et de leur succès.

L'acquisition de HMC par Honeybee a rassemblé la gestion, la technologie, l'infrastructure et le personnel des deux compagnies et a permis à Honeybee de donner un meilleur rendement à ses clients, et de créer de nouvelles occasions d'affaires.

La direction planifie une croissance de ses affaires. Même durant les périodes économiques difficiles, celles-ci se révélaient d'être profitables avec un flux de trésorerie positif. Dans le but de continuer cette tendance, Honeybee continuera de se concentrer sur le développement, l'entretien et la participation active dans les programmes TSE. TSE est la version TMI de Honeybee qui veut dire « Tactiques Marketing Intelligence » et il est utilisé sous licence de la Corporation Mount Real. Honeybee continuera de développer et d'améliorer ses services d'information technologiques pour mieux desservir ses bases de données de consommateurs et ses clients.

Honeybee va de l'avant avec son programme de recherche et de développement qui se concentrera sur l'amélioration des produits et des services existants. Honeybee cherchera un partenariat avec ses clients existant ou avec de nouveaux clients, dans des nouveaux projets de recherche et de développement.

Les mesures de performance surveillées par la direction sur une base régulière sont les revenus et la marge brute générés par chaque sources de revenus. Plus spécifiquement, la direction révisera les revenus et les marges générés par chaque client. Règle générale, la direction recherche un ratio de marge brute dans les 25%. La direction surveille aussi les dépenses générales et opérationnelles.

Des ressources importantes disponibles pour Honeybee sont des partenariats stratégiques et ses relations ainsi que le personnel de direction clé qui inclus maintenant l'équipe de la Honeybee Média Corporation (« HMC »). Honeybee a la capacité de subventionner des placements futures en technologie et en infrastructure par des flux de trésoreries et de placements à court termes, ou l'émission d'actions ordinaires.

Points financiers saillants

Pour l'exercice se terminant	2004	2003	2002	2001	2000
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	9 504 707	4 640 777	3 112 657	2 623 924	3 352 445
Bénéfice (perte) net	877 752	593 004	277 683	280 645	(140 142)
Avoir des actionnaires ⁴	8 415 355	7 517 770	5 155 395	4 852 712	883 067
Bénéfice par action	0,06	0,04	0,02	0,02	(0,01)

⁴ L'avoir des actionnaires inclut le capital-actions et les bénéfices non répartis.

Risques et incertitudes

Incertitudes économiques – La volatilité des marchés financiers risque de continuer à perturber notre environnement économique. Honeybee croit que les conditions économiques nous ont amenés à des évaluations plus réalistes des projets d'affaires potentiels, et est confiante dans le maintien d'une conjoncture économique généralement positive pour l'année à venir.

Risque de crédit – Les instruments financiers qui pourraient assujettir Honeybee à une concentration de risque de crédit consistent principalement de comptes recevables d'un petit nombre de clients.

Risque corporatif – En plus d'assurance personnelle pour atténuer le risque sur l'exécutif clé, la direction continue de renforcer le système de gestion.

Technologique – Honeybee emmagasine sur son serveur et se sert de données sensibles qui pourraient faire face à des problèmes de sécurité. Pour se protéger, une surveillance constante ainsi qu'une révision périodique sont effectuées pour assurer la sécurité et l'intégrité de tous les systèmes et des données.

Monnaie - La majorité des revenus de la Société proviennent de sources américaines et sont payés en dollars américains. La fluctuation de la monnaie a affecté la valeur comptable des actifs de Honeybee durant l'année et a eu un impact défavorable sur les revenus et gains.

Situation financière

Revenu

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 les revenus ont augmenté de 105% à 9 504 707 \$ par rapport à 4 640 777 \$ en 2003. Les revenus de réseau et de services connexes ont augmenté de 108% à 8 940 352 \$ par rapport à 4 299 037 \$ en 2003. L'augmentation est due aux revenus des programmes TSE ainsi qu'aux revenus générés par HMC. Les revenus de logiciels et de services connexes ont augmenté à 564 355 \$ par rapport à 341 740 \$ en 2003 grâce à un nouveau projet de développement.

Coût de revenus

Les coût de revenus pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 ont augmenté à 6 739 686 \$ par rapport à 3 337 971 \$ en 2003. Les coût de réseau et de services connexes ont augmenté à 6 433 692 \$ par rapport à 3 236 333 \$ en 2003. L'augmentation est directement reliée aux revenus TSE ainsi qu'au coût relié aux revenus générés par HMC. Les coût de logiciels et de services connexes ont augmenté à 305 994 \$ par rapport à 101 638 \$ en 2003.

Profit brut

Le ratio de marge brute pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 a augmenté à 29% par rapport à 28% en 2003. Le ratio de marge brute de réseau et de services connexes a augmenté à 28% de 25% en 2003. Le ratio de marge brut pour les logiciels et les services connexes a diminué à 46% par rapport à 70% en 2003.

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 la marge brute totale a augmenté de 112% à 2 765 021 \$ par rapport à 1 302 806 \$ en 2003. La marge brute pour le réseau et les services connexes a augmenté de 136% à 2 506 660 \$ par rapport à 1 062 704 \$ en 2003. La marge brute pour les logiciels et les services connexes a augmenté à 258 361 \$ par rapport 240 102 \$ en 2003.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 les frais généraux et d'administration ont augmenté à 1 190 729 \$ par rapport à 340 415 \$ en 2003. L'augmentation est provoquée par les frais de HMC non comptabilisés en 2003.

Les frais de recherche et de développement ont augmenté à 477 597 \$ par rapport à 301 845 \$ en 2003.

Frais de recherche et de développement ⁵

Pour l'exercice se terminant	2004	2003	2002	2001	2000
Frais de recherche et de développement ⁶	477 597 \$	301 845 \$	286 422 \$	440 046 \$	620 113 \$
Produits	9 504 707 \$	4 640 777 \$	3 112 657 \$	2 623 924 \$	3 352 445 \$
% de produits	5%	7%	9%	17%	18%

Les frais d'amortissement ont augmenté à 53 024 \$ par rapport à 33 737 \$ à la même période en 2003 à cause de l'amortissement d'actifs par HMC.

Les revenus d'intérêts ont diminué à 15 288 \$ par rapport à 16 426 \$ en 2003.

La perte de change était de 137 832 \$ par rapport à 115 708 \$ noté en 2003.

La Société a enregistré un recouvrement d'impôt de 2 880 \$ en 2004. En 2003, la Société a enregistré un recouvrement de 76 400 \$ d'impôt.

Le 27 septembre 2003, Honeybee a vendu sa division de Honeybee Interactive, laquelle servait de centre de « design web » et d'entretien à la Société. La contrepartie reçue pour la vente était de 180 000 \$ laquelle a consisté en des espèces et des investissements ce qui a donné une perte de disposition de 46 255 \$.

Intérêts non contrôlé est demeuré à un solde débiteur de 1 098 357 \$.

Bénéfices nets

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 les bénéfices nets après la disposition d'actifs ont augmenté de 48% à 877 752 \$ par rapport à 593 004 \$ en 2003. Le bénéfice par action pour l'exercice se terminant le 31 août 2004 était de 0,05 \$ par rapport à 0,04 \$ en 2003. Les bénéfices par action dûment dilués étaient de 0,05 \$ par rapport à 0,04 \$ en 2003.

Actifs

L'actif total a augmenté à 7 586 576 \$ au 31 août 2004 par rapport à 6 843 730 \$ à la fin de l'exercice au 31 août 2003. Les espèces ont augmenté à 939 103 \$ par rapport à 222 378 \$ grâce à une amélioration du cycle de recouvrement. Les investissements à court terme ont augmenté à 503 489 \$ par rapport à 241 781 \$. Les impôts de société recevables étaient à 0,00 \$ par rapport à 19 000 \$ en 2003. Les débiteurs ont augmenté à 1 585 998 \$ par rapport à 1 290 318 \$ grâce à une augmentation de revenus durant l'année.

Les impôts futurs de société étaient au montant de 541 407 \$ au 31 août 2004 par rapport à 538 527 \$ en 2003.

Les immobilisations ont diminué à 230 279 \$ par rapport à 300 400 \$ grâce à la disposition de certains actifs appartenant à la division Honeybee Interactive.

Au 31 août 2004 l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels étaient au montant de 3 786 300 \$ par rapport à 4 231 326 \$ au 31 août 2003. La diminution a été provoquée par la vente de la division Honeybee Interactive.

⁵ Frais de recherche et de développement, après déduction des crédits d'impôt à l'investissement

⁶ Id.

Passifs

Au 31 août 2004 le passif total a diminué à 269 578 \$ par rapport à 424 317 \$ au 31 août 2003. Les créiteurs ont diminué à 248 009 \$ par rapport à 392 852 \$. Les obligations sous contrats de location d'acquisition ont diminué à 21 569 \$ par rapport à 31 465 \$.

Avoir des actionnaires

L'avoir des actionnaires au 31 août 2004 a augmenté à 8 415 355 \$ par rapport à 7 517 770 \$ au 31 août 2003. Les bénéfices non répartis montaient à 1 598 309 \$ par rapport à 720 557 \$. Le capital-actions a augmenté à 6 817 046 \$ par rapport à 6 797 213 \$ au 31 août 2003.

Points financiers saillants

Pour le trimestre se terminant	31 août 04	31 mai 04	29 fév. 04	30 nov 03
Produits	2 495 650 \$	2 355 414 \$	2 763 616 \$	1 890 027 \$
Coûts de revenus	1 632 007 \$	1 627 030 \$	2 141 419 \$	1 339 230 \$
Bénéfices (pertes) nets	305 865 \$	345 074 \$	175 026 \$	51 787 \$
Bénéfices par action	0,02 \$	0,02 \$	0,01 \$	0,00 \$

Pour le trimestre se terminant	31 août 03	31 mai 03	28 fév. 03	30 nov 02
Revenu	1 600 548 \$	867 840 \$	1 241 639 \$	930 750 \$
Coûts de revenus	1 424 806 \$	563 686 \$	835 800 \$	513 679 \$
Bénéfices (pertes) nets	168 851 \$	116 093 \$	154 325 \$	153 735 \$
Bénéfices par action	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$	0,01 \$

La liquidité et les ressources capitales

Le capital à court terme dont Honeybee a besoin sera engrangé par la trésorerie des opérations. Honeybee détient aussi des placements à court terme qui peuvent être converties en espèces immédiatement ou dans les six à douze mois.

Les débiteurs de Honeybee sont plus gros que ses créiteurs par un ratio de sept pour un. Les sommes recouvrées des débiteurs vont continuer d'améliorer la position capitale de Honeybee.

Les transactions de partis apparentés

Honeybee fait des transactions avec certain partis apparentés dans le cours normal des affaires. Au cours de l'année, Honeybee avait 2 667 113 \$ de frais de réseau et de services connexes qui venaient de partis apparentés. Les frais étaient reliés au programme TSE de Honeybee. Honeybee a aussi eu des produits de 842 509 \$ provenant de réseau et de services connexes à un parti apparenté qui consistait de traitement de paiement et de services d'accomplissement. Pour l'exercice se terminant le 31 août 2004, Honeybee avait des frais généraux et d'administration de 268 584 \$ causé par des achats provenant de partis apparentés.

Changement dans les politiques de comptabilité

La Société n'a fait aucun changement dans ses politiques de comptabilité durant l'exercice se terminant au 31 août 2004.

Perspective

Honeybee croit que les développements d'entreprise et de technologies de cette année la met en position pour rencontrer son plan de croissance sur une base de prendre de l'avant. En particulier, l'acquisition de HMC et les améliorations à TSE lui ont permis d'établir de nouvelles sources de revenu et créé de nouveaux canaux de distribution lesquels vont générer des revenus additionnels dans le futur.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2003

Acquisition de Corporation Média Honeybee

Le 9 avril 2003, Honeybee annonçait la conclusion d'une lettre d'entente dans le but d'acquérir une participation majoritaire dans la société mère de Corporation Média Aeon (« Aeon »). Aeon est un centre moderne de traitement et d'exécution d'opérations desservant les clients avec des solutions de commerce électronique incluant le service à la clientèle, la vérification des commandes, le recouvrement, le renouvellement et le traitement des paiements.

Le prix d'acquisition pour une participation majoritaire de 63,7 % dans Aeon (2 000 000 d'actions ordinaires) a été de 2 000 000 \$, et a été payé avec un effet à payer de 500 000 \$ et 1 200 000 actions ordinaires de Honeybee. Suite à l'investissement dans Aeon en 2003, Honeybee a transféré des actifs d'un montant de 3 604 187 \$ à la société mère d'Aeon. Les actifs incluaient la participation de Honeybee dans Harvestonline.com et son investissement dans Village2online.com, et ils faisaient partie du règlement de la dette subordonnée et convertible d'Aeon totalisant 8 212 186 \$. Le montant de 4 607 999 \$ du prêt subordonné et convertible a été payé avec certains actifs transférés par Aeon totalisant 4 107 999 \$. Le solde de 500 000 \$ a été acquitté par l'émission de 500 000 actions ordinaires d'Aeon. Le règlement de la dette subordonnée et convertible d'Aeon n'a pas seulement consolidé leur bilan, mais a fait en sorte qu'Honeybee demeure l'actionnaire majoritaire d'Aeon dans le futur.

Depuis 1999, Honeybee entretient une relation stratégique ainsi que d'affaires avec Aeon. Depuis ce temps, Honeybee a travaillé en étroite collaboration avec Aeon pour développer et maintenir leurs systèmes de technologie de l'information, ce qui a contribué de façon fondamentale à leur croissance progressive et à leur succès. Honeybee et Aeon ont aussi bénéficié en desservant des clients communs nécessitant l'expertise qu'offrent les deux sociétés.

En regroupant la direction, la technologie, l'infrastructure et le personnel d'Honeybee et d'Aeon, il sera possible pour Honeybee de mieux desservir ses clients et de créer de nouvelles opportunités d'affaires.

Jusqu'à présent, l'intégration d'Aeon dans Honeybee a répondu aux attentes de la Société et a contribué à sa performance globale, tel que démontré par les résultats enregistrés pendant les mois de juillet et d'août.

Autres développements importants au cours de l'exercice 2003

Le 20 septembre 2002, Honeybee a annoncé l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation d'Upland Distribution Inc. (« Distribution »). Le prix d'acquisition a été de 375 000 \$, et a été payé par un montant en espèces de 50 000 \$ et par l'émission de 500 000 actions ordinaires. Jusqu'à présent, Honeybee a intégré deux importantes initiatives de marketing avec la base de données de clients et le réseau de clients de Distribution afin de réaliser des revenus d'abonnement significatifs.

Le 9 janvier 2003, Honeybee a conclu une alliance stratégique avec l'agent principal de « Who's Calling » au Canada afin de fournir l'installation TI, la personnalisation et les services de soutien

après vente. « Who's Calling » est un service innovateur offrant des numéros sans frais d'interurbain aux clients pour du dépistage publicitaire et des campagnes de vente.

Le 22 janvier 2003, Honeybee a mis sur le marché Total Sales Environment (« TSE »), un site à la fine pointe de la technologie servant à effectuer des commandes et une plate-forme servant à repérer de l'information, accessible à ses clients 24 heures par jour, 7 jours par semaine. TSE exerce son impact sur l'entreprise en offrant une réponse immédiate aux clients, des outils supérieurs de gestion des commandes, des rapports personnalisés, des informations en temps réel concernant l'état des commandes, et un suivi historique des transactions.

Le 26 septembre 2003, Honeybee a annoncé la conclusion d'une lettre d'entente pour vendre la division Honeybee Interactive, qui lui avait servi de centre de design Internet et d'entretien. La vente de Honeybee Interactive permettra à la Société de se concentrer sur son activité de base pour les années à venir.

Vue d'ensemble

Depuis des années, Honeybee a concentré ses services sur les technologies de l'information, le développement de bases de données personnalisées, les services de traitement des transactions et les logiciels de bases de données, qu'elle fournissait aux secteurs des communications et des médias. En facturant les clients sur une base transactionnelle (basée sur les volumes générés), Honeybee a réussi à maintenir et à développer son entreprise dans des conditions économiques autant favorables que défavorables.

TMI signifie « Tactique Marketing Intelligence » et il est utilisé sous licence de Mount Real Corporation. TMI est utilisé pour gérer les bases de données de consommateurs de Honeybee, aussi bien pour la recherche de clients, que pour remplir ses engagements.

Au cours du dernier exercice, Honeybee a commencé à utiliser ses systèmes de technologie de l'information et son réseau de distribution afin d'opérer ses propres programmes TMI. L'importance de ces programmes est double. Premièrement, les programmes TMI ont servi de complément à la base existante de clients et aux sources de revenus. Deuxièmement, les résultats des programmes TMI, jusqu'à présent, ont permis une croissance notable des revenus.

La direction est déterminée à continuer de développer une entreprise qui, au cours des dernières années, s'est montrée profitable et ayant un flux de trésorerie positif, même dans des conditions économiques difficiles. Afin de poursuivre dans cette direction, Honeybee continuera de se concentrer sur le développement, le maintien et la participation active aux programmes TMI. De plus, Honeybee continuera à développer et à améliorer ses services de technologie de l'information afin de mieux desservir ses bases de données de consommateurs et ses clients.

Les initiatives de recherche et de développement que Honeybee a entrepris dans le passé ont donné naissance à des services Internet comme EPC, HarvestWare, Job-Central.net et le plus récent TSE. Pour la majorité, ces services ont été développés pour le compte des clients, mais Honeybee en a bénéficié en les utilisant sous licence. Ce sont des solutions axées sur la clientèle qui donnent des résultats dans les plus brefs délais et une récupération immédiate. Ces initiatives ont apporté une contribution très importante au succès de Honeybee dans le passé, et elles continueront à être essentielles dans le futur. Consultez l'annexe A.

Annexe A
Frais de recherche et de développement ⁷

31 août	1999	2000	2001	2002	2003
Frais de recherche et de développement ⁸					
	209 829 \$	620 113 \$	440 046 \$	286 422 \$	301 845 \$
Produits					
	1 794 030 \$	3 352 445 \$	2 623 924 \$	3 112 657 \$	4 640 777 \$
Pourcentage % des produits					
	12 %	18 %	17 %	9 %	7 %
Frais cumulatifs de recherche et de développement					
	209 829 \$	829 942 \$	1 269 988 \$	1 556 410 \$	1 858 255 \$

(7) Les frais de recherche et de développement sont présentés déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement.

(8) Id.

Les mesures de performance les plus importantes, contrôlées régulièrement par la direction, sont les produits et la marge bénéficiaire brute générée par chaque source de revenu. Plus particulièrement, la direction va réviser les produits et les marges bénéficiaires brutes générés par chaque client. En règle générale, la direction tente de maintenir le taux de la marge bénéficiaire brute entre 20 % et 30 %. La direction analyse aussi les frais généraux et les dépenses d'exploitation, pour s'assurer qu'ils demeurent relativement conformes aux produits.

Les ressources importantes disponibles pour Honeybee sont les partenariats et les relations stratégiques, ainsi que le personnel de direction clé, lequel comprend maintenant l'équipe de gestion d'Aeon. Honeybee a la capacité de financer les investissements futurs dans la technologie et l'infrastructure, soit par des liquidités et des placements à court terme, soit par l'émission d'actions ordinaires.

Les états financiers de Honeybee au 31 août 2003 contiennent seulement deux mois d'exploitation d'Aeon.

Situation financière

Produits

Les produits pour l'exercice terminé le 31 août 2003 ont augmenté de 49 % à 4 640 777 \$, par rapport à 3 112 657 \$ en 2002. Les produits provenant du réseau et de services connexes ont augmenté de 55 % à 4 299 037 \$ en 2003 comparativement à 2 765 265 \$ en 2002. L'augmentation est due aux produits provenant de programmes TMI ainsi qu'aux produits générés par Aeon en juillet et août. Les produits de logiciels et de services connexes ont diminué légèrement à 341 740 \$ en 2003 par rapport à 347 392 \$ en 2002.

Coûts liés aux produits

Les coûts liés aux produits pour l'exercice terminé le 31 août 2003 ont augmenté de 63 % à 3 337 971 \$ par rapport à 2 047 093 \$ en 2002. Les frais de réseau et de services connexes ont augmenté de 82 % à 3 236 333 \$ en 2003 par rapport à 1 772 086 \$ en 2002. Le changement est directement relié aux produits TMI, ainsi qu'aux frais reliés aux produits générés par Aeon. Les frais de logiciels et de services connexes ont diminué à 101 638 \$ en 2003 par rapport à 275 007 \$ en 2002.

Marge bénéficiaire brute

Le taux de la marge bénéficiaire brute pour l'exercice terminé le 31 août 2003 a diminué à 28 % par rapport à 34 % en 2002. Le taux de la marge bénéficiaire brute pour le réseau et les services connexes a diminué à 25 %, de 36 % en 2002, cependant elle se maintient dans les taux avantageux de 20 % à 30 %. La diminution s'explique par le fait que les produits TMI, qui sont une partie importante des produits de réseau et services connexes, ont généralement une marge bénéficiaire brute inférieure aux autres produits de même nature. Le taux de la marge bénéficiaire pour les logiciels et services connexes a augmenté à 70 % par rapport à 21 % en 2002. Cette augmentation est expliquée par l'amélioration du rendement dans la livraison des services de logiciels aux clients.

La marge bénéficiaire brute totale pour l'exercice terminé le 31 août 2003 a augmenté de 22 % à 1 302 806 \$ par rapport à 1 065 564 \$ en 2002. La marge bénéficiaire brute pour le réseau et services connexes a augmenté de 7 % à 1 062 704 \$ en 2003 comparativement à 993 179 \$ en 2002. La marge bénéficiaire brute pour les logiciels et services connexes a augmenté à 240 102 \$ en 2003 par rapport à 72 385 \$ en 2002.

Charges d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 31 août 2003 :

Les frais généraux, de vente et d'administration ont diminué à 340 415 \$ (401 135 \$ en 2002).

Les frais de recherche et développement, après déduction des crédits d'impôt à l'investissement, ont augmenté à 301 845 \$ (286 422 \$ en 2002).

Les frais d'amortissement ont diminué à 44 660 \$ (76 534 \$ en 2002).

Les intérêts créditeurs ont diminué à 16 426 \$ (31 746 \$ en 2002).

La perte dans les opérations de change a augmenté à 115 708 \$ (9 536 \$ en 2002).

Bénéfice net

Pour l'exercice terminé le 31 août 2003, le bénéfice net a augmenté à 593 004 \$ (277 683 \$ en 2002). Au 31 août 2003, la Société avait des bénéfices non enregistrés de pertes fiscales suffisants pour couvrir le bénéfice net généré au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, Honeybee a pu renverser les charges d'impôts courues enregistrées au cours des exercices précédents.

Actif

L'actif total a augmenté de 21 % à 6 843 730 \$ au 31 août 2003, par rapport à 5 652 356 \$ à la fin de l'exercice terminé le 31 août 2002. L'augmentation est principalement attribuable aux acquisitions d'Aeon et de Distribution. Les espèces et quasi-espèces sont pratiquement restées les mêmes à 222 378 \$ comparativement à 223 320 \$ en 2002. Les placements à court terme ont été de 241 781 \$ par rapport à 343 946 \$. Les impôts à recevoir ont été de 19 000 \$ comparativement à 0 \$ en 2002. Les comptes débiteurs ont augmenté à 1 290 318 \$ par rapport à 914 912 \$ en 2002, dû au cycle de recouvrement des programmes TMI ainsi qu'aux soldes inclus dans Aeon.

Les impôts futurs ont totalisé 538 527 \$ par rapport à 0 \$ en 2002. Les impôts futurs sont basés sur la valeur estimative des reports de pertes à des exercices ultérieurs d'Aeon.

Les placements ont totalisé 0 \$ en 2003 par rapport à 2 691 016 \$ en 2002, dû à l'inclusion de ces placements dans le règlement de la dette subordonnée et convertible d'Aeon.

Les immobilisations ont augmenté à 300 400 \$ par rapport à 138 114 \$ en 2002, dû au matériel informatique, au mobilier et agencements et aux logiciels.

Au 31 août 2003, l'écart d'acquisition et les actifs incorporels totalisaient 4 231 326 \$ par rapport à 1 341 048 \$ en 2002. Sont incluses, dans l'écart d'acquisition et les actifs incorporels, des bases de données résultant de l'acquisition d'Aeon et de Distribution qui totalisent 1 125 000 \$.

Passif

Le passif à court terme a diminué à 403 452 \$ par rapport à 456 561 \$ en 2002. Les comptes créditeurs ont diminué à 392 852 \$ par rapport à 439 561 \$ en 2002. Les obligations sous contrat de location-acquisition ont augmenté à 31 465 \$ par rapport à 0 \$ en 2002. Les impôts sur le revenu à payer ont diminué à 0 \$ par rapport à 17 000 \$ en 2002 et les impôts futurs sont nuls comparativement à 40 400 \$ en 2002.

Les comptes débiteurs ainsi que les comptes créditeurs et les frais courus se composent de montants dus en dollars canadiens et américains. Consultez l'annexe B.

Annexe B

Comptes débiteurs	2003	2002
Recevables en dollars canadiens	528 573 \$	278 438 \$
Recevables en dollars américains (539 678 \$ US; 2002 – 409 492 \$ US)	761 745	636 474
	1 290 318 \$	914 912 \$
Créditeurs et frais courus	2003	2002
Payables en dollars canadiens	385 954 \$	396 194 \$
Payables en dollars américains (4 942 \$ US; 2002 – 27 901 \$ US)	6 898	43 367
	392 852 \$	439 561 \$

Avoir des actionnaires

L'avoir des actionnaires a augmenté à 6 419 413 \$ par rapport à 5 155 395 \$ en 2002. L'augmentation est principalement due à l'émission de 1 825 000 \$ en actions ordinaires au cours de l'exercice, pour les acquisitions d'Aeon et de Distribution. La Société a accumulé des bénéfices de 720 557 \$ au 31 août 2003 comparativement à 191 682 \$ en 2002. Un solde de 1 098 357 \$ est inclus dans l'avoir des actionnaires, lequel est relié à la part des actionnaires sans contrôle du déficit accumulé d'Aeon.

Perspectives

Honeybee croit que l'expansion et les développements technologiques de cet exercice la place dans une bonne position pour atteindre les plans de croissance prévus pour l'avenir. En particulier, l'acquisition d'Aeon et la mise en valeur de TSE (Total Sales Environment) a permis à Honeybee d'établir de nouvelles sources de revenu et de créer de nouveaux modes de distribution, qui généreront des produits supplémentaires dans le futur.

Pour l'exercice se terminant le 31 août 2002

VUE D'ENSEMBLE

Pendant l'année fiscale 2002, Honeybee s'est concentrée sur l'augmentation de ses services de logiciel de gestion de contrats (Harvestware) en entrant dans plusieurs accords d'affaires clés. Le logiciel de Harvestware est utilisé comme une base de données d'abonnement de revue et pour la gestion de plus de 600 titres de revue.

Le 29 octobre 2001, Honeybee est entrée en accord avec La Source de Revue pour vendre et desservir une base de donnée de plus de 1 000 000 consommateurs de revues. Sous les termes du contrat, Honeybee fournit les services aux entreprises du Web, la gestion de données y compris la récolte de données, les services de gestion de rendement, et les services d'accomplissement de produit sous une plate-forme flexible intégrée. Pendant l'année, Honeybee a fait un investissement dans une base de données de ventes de revue et de distribution, propriété de La Source de Revue, pour une considération totale de \$367,831

Le 27 décembre 2001, Honeybee a signé un renouvellement de 5 ans sur son contrat de solutions et support IT avec Aeon Média Corporation (AMC). Le 29 décembre 2001, Honeybee a signé des ententes conjointement avec trois clients de AMC. Entrant en partenariat avec Honeybee offre une gamme de services incluant un logiciel de gestion de services à la clientèle, un service de relation avec la clientèle, et un services de distribution de revue.

Le 20 septembre 2002, Honeybee a annoncé qu'elle avait signé une lettre d'intention par rapport à la proposition de l'acquisition de tout les actions émis et en circulation de "Uplands Distribution Inc." Lorsque l'acquisition sera finale, la considération payé pour l'acquisition serait de 425 000 \$.

Situation financière

Produits

Les produits ont augmentés de 19% à 3 112 657 \$ en 2002, une hausse par rapport à 2 623 924 \$ en 2001. Les réseaux et les services connexes ont augmentés de 19% à 2 765 265 \$ (2 322 302 \$ en 2001). L'augmentation est due aux contrats nouveaux et actuels qui produit des revenus répétitifs en plus des nouveaux services tels que MyComptroller.net. Certains revenus de réseau se rapportent au traitement de données et aux services de récolte pour des milliers de transactions de consommateurs qui sont par après facturés à plusieurs clients clés. Les revenus de logiciels et des services connexes, ont augmentés à 347 392 \$ (301 622 \$ en 2001) et inclus les ventes de "Job-Central.net" à des clients corporatif incluant les entreprises de Fortune 500.

Coût des revenus

Les coûts de revenus était de 2 047 093 \$ par rapport à 1 518 328 en 2001. Les coûts de réseaux et des services connexes ont augmentés à 1 772 086 \$ par rapport à 1 376 064 \$ en 2001, dû au coûts reliés à l'implémentation de nouveaux contrats clients. Les coûts de logiciels et de services connexes ont augmentés à 275 007 \$ de 142 264 \$ en 2001.

Marge bénéficiaire brute

La marge bénéficiaire brute à diminué un peu à 1 065 564 \$ par rapport à 1 105 596 \$ en 2001 à cause d'une augmentation des coûts de programmation, de dépenses de logiciels et de ventes, de la liquidation de Job-Central.net et de MyComptroller.net.

Charges d'exploitation

Les frais généraux, de vente et d'administration ont augmentés à 401 135 \$ (325 915 \$ en 2001). Les frais de recherche et développement, après déduction des crédits d'impôt à l'investissement ont diminué à 286 422 \$ (440 046 \$ en 2001). Les frais d'amortissement sont demeurés presque

inchangés à 76 534 \$ (78 529 \$ en 2001). Les intérêts créditeurs ont augmentés à 31 746 \$ (19 668 \$ en 2001) dû au revenu d'intérêts de nouveaux placements à court termes. Honeybee a eu une perte dans les opérations de change de 9 536 \$ par rapport au profit de 11 271 \$ enregistré en 2001.

Bénéfices

Le bénéfice net avant impôts sur le revenu a augmenté 11% à 323 683 \$ par rapport à 292 045 \$ en 2001. Le bénéfice net après impôts a diminué un peu à 277 683 \$ (280 645 \$ en 2001).

Actif

L'actif total a augmenté de 7% à 5 652 356 \$ en 2002 par rapport à 5 274 510 \$ en 2001. L'espèce et le quasi-espèce ont diminué à 223 320 \$ par rapport à 369 178 \$ en 2001; cependant, les placements à court termes étaient de 343 946 \$ par rapport à 0 en 2001. Les comptes à recevoir ont diminué à 914 912 \$ par rapport à 1 115 089 \$ en 2001.

Les placements ont augmenté à 2 691 016 \$ par rapport à 2 275 000 \$ en 2001, dû à l'investissement dans une base de données de vente de revues et de distribution.

L'actifs à long terme, incluant l'écart d'acquisition, a diminué un peu à 1 479 162 \$ (1 515 243 \$ en 2001). Après avoir testé et évalué l'écart d'acquisition, Honeybee a conclu qu'il n'y avait aucune dégradation pendant l'année.

Passif

Le passif a augmenté 18% à 496 961 \$ (421 798 \$ en 2001). Les comptes créditeurs ont augmenté à 439 561 \$ par rapport à 410 398 \$ en 2001. Les impôts de société à payer ont augmenté à 17 000 \$ par rapport à 0 en 2001. Les passif d'impôts futurs ont augmenté à 40 400 \$ par rapport à 11 400 en 2001.

Avoir des actionnaires

L'avoir des actionnaires a augmenté de 6% à 5 155 395 \$ par rapport à 4 852 712 \$ en 2001, dû principalement aux bénéfices nets de la Société durant l'année. Le capital action a augmenté à 4 963 713 \$ (4 938 713 \$ en 2001).

Plan d'option

Honeybee a un plan d'option sur actions pour les dirigeants, les employés, ou les consultants de l'entreprise ou ses filiales. Lorsque Honeybee émet des options sur actions elle s'assure que le prix de la lever de l'option sur actions est plus élevé que le prix courant du marché et une période de dévolution appropriée est donnée.

Risques et incertitudes

Puisque Honeybee retire un montant significatif de ses revenus de ventes des États Unis, la fluctuation dans la valeur du dollars canadien par rapport au dollars américain peut créer un profit ou une perte de change à court terme.

Honeybee garde la majorité des ses dépenses en dollars canadien pendant qu'elle reçoit la majorité des ses revenus en dollars américain. L'entreprise continue donc de bénéficier d'un échange de monnaie favorable par rapport au dollar canadien/américain. Au cas où le dollar américain dévaluerait, l'avantage diminuerait.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Structure du capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées sans valeur nominale.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à une voix, pour chaque action ordinaire, et ils ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et de recevoir des dividendes sous les réserves d'usage concernant leur déclaration par le conseil d'administration de la Société.

Les actions privilégiées peuvent être émises en série et ont un rang supérieur à celui des actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise.

Au 29 février 2004, la Société comptait 16 286 999 actions ordinaires émises et en circulation. Les porteurs d'actions ordinaires participent au prorata à toute distribution des actifs de la Société au moment de sa liquidation, de sa dissolution ou de la cessation de ses activités. Les actions ordinaires ne comportent aucun droit de souscription préférentiel, droit de conversion, disposition relative au rachat ou disposition relative à un fonds d'amortissement. Il n'y a pas de restriction relative au rachat par la Société des actions ordinaires au gré de l'émetteur ou du porteur sauf dans la mesure où un tel rachat rendrait la Société insolvable.

CAPITALISATION CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit démontre notre capital-actions aux dates indiquées. Ce tableau doit être lue conjointement avec, et est entièrement qualifié par nos états financiers apparaissant dans ce prospectus provisoire.

Description de classe	Montant En circulation Au 31 août 2004	A la date de l'offre	A la date de l'offre
		Offre Minimum	Offre Maximum
Actions ordinaires	6 817 046\$ 16 309 999 actions	\$ - - actions	\$ - - actions
Action privilèges	Nul	Nul	Nul
Portion à court terme d'obligations découlant de contrats de Location - acquisition	11 356\$	10 600\$	10 600\$
Obligations découlant de contrats De location - acquisition	10 213\$	13 012\$	13 012\$

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le tableau qui suit présente les nom et lieu de résidence des administrateurs et dirigeants de la Société, le poste et la fonction principale occupés au cours des cinq dernières années ainsi que le nombre d'actions ordinaires de la Société détenues en propriété véritable, directement ou indirectement.

Nom	Poste	Depuis	Fonction	Nombre d'actions ordinaires
Lino P. Matteo Montréal (Québec)	Chef de la direction et président du conseil	1993	De 1992 à 1994, administrateur délégué et, de 1994 à ce jour, chef de la direction de la Corporation Mount Real, société ouverte de services de gestion financière. Il a également été actionnaire et chef des finances de Les technologies de logiciel Honeybee Inc. (auparavant Logiciels Wannabee Inc.) depuis 1993.	6 437 241
Jeffrey A. Klein Pointe-Claire (Québec)	Président et administrateur	1993	Président et administrateur de Honeybee Technology Inc. Président de Les technologies de logiciel Honeybee Inc. (auparavant Logiciels Wannabee Inc.) depuis 1993.	3 197 541
Mark Jourdenais Montréal (Québec)	Administrateur	23 nov. 1998	Directeur, MJ Services. Est conseiller des systèmes d'information de gestion auprès de la Corporation Mount Real et de Les technologies de logiciel Honeybee Inc. depuis 1998.	75 000
Guy Lavoie Montréal (Québec)	Administrateur	23 juin 2000	Avocat en pratique privée depuis 1986. Est devenu associé du cabinet Fraser Milner Casgrain (autrefois Byers Casgrain) en 1994.	néant
Ovidiu Schiopu Beaconsfield (Québec)	Administrateur	6 déc. 2001	Président de Sequoia Asset Management depuis juin 2002. De 2000 à 2002, vice-président et administrateur délégué du Groupe financier Myriade. De 1984 à 2000, vice-président principal, Exploitation et chef des finances de Montrusco Bolton Inc.	néant
J. Pierre Brunet Montréal (Québec)	Administrateur	28 avr. 2004	Directeur du programme de MBA pour gens d'affaires de l'Université Concordia pour un mandat de trois ans. Actuellement, président du comité consultatif du Groupe financier Peak Inc.	néant
Marielle Dupéré Montréal (Québec)	Administratrice	28 avr. 2004	Fondatrice de Canaztec en 1992. Avant 1992, M ^{me} Dupéré était vice-présidente du Groupe Investor, la plus importante société de planification financière au Canada, et elle a également occupé des postes de gestion de niveau supérieur auprès de Merrill Lynch Canada.	néant

La direction

M. Lino P. Matteo est président du conseil et chef de la direction de la Société. M. Matteo est chef de la direction de Honeybee depuis sa constitution. Depuis 1993, M. Matteo est aussi chef de la direction de la Corporation Mount Real, société de services de gestion financière inscrite à la cote de la TSX. M. Matteo est comptable en management accrédité.

M. Jeffrey Klein est président de la Société depuis 1997. M. Klein gère les affaires quotidiennes de la Société et il est chef des services d'informatique de la Société. M. Klein a dirigé le développement technologique de la Société et il a contribué à l'élaboration des solutions de renseignements d'affaires et de gestion des relations avec la clientèle (GRC).

M. Éric Clément est président de la Corporation Média Honeybee. M. Clément est un ancien membre du conseil d'administration de la Société qui a quitté pour poursuivre de nouvelles possibilités auprès de la société Aeon. M. Clément est revenu auprès de la Société après l'acquisition de la société Aeon par la Société en juin 2003.

Rémunération de la direction

Hauts dirigeants

Le tableau qui suit présente l'ensemble de la rémunération annuelle et à long terme versée aux personnes qui, en date du dernier exercice terminé le 31 août 2003, réunissaient les critères permettant de les qualifier de « membre de la haute direction » de la Société au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). À cette date, aucun autre employé de la Société ne réunissait ces critères.

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et principal poste	Année	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme	
		Salaire (en dollars)	Prime (en dollars)	Autre rémunération annuelle (en dollars)	Nombre de titres visés par des options attribuées	Toutes autres formes de rémunération
Lino P. Matteo Chef de la direction	2004	néant	néant	néant	néant	néant
	2003	néant	néant	néant	100 000	néant
	2002	néant	néant	néant	néant	néant
	2001	néant	néant	néant	néant	néant
Jeffrey A. Klein Président	2004	60 000	néant	néant	néant	néant
	2003	60 000	néant	6 000	150 000	néant
	2002	60 000	néant	néant	néant	néant
	2001	60 000	néant	néant	néant	néant

Le tableau qui suit fournit des détails quant aux options d'achat d'actions attribuées à des membres de la haute direction par Honeybee Technology Inc. au cours de l'exercice 2004.

Attributions d'options durant le dernier exercice terminé

Nom	Nombre d'actions ordinaires visées par des options attribuées	Pourcentage du total des options attribuées à des employés au cours de l'exercice	Prix de levée (\$/action ordinaire)	Valeur marchande des actions ordinaires sous-jacentes à des options à la date de l'attribution (\$/action ordinaire)	Date d'expiration
Lino P. Matteo	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Jeffrey A. Klein	néant	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Le tableau qui suit présente, à l'égard des membres de la haute direction, le nombre d'options d'achat d'actions levées, le prix de levée global, le nombre d'options d'achat d'actions non levées et la valeur des options dans le cours au • 2004.

Levées d'options globales durant le dernier exercice terminé et valeur des options en fin d'exercice

Nom	Nombre de titres acquis à la levée	Valeur globale réalisée ¹⁾ (en dollars)	Nombre d'options d'achat d'actions non levées en fin d'exercice Pouvant être levées	Valeur des options dans le cours non levées en fin d'exercice ²⁾ (en dollars) Pouvant être levées
Lino P. Matteo	néant	néant	200 000	150 000
Jeffrey A. Klein	néant	néant	200 000	175 000

Notes :

¹⁾ La valeur globale réalisée est calculée en fonction de la différence entre le prix de levée des options et le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX à la date de levée.

²⁾ La valeur est calculée en fonction de la différence entre le prix de levée des options et le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX le 31 août 2003, qui s'établissait à 1,50 \$.

Rémunération des administrateurs

Durant l'exercice terminé le 31 août 2003, les administrateurs de la Société n'ont touché aucune rémunération en espèces pour leur travail en qualité d'administrateurs, à l'exception du remboursement de leurs dépenses. Les administrateurs de la Société participent au régime d'options d'achat d'actions de la Société. Toutefois, à l'assemblée générale annuelle, les actionnaires ont approuvé une proposition qui est actuellement mise en œuvre afin d'établir un nouveau régime de propriété d'actions.

Au 31 août 2003, le nombre global d'options non levées détenues par des administrateurs, à l'exclusion des membres de la haute direction, s'établissait à 499 333. La valeur réalisée par la Société à la levée d'options d'achat d'actions par des administrateurs en 2003 s'établissait à néant. Les personnes susmentionnées étaient administrateurs de la Société au 31 août 2003 et le sont encore à l'heure actuelle. Les 499 333 options susmentionnées expireront à diverses dates jusqu'au 30 avril 2007.

Endettement des membres de la haute direction et des administrateurs

Ni les administrateurs ni les membres de la haute direction non plus que les promoteurs ou dirigeants de la Société non plus qu'aucune personne qui a un lien avec ceux-ci ni aucun membre du même groupe que ceux-ci ne sont ou n'ont été endettés envers la Société depuis le début du dernier exercice terminé de la Société.

Contrats de gestion

Les fonctions de gestion de la Société sont exercées par les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société et elles ne sont exercées par aucune autre personne physique ou morale, à l'exception des services comptables, qui sont fournis par la Corporation Mount Real, société considérée comme une « société liée » en raison du poste de propriété et de gestion détenue par M. Lino P. Matteo dans la Société et dans la Corporation Mount Real. La Corporation Mount Real fournit aussi des services financiers à la Société.

Pénalités ou sanctions

Au cours des dix années précédant la date du présent prospectus, aucun des administrateurs, des dirigeants ou des promoteurs proposés de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières

concernant la négociation de titres, la promotion ou la gestion d'un émetteur coté en bourse, ou concernant le vol ou la fraude.

Faillites personnelles

Au cours des dix années précédant la date du présent prospectus, aucun des administrateurs, dirigeants ou promoteurs proposés de la Société n'a été déclaré failli ou n'a fait de cession volontaire dans le cadre d'une faillite, n'a fait de proposition aux termes d'une loi concernant la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été l'auteur ou l'objet d'une procédure, d'un arrangement ou d'une transaction avec des créanciers ou n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé en vue de détenir ses éléments d'actif.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la Société sont aussi administrateurs d'autres sociétés qui offrent des services ou d'organisations de vente ayant recours à des solutions de relations avec la clientèle. En conséquence, il est possible que ces administrateurs se retrouvent en situation de conflit d'intérêts. Toutes décisions prises par de tels administrateurs concernant la Société seront prises conformément à leurs devoirs et obligations de traiter équitablement et de bonne foi avec la Société et avec ces autres sociétés. De plus, ces administrateurs déclareront toute question à l'égard de laquelle ils peuvent avoir un conflit d'intérêts important et s'abstiendront de voter à cet égard. (Se reporter à la rubrique intitulée « Dirigeants et autres personnes intéressées dans des opérations importantes ».)

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention de placement pour compte, le placeur pour compte a été nommé placeur pour compte de la Société pour offrir de vendre à des personnes qui résident dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario ou du Québec un minimum de ● actions ordinaires jusqu'à concurrence d'un maximum de ● actions ordinaires au prix de ● \$ l'action. La convention de placement pour compte exige que la Société verse au placeur pour compte une commission correspondant à sept pour cent (7 %) du produit brut reçu par la Société aux termes du placement, de sorte que le placeur pour compte touchera une commission globale de ● \$, si le placement minimum est vendu et de ● \$, si le placement maximum est vendu. La Société s'est aussi engagée à payer au placeur pour compte des frais de financement de société de 15 000 \$ (TPS en sus) et à lui rembourser ses honoraires juridiques raisonnables. Le placeur pour compte s'est aussi vu attribuer une option sous forme d'une option d'achat d'au plus dix pour cent (10 %) des actions ordinaires souscrites aux termes du présent placement. Le placeur pour compte ne touchera aucun autre avantage relativement au présent placement à l'exception de la rémunération qui lui est payable parce qu'il agit à titre de placeur pour compte dans le cadre du présent placement et de l'option du placeur pour compte.

Le placeur pour compte peut mettre fin aux obligations auxquelles il est tenu aux termes de la convention de placement pour compte en tout temps à son appréciation en fonction de son évaluation des marchés financiers ou à la survenance de certains événements déterminés. Le placeur pour compte se réserve le droit d'offrir la participation à un groupe de démarchage à l'égard du placement à d'autres courtiers inscrits à des conditions devant être convenues entre le placeur pour compte et ces participants, mais sans frais supplémentaires pour la Société.

Le placement ne fait pas l'objet d'une prise ferme, il est fait sur la base d'efforts raisonnables sur le plan commercial et il est assujéti à une souscription minimale, soit le placement minimum, qui doit être réuni dans les 90 jours suivant la délivrance d'un visa à l'égard du prospectus, ou dans un autre délai que peuvent autoriser les autorités de réglementation des valeurs mobilières et dont peuvent convenir le placeur pour compte et l'émetteur. La totalité du produit de souscription reçu par le placeur pour compte aux termes du présent placement sera détenue par le placeur

pour compte. Même si le placeur pour compte s'est engagé à déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour vendre des actions ordinaires offertes par les présentes, le placeur pour compte n'est pas tenu d'acheter les actions ordinaires qui ne sont pas vendues. Advenant que le placement minimal ne soit pas reçu et accepté par la Société au plus tard 90 jours suivant la réception d'un visa à l'égard du prospectus, la totalité du produit de souscription sera retournée par le placeur pour compte aux épargnants sans intérêt, déduction ni pénalité.

Les actions ordinaires ne sont pas ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, telle que modifiée, et elles ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis.

Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les rejeter ou de les répartir en totalité ou en partie et la Société se réserve le droit de clore les registres de souscription en tout temps et sans préavis. Une fois le placement minimal vendu, la Société peut établir une clôture pour cette partie de la souscription et avoir d'autres clôtures jusqu'à ce que le placement maximal soit vendu. Il est prévu que des certificats attestant les actions ordinaires pourront être remis vers chaque clôture du présent placement.

FACTEURS DE RISQUE

Le lecteur est prié d'examiner attentivement les risques décrits ci-après avant de prendre la décision d'investir. Les risques et les incertitudes exposés ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est exposée. D'autres risques et incertitudes dont la Société n'a pas connaissance actuellement ou qu'elle juge peu importants pourraient aussi nuire aux activités de l'entreprise.

Si l'un des risques suivants se matérialise, les activités de la Société, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir de façon importante. Dans ce cas, le cours des actions ordinaires de la Société pourrait baisser et l'épargnant pourrait perdre la totalité ou une partie de son investissement.

La Société pourrait être incapable de maintenir ou d'accroître sa rentabilité.

La Société a dégagé un bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 août 2004; cependant, elle pourrait être incapable de maintenir ou d'accroître sa rentabilité trimestrielle dans l'avenir.

La Société pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire qui pourrait se révéler difficile à obtenir.

La Société pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire externe, nécessitant des facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt ou d'actions supplémentaires de Honeybee ou l'obtention d'autres facilités de financement pour financer ses activités. L'obtention d'un financement supplémentaire pourrait dépendre de plusieurs facteurs comme :

- l'état du marché;
- le rendement de l'exploitation de la Société.

Ces facteurs pourraient ne pas nous permettre d'obtenir ce financement supplémentaire au moment, au montant, aux modalités et aux conditions voulus. Si la Société est incapable de réunir les capitaux nécessaires pour financer ses activités et rembourser l'encours de sa dette venant à échéance, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir de façon importante.

Les résultats d'exploitation, les produits et les charges trimestriels de la Société pourraient connaître de fortes fluctuations susceptibles d'avoir un effet défavorable sur le cours de ses actions.

Pour nombre de raisons, dont celles qui sont exposées ci-après, les résultats d'exploitation, les produits et les charges de la Société pourraient connaître de fortes variations d'un trimestre à l'autre. Ces fluctuations pourraient peser sur le cours des actions ordinaires de la Société.

Fluctuations des résultats d'exploitation trimestriels. Les résultats d'exploitation trimestriels de la Société pourraient fluctuer pour les motifs suivants :

- l'importance, le moment et l'exécution de commandes et de contrats d'importance;
- la gamme de produits et de services commandés par les clients, qui peut amener la Société à constater les produits dégagés au moment de la signature et de la livraison de ses solutions ou au fur et à mesure que les travaux progressent ou à les échelonner sur la durée du contrat;
- le moment de l'annonce de nouveaux produits;
- des changements dans la politique de prix de la Société ou dans celle de ses concurrents;
- l'acceptation par le marché des logiciels de GRC en général et des versions nouvelles et améliorées des produits de la Société en particulier;
- la durée des cycles de vente de la Société;
- des changements dans les charges d'exploitation de la Société;
- des changements de personnel;
- la capacité de la Société d'accroître ses réseaux de distribution indirects;
- l'utilisation du personnel conseil de la Société, laquelle peut être reportée à la suite de retards ou de délais dans la mise en œuvre par les clients des solutions de technologie de l'information de la Société et la prestation des services de conseil, de formation et de soutien;
- des changements dans les taux de change;
- des facteurs saisonniers comme le ralentissement traditionnel des ventes de nouveaux produits de la Société au cours de l'été.

Capacité limitée de modifier les dépenses. La Société évalue ses charges d'exploitation dans son budget à partir de ses prévisions de revenu. De nombreuses charges comme la location de bureaux et de matériel ainsi que les frais de personnel sont relativement fixes. La Société pourrait se révéler incapable de comprimer ses dépenses assez rapidement pour compenser une baisse imprévue de ses revenus. Par conséquent, toute baisse de revenu pourrait entraîner une forte variation des résultats d'exploitation trimestriels.

À la lumière des facteurs précités, la Société estime que les comparaisons en glissement trimestriel de ses résultats d'exploitation ne sont pas une bonne indication de son rendement futur. Il est possible qu'au cours d'un ou de plusieurs trimestres, les résultats d'exploitation de la Société ne répondent pas aux attentes des analystes et des épargnants du marché boursier. Si cela se produit, le cours des actions ordinaires de la Société pourrait en souffrir.

La Société pourrait perdre des ventes ou des ventes pourraient être retardées par suite des longs cycles de vente et de mise en œuvre des produits de la Société, ce qui pourrait réduire ses revenus.

Jusqu'ici, les clients de la Société ont généralement investi beaucoup de temps, d'argent et d'autres ressources et mobilisé de nombreuses personnes dans la décision d'acquérir une licence d'utilisation des logiciels de la Société et d'acheter les services conseils et autres de celle-ci. Par conséquent, la Société peut avoir à patienter au moins neuf mois après le premier contact avec un client avant que celui-ci passe une commande pendant qu'il cherche à obtenir l'autorisation interne d'acheter les produits ou les services de la Société. Au cours de ce long cycle de vente, des événements pourraient survenir et modifier l'importance ou le calendrier de la commande ou même entraîner son annulation. Les concurrents de la Société pourraient, par exemple, lancer de nouveaux produits, ou les priorités d'achat ou du budget du client pourraient changer.

Même après qu'une commande est passée, le temps qu'il faut pour déployer les produits de la Société et mener à terme les projets de consultation varie beaucoup d'un client à l'autre. La mise en œuvre des produits de la Société peut parfois nécessiter plusieurs mois selon les besoins du client, et pourrait ne débuter que par un programme pilote. Il pourrait se révéler difficile de déployer les produits de la Société si le client a des exigences compliquées en matière de déploiement, ce qui nécessite généralement l'intégration de bases de données, de matériels et de logiciels de différents fournisseurs. Si un client embauche une tierce partie pour déployer les produits de la Société, celle-ci ne peut pas être sûre que leur déploiement sera bien exécuté.

Fluctuation du cours du dollar américain

Les produits de Honeybee sont tirés principalement de sources américaines et payés en dollars américains. La fluctuation du cours a eu un effet sur la valeur comptable des éléments d'actif de Honeybee pendant l'année ainsi qu'une incidence défavorable sur ses bénéfices.

La Société fait face à une vive concurrence susceptible d'entraîner à la baisse les prix de ses produits, de réduire ses marges brutes, de lui faire perdre des parts de marché et de diminuer ses revenus.

Les marchés du logiciel de GRC, des applications analytiques et des technologies de messagerie d'intérêt particulier font l'objet d'une vive concurrence et sont sujets à une évolution rapide de la technologie. De plus, de nombreuses sociétés sur ces marchés offrent ou sont sur le point d'offrir des produits et des services susceptibles de concurrencer ceux de Honeybee.

Les plus importants concurrents directs de Honeybee fournissent les produits et services suivants :

- logiciels de renseignement d'affaires;
- outils de traitement analytique en ligne;
- outils d'interrogation et d'information;
- outils d'information statique Web;
- transmission de rapports et signalement rapide.

Il est question de chacun de ces marchés de façon plus détaillée ci-après :

Logiciels de renseignement d'affaires. Les développeurs de logiciels de GRC proposent des capacités de gestion du renseignement d'affaires conçues pour l'intégration, la personnalisation et le développement d'applications. Des entreprises comme Microsoft, Oracle, Hyperion Solutions, SAP AG, Computer Associates et SAS offrent des logiciels de gestion du renseignement d'affaires.

Outils de traitement analytique en ligne. Les entreprises qui développent des logiciels pour faire le traitement analytique en ligne offrent des produits et services qui rivalisent avec la plate-forme de base HarvestWare. Que ce soit des outils Web ou client-serveur, ces outils donnent à l'utilisateur final la possibilité d'interroger des sources de données sous-jacentes sans avoir à programmer manuellement des interrogations en langage structuré. La plupart de ces outils permettent à l'utilisateur de faire ses propres calculs et de préciser les rapports qu'il veut obtenir et les autres options qui l'intéressent. Ces outils offrent aussi à l'utilisateur la possibilité de naviguer dans les données sous-jacentes par une série d'hyperliens faciles à établir. Parmi les fournisseurs d'outils de traitement analytique en ligne figurent Cognos, Hyperion Solutions, Brio Software, IBM, Crystal Decisions et Microsoft.

Outils d'interrogation et d'information. Les outils d'interrogation et d'information permettent à un grand nombre d'utilisateurs finaux d'avoir accès à des rapports prédéfinis à des fins d'analyse simple. Souvent, les utilisateurs finaux sont en mesure de préciser certains critères d'exécution qui personnalisent les résultats obtenus pour la personne en particulier. Une navigation limitée par une série d'hyperliens est aussi possible. Les entreprises qui produisent des outils

d'interrogation et d'information comprennent Cognos, Oracle, Crystal Decisions, Information Builders et Brio Software.

Outils d'information statique Web. Les entreprises qui offrent des logiciels pour produire des rapports préincorporés que l'utilisateur final peut afficher et exploiter livrent aussi concurrence aux produits de Honeybee. Ces applications n'ont souvent pas le raffinement, la robustesse et la capacité évolutive de la plate-forme de Honeybee, mais elles peuvent se révéler intéressantes pour de petites applications dans un service. Les fournisseurs de cette catégorie de produits comprennent Actuate, Business Objects, Crystal Decisions, Microsoft et SAS.

Transmission de rapports et signalement rapide. Les entreprises qui se spécialisent dans la transmission rapide de renseignements par message électronique, sur un site Web ou un autre support peuvent rivaliser avec les produits de Honeybee. En général, ces outils servent à publier des rapports compilés suivant un calendrier de programmation, à un ensemble d'utilisateurs, selon le type de travail à exécuter. Les logiciels de Honeybee ont intégré cette technologie dans la plate-forme HarvestWare. Les fournisseurs de cette technologie comprennent Actuate et Business Objects.

De nombreux concurrents de la Société exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent de ressources financières, techniques, promotionnelles et autres plus importantes et jouissent d'une notoriété plus grande que la Société. De plus, bon nombre des concurrents de la Société ont établi de solides relations avec des clients existants et potentiels et ont une connaissance approfondie du secteur de la GRC. Par conséquent, ils peuvent réagir plus rapidement aux nouvelles technologies et à l'évolution des besoins des clients ou consacrer plus de ressources au développement, à la promotion et à la vente de leurs produits que la Société. Toute intensification de la concurrence pourrait entraîner des baisses de prix, des réductions des marges brutes et des pertes de parts de marché. La Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec certains concurrents actuels et futurs, et le fait de ne pas pouvoir résister à la pression de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les concurrents actuels et futurs pourraient aussi faire des acquisitions stratégiques ou nouer des relations de coopération entre eux ou avec d'autres. De ce fait, ils pourraient accroître leur capacité de répondre aux besoins des clients potentiels de la Société. Les partenaires des réseaux de distribution indirects existants ou éventuels de la Société pourraient nouer des relations de coopération avec ses concurrents actuels ou futurs. Ces relations pourraient limiter la capacité de la Société à vendre ses produits dans certains réseaux de distribution. Par conséquent, de nouveaux concurrents ou de nouvelles alliances entre des concurrents existants et futurs pourraient voir le jour et gagner rapidement des parts de marché. Cette situation pourrait limiter la capacité de la Société à tirer des revenus de nouveaux clients et à maintenir les revenus tirés de la maintenance auprès de la clientèle existante.

Si la Société ne parvient pas à recruter ou à conserver à son service un personnel compétent ou si elle perd les services d'un membre clé du personnel de direction, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir de façon importante.

Les résultats futurs de la Société dépendront de sa capacité d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver à son service un personnel très compétent. La rivalité pour obtenir ces employés est vive. La Société pourrait ne pas être en mesure de conserver à son service les employés clés qu'elle possède actuellement ou d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver à son service un personnel très compétent dans l'avenir. Les résultats futurs de la Société dépendront aussi, dans une large mesure, du maintien en poste de membres clés du personnel de direction, en particulier le président du conseil et chef de la direction de la Société, M. Lino P. Matteo, et le président et chef des services de l'information de la Société, M. Jeffrey A. Klein. Si la Société perd les services de l'une de ces deux personnes ou d'un autre membre clé de son personnel, ou si elle est incapable d'attirer, de former, d'intégrer et de conserver à son service le personnel très

compétent dont elle a besoin, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en souffrir de façon importante.

L'incapacité de la Société à développer et à lancer des versions améliorées de ses produits et de nouveaux produits pour répondre à l'évolution rapide de la technologie, en temps opportun et à un coût abordable, pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Le marché des produits de la Société se caractérise par une évolution technologique rapide, le lancement fréquent de produits et de mises à niveau, des exigences des clients qui changent et une évolution des normes du secteur. Le lancement de produits ayant de nouvelles composantes technologiques peut rendre rapidement les produits existants désuets et impossibles à vendre. La Société estime que ses succès futurs dépendront dans une large mesure de trois facteurs :

- sa capacité de continuer de prendre en charge plusieurs systèmes d'exploitation et bases de données d'usage répandu;
- sa capacité de maintenir et d'améliorer sa gamme de produits;
- sa capacité de développer rapidement de nouveaux produits qui seront acceptés par le marché, de maintenir sa compétitivité technologique et de répondre à l'éventail croissant des besoins des clients.

Les applications de GRC sont par définition complexes et il peut falloir beaucoup de temps pour développer et mettre à l'essai de nouveaux produits importants ou des mises à niveau. De plus, les clients peuvent retarder leur décision d'achat parce qu'ils prévoient que la Société leur offrira bientôt de nouveaux produits ou des mises à niveau des produits existants. Rien ne garantit que la Société parviendra à développer et à commercialiser en temps opportun et à un coût abordable des mises à niveau ou de nouveaux produits qui répondront à l'évolution de la technologie et aux nouveaux besoins des clients, ou que les nouveaux produits ou les mises à niveau des produits existants seront acceptés par le marché.

L'adoption de nouvelles normes sectorielles pourrait limiter la capacité de la Société à commercialiser ses produits existants.

L'adoption de nouvelles normes sectorielles dans des domaines connexes pourrait nuire à la demande des produits existants de la Société. Cela pourrait se produire, par exemple, si de nouvelles normes Web et de nouvelles technologies venaient le jour et qu'elles étaient incompatibles avec les déploiements en clientèle des produits de la Société. Même si la composante fondamentale des bases de données des solutions futures de GRC de la Société sont compatibles avec à peu près toutes les combinaisons possibles de serveurs et de systèmes d'exploitation d'entreprise comme OS/390, AS/400, Unix, Linux et Windows, certaines composantes du serveur d'application de la Société ne fonctionnent qu'avec les systèmes d'exploitation Windows NT et Windows 2000. Par conséquent, la capacité de la Société d'accroître ses ventes dépend actuellement en partie de l'acceptation des systèmes d'exploitation Windows NT et Windows 2000.

Si le marché des logiciels de GRC ne connaît pas la croissance à laquelle la Société s'attend, ou si les entreprises n'adoptent pas les produits de la Société, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient en souffrir de façon importante.

Jusqu'ici, la quasi-totalité des revenus de la Société ont été tirés de la vente de logiciels de GRC et des services connexes de soutien technique, de conseil et de formation. La Société s'attend à ce que ces ventes représentent une bonne partie de ses revenus dans l'avenir prévisible. Bien que la demande de logiciels de GRC ait augmenté ces dernières années, il s'agit toujours d'un nouveau marché. La résistance du consommateur et des groupes de défense de la vie privée qui

luttent contre l'augmentation de la collecte et de l'utilisation de données à des fins commerciales sur les habitudes de dépense et les autres comportements personnels et de récentes restrictions gouvernementales sur la collecte et l'exploitation de données personnelles pourraient ralentir la croissance de ce marché, tout comme d'autres faits qui pourraient survenir. Rien ne garantit que ce marché continuera de croître ou, même que s'il le fait, que les entreprises adopteront les solutions de la Société. La Société affecte des ressources considérables à la formation de ces clients potentiels sur les logiciels de GRC en général et ses solutions en particulier. Cependant, rien ne garantit que ces dépenses l'aideront à faire accepter davantage ses produits par le marché. Si le marché stagne ou connaît une croissance moins rapide que celle que prévoit la Société, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient en souffrir de façon importante.

La Société mise sur des partenaires de réseau stratégiques et, si elle est incapable de nouer des relations fructueuses avec ceux-ci ou de les maintenir, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation en souffriront.

En plus de sa force de vente directe, la Société compte sur des partenaires de réseau stratégiques comme les revendeurs à valeur ajoutée et les intégrateurs de systèmes pour offrir ses solutions de GRC et le soutien à ses produits au Canada et aux États-Unis. Les partenaires des réseaux de distribution de la Société offrent généralement aux clients les produits de plusieurs autres entreprises, notamment des produits qui concurrencent ceux de la Société. Même si la Société estime que les ventes directes continueront de générer la majeure partie des revenus à partir de la licence de ses produits, celle-ci cherche à accroître le niveau des ventes indirectes par les partenaires de ces réseaux de distribution stratégiques; cependant, la Société pourrait ne pas parvenir à augmenter ses ventes indirectes de cette façon. Elle pourrait ne pas être en mesure d'attirer des partenaires stratégiques capables de commercialiser ses produits avec efficacité ou d'offrir à la clientèle un soutien et un service rapide et économique. La capacité de la Société à faire croître ses revenus dépendra en partie de l'efficacité avec laquelle elle établira et maintiendra des relations fructueuses avec ses partenaires stratégiques. Si la Société ne parvient pas à établir ou à maintenir de telles relations, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière en souffriront.

La Société ne dispose que d'une protection limitée de ses droits exclusifs sur ses logiciels, d'où la difficulté d'empêcher des tiers de violer ses droits.

La Société mise surtout sur des lois sur le droit d'auteur et le secret commercial jumelées à des contrats d'attribution de licence à des clients, à des accords de non-divulgaration avec les employés et des tiers et à d'autres méthodes de protection de ses droits de propriété. Malgré les efforts faits par la Société pour protéger ses droits de propriété, des parties non autorisées pourraient tenter de copier ou d'obtenir et d'utiliser ses produits ou sa technologie. Le contrôle de l'utilisation sans autorisation des produits de la Société est difficile et celle-ci ne peut garantir qu'elle parviendra à l'empêcher, en particulier dans des pays où les lois pourraient ne pas protéger les droits de propriété de la Société comme aux États-Unis ou au Canada.

Les produits de la Société pourraient donner lieu à des réclamations par des entreprises qui estiment que ses produits violent leurs droits de propriété, ce qui pourrait nuire aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société.

Avec l'augmentation du nombre de logiciels sur les marchés cibles de la Société et le chevauchement accru de la fonctionnalité de ces produits, le risque est de plus en plus grand que la Société fasse l'objet de réclamations par un tiers prétendant que la technologie qu'elle utilise viole ses droits de propriété. Peu importe leur bien-fondé, ces réclamations pourraient obliger la Société à consacrer beaucoup de temps et d'argent à se défendre, détourner la direction de sa mission et mobiliser des ressources, entraîner des retards dans la livraison de produits et l'obliger de conclure des contrats coûteux de redevance ou de licence. Le fait pour la Société d'être reconnue coupable de contrefaçon ou d'être incapable d'obtenir une licence d'utilisation de la

technologie contrefaite ou d'une technologie similaire pourrait nuire à ses ventes de façon importante.

Ces facteurs pourraient avoir un effet défavorable important sur les ventes de la Société dans le monde et, par conséquent, sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

De par leur nature, les produits de la Société sont particulièrement vulnérables aux erreurs passant inaperçues, ou bogues, susceptibles de nuire à leur bon fonctionnement, ce qui pourrait réduire la demande des produits de la Société, diminuer les revenus de celle-ci et entraîner des réclamations en responsabilité de produit à son encontre.

Les logiciels complexes comme ceux de la Société peuvent contenir des erreurs ou des défauts. Même si la Société fait subir à ses produits des essais poussés, il est arrivé que des erreurs de logiciels soient découvertes dans de nouveaux produits après leur lancement. Malgré les essais effectués par la Société et par ses clients actuels et potentiels, des erreurs peuvent se glisser dans de nouveaux produits ou des mises à niveau après que les transactions commerciales ont débuté. Il pourrait en résulter des pertes de revenu ou des retards dans leur acceptation par le marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les conventions que la Société a signées avec ses clients renferment généralement des dispositions visant à limiter les possibilités de réclamation en responsabilité de produit. Il est possible, cependant, que ces dispositions soient sans effet en vertu des lois de certains territoires nationaux ou internationaux. Bien qu'il n'y ait eu aucune réclamation en responsabilité de produit contre la Société jusqu'ici, les conventions de la Société et le soutien de ses produits pourraient donner lieu à ce genre de réclamation. Toute réclamation en responsabilité de produit intentée contre la Société que celle-ci perdrait pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

La réglementation publique pourrait ajouter d'importants coûts supplémentaires aux activités de Honeybee et imposer des restrictions à ses pratiques commerciales, ce qui nuirait à ses activités et pourrait avoir un effet défavorable important sur les revenus.

Les lois et les règlements visant la vente directe, le télémarketing, le marketing sur Internet, la protection du consommateur et les services de clubs d'adhérents sont de plus en plus courants. Chacun des 50 États américains ainsi que le gouvernement des États-Unis ont adopté des lois régissant le télémarketing, les promotions de loterie publicitaire, les incitations promotionnelles et la publicité qui s'adresse aux consommateurs, qui varient d'un État à l'autre. Même si Honeybee revoit les textes de télémarketing de ses clients et les copies publicitaires pour s'assurer qu'ils sont conformes aux lois en vigueur, rien ne garantit que les autorités fédérales ou étatiques ne statueront pas que les campagnes de marketing des clients de Honeybee ne respectent pas ces lois. De plus, il est probable que d'autres règlements fédéraux ou étatiques visant le télémarketing, les loteries, le marketing électronique et d'autres pratiques de marketing auxquelles se livrent les clients de Honeybee seront adoptés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les revenus de la Société.

La resserrement de la réglementation publique et les incertitudes juridiques entourant le commerce électronique sur Internet pourraient limiter les ventes et accroître de façon importante les charges d'exploitation de Honeybee.

Les lois et les règlements visant directement les communications, le commerce et le marketing sur Internet ainsi que la protection des données sont de plus en plus courants. Si l'une de ces lois devait entraver l'expansion de l'utilisation d'Internet en général ou limiter l'acceptation d'Internet comme moyen de communication, de commerce et de marketing, les affaires et les perspectives des clients de Honeybee pourraient en souffrir de façon importante. Le Congrès des États-Unis a adopté des lois sur Internet visant la vie privée des enfants, les droits d'auteur et la fiscalité. D'autres lois et règlements pourraient être adoptés touchant des points comme la protection de la

vie privée des utilisateurs, les activités de marketing, la tarification, le contenu, la fiscalité et la qualité des produits et des services. Les autorités de certains États et de pays étrangers ont commencé à réglementer les transactions en ligne comme celles qui sont conclues entre les consommateurs et les clients de Honeybee, et d'autres pourraient emboîter le pas. Les lois régissant Internet sont loin d'être définitives, même dans les domaines où une loi a été adoptée. Il faut des années pour déterminer si les lois comme celles qui régissent la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, le libelle et la fiscalité s'appliquent à Internet et aux services de publicité et de marketing sur Internet. En outre, la croissance et le développement du marché du commerce sur Internet pourraient entraîner l'adoption de lois plus sévères pour assurer la protection du consommateur, tant aux États-Unis qu'à l'étranger, susceptibles d'accroître le fardeau imposé aux sociétés qui exercent leurs activités sur Internet. Les lois et les règlements régissant la transmission de messages de marketing électronique non sollicités font l'objet d'un examen sur de nombreux territoires. Une loi de ce type a été adoptée dernièrement par de nombreux États américains et une loi analogue est en voie de l'être dans plusieurs autres et par le Congrès des États-Unis. Ces lois pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de marketing sur Internet des clients de Honeybee. Le *Telecommunications Act* de 1996 des États-Unis interdit la transmission de certaines formes d'information et de contenu sur Internet. L'étendue de l'interdiction et la responsabilité découlant de la violation du *Telecommunications Act* des États-Unis n'ont pas encore été délimitées. En outre, bien que d'importantes pans du *Communications Decency Act* des États-Unis aient été déclarés inconstitutionnels, Honeybee et, par voie de conséquence, ses clients ne peuvent avoir l'assurance qu'une loi du genre ne sera pas adoptée et maintenue au Canada.

Des changements dans les lois visant les méthodes de collecte et d'exploitation des données et la protection de la vie privée des utilisateurs et des consommateurs d'Internet pourraient nuire aux activités de Honeybee.

Le débat public entourant la collecte, la diffusion et l'utilisation de renseignements sur les consommateurs a pris de l'ampleur. De nouvelles limitations de la collecte et de l'utilisation des renseignements sur les utilisateurs d'Internet sont actuellement examinées par les corps législatifs et les organismes de réglementation aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde. Honeybee est incapable de prédire si une proposition en particulier sera adoptée ou quelle sera la nature des limitations qui seront contenues dans les propositions qui seront adoptées. Comme bon nombre de ces propositions sont actuellement au stade de l'élaboration, Honeybee est incapable de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur ses affaires et, par voie de conséquence, sur celles de ses clients. En outre, il est possible que des changements apportés à la loi existante, notamment de nouvelles interprétations de celle-ci, aient un effet important défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Honeybee.

Le cours des actions de la Société pourrait être extrêmement volatil.

Le cours des actions ordinaires de la Société a été volatil et pourrait connaître de fortes fluctuations pour l'une des quelconques raisons suivantes :

- variation en glissement trimestriel des résultats d'exploitation de la Société,
- nouveaux faits ou litiges concernant les droits de propriété,
- innovations technologiques ou nouveaux produits,
- mesure réglementaire adoptée par le gouvernement,
- situation générale de l'industrie du logiciel,
- concurrence accrue sur les prix,
- changements dans les prévisions de revenu ou de bénéfice par les analystes,
- autres événements ou facteurs.

La Société n'a pas pris sur bon nombre des facteurs précités.

Dernièrement, le marché boursier a connu des fluctuations extrêmes des cours et du volume des opérations. Ces fluctuations ont particulièrement touché les cours de nombreuses sociétés de technologie l'information, souvent sans égard à leurs résultats d'exploitation.

PROMOTEURS

Aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, Jeffrey A. Klein peut être considéré comme le promoteur du placement du fait de l'initiative qu'il a prise pour organiser le placement et des activités qu'il exerce.

LITIGES

Il n'existe aucun litige important engagé par ou contre la Société auquel il n'a pas été pourvu.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique concernant l'émission et le placement des actions ordinaires visées par les présentes seront examinées, pour le compte de la Société, par Sarrazin Nicolo Bracaglia, société nominale, Montréal (Québec) et, pour le compte du placeur pour compte, par Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif. En date du ● 2004, les avocats associés et les autres avocats du placeur pour compte étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES CONTRATS IMPORTANTS

Les services comptables sont fournis par la Corporation services de gestion Mount Real, une filiale en propriété exclusive de la Corporation Mount Real. Aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Corporation services de gestion Mount Real peut être considérée comme une « société liée » à l'égard de la Société et de M. Lino P. Matteo, puisque M. Matteo est un administrateur de la Société et qu'il détient également 6 % des actions de la Corporation services de gestion Mount Real dont il est également un administrateur. Pour l'exercice terminé le 31 août 2004, les services fournis par la Corporation services de gestion Mount Real à la Société se sont chiffrés au total à 268 584 \$. On s'attend à que la Corporation services de gestion Mount Real continue de fournir des services comptables à la Société à l'avenir.

LIENS ENTRE L'ÉMETTEUR ET LE PLACEUR POUR COMPTE

Le placeur pour compte n'est pas une personne liée ou une personne associée de la Société, de filiales ou de filiales proposées.

VÉRIFICATEURS, AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Depuis le 21 février 2004, les vérificateurs de la Société sont Klumak Herer McCrann, au 5250, rue Ferrier, bureau 515, Montréal (Québec). RSM Richter LLP (anciennement, Richter Usher & Vineberg) a démissionné à titre de vérificateur de la Société. De l'avis de la Société, il n'y a aucune question non résolue entre la Société et RSM Richter LLP.

L'agent chargé de la tenue des registres et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada à ses bureaux principaux de Montréal et de Calgary.

CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important pour les épargnants qui souscrivent des actions ordinaires aux termes des présentes, à l'exception de ce qui suit :

1. La convention relative à la tenue de registres et aux transferts datée du ● 2004 et intervenue entre la Société et l'agent chargé de la tenue des registres (se reporter à la rubrique intitulée « Vérificateurs, agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts »);
2. La convention de placement pour compte datée du ● 2004 et intervenue entre la Société et le placeur pour compte (se reporter à la rubrique intitulée « Mode de placement »);
3. La convention d'achat d'actions datée du 26 juillet 2001 et intervenue entre la Société et Harvestonline.com Inc.;
4. La convention d'achat d'actions datée du 30 juillet 2001 et intervenue entre la Société et Village2online.com Inc.;
5. La convention d'achat d'actions datée du 26 juillet 2001 et intervenue entre la Société et Upland Distribution Inc., datée du 20 septembre 2002;
6. La convention d'achat d'actions datée du 30 juin 2003 et intervenue entre la Société et la Corporation Média Aeon;
7. La convention de transfert d'actifs intervenue entre la Société et la Corporation Média Honeybee (anciennement Média Aeon Inc.) et datée du ● 2003;
8. La convention de transfert d'actifs intervenue entre la Société et ● et datée du 24 septembre 2003 à l'égard de la division interactive de Honeybee.

On peut consulter des exemplaires de ces conventions aux bureaux de Sarrazin Nicolo Bracaglia, société nominale, au 100, rue Alexis-Nihon, bureau 540, Saint-Laurent (Québec) H4M 2P1, pendant une période de 30 jours suivant la date de prise d'effet du présent prospectus et aux bureaux de l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur SEDAR en tout temps.

ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Sarrazin Nicolo Bracaglia, société nominale, conseillers juridiques de la Société, et de Desjardins Ducharme Stein Monast, société en nom collectif, conseillers juridiques du placeur pour compte, si les actions ordinaires offertes par les présentes sont inscrites à une bourse de valeurs visée par règlement au Canada (qui inclut la Bourse de croissance TSX), elles constitueront des placements admissibles aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») pour des fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices et des régimes enregistrés d'épargne-études et, si elles sont émises à la date du présent prospectus, elles ne constitueraient pas des biens étrangers pour les fins de la partie XI de la Loi de l'impôt, en fonction, en partie, d'une attestation émanant d'un dirigeant de la Société.

AUTRES FAITS IMPORTANTS

En date du présent prospectus, il n'existe aucun autre fait important.

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses, ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans les délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

À titre de vérificateurs précédents, nous avons lu le prospectus de Honeybee Technology Inc. (la « Société ») en date du 23 décembre 2004 concernant la question et la vente d'un minimum de • d'actions ordinaires et un maximum de • d'actions ordinaires. Nous nous sommes conformés aux normes canadiennes généralement admises pour l'engagement d'un vérificateur dans des documents d'offres de documents.

Nous consentons à l'usage, dans le prospectus susmentionné, de notre rapport aux actionnaires de la Société sur les bilans consolidés de la Société se terminant les 31 août 2002 et 2001 et les états consolidés de bénéfices et de bénéfices non répartis (déficit) et de flux de trésorerie pour l'année fiscale terminée. Notre rapport est daté du 10 octobre 2002.

(signé) Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
le 23 décembre 2004

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

À titre de vérificateurs précédents, nous avons lu le prospectus provisoire de Honeybee Technology Inc. (la « Société ») daté du 23 décembre 2004 relatif à l'émission et à la vente d'un minimum de • actions ordinaires et d'un maximum de • actions ordinaires. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention d'un vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus provisoire susmentionné notre rapport aux actionnaires de la Société portant sur le bilan consolidé de la Société au 31 août, 2003 et sur les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice. Notre rapport est daté du 10 octobre 2003.

(signé) •
Comptables agréés

Montréal (Québec)
23 décembre 2004

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus provisoire de Honeybee Technology Inc. (la « Société ») en date du 23 décembre 2004 concernant la question et la vente d'un minimum de • d'actions ordinaires et un maximum de • d'actions ordinaires. Nous nous sommes conformés aux normes canadiennes généralement admises pour l'engagement d'un vérificateur dans des documents d'offres de documents.

Nous consentons à l'usage, dans le prospectus provisoire susmentionné, de notre rapport aux actionnaires de la Société sur les bilans consolidés de la Société se terminant le 31 août, 2004 et les états de bénéfices et de bénéfices non répartis, et de flux de trésorerie pour l'année fiscale terminée. Notre rapport est daté du 13 septembre 2004.

(signé) Klumack Herer McCrann
Comptables agréés

Montréal (Québec)
23 décembre 2004

ÉTATS FINANCIERS

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

CONTENU

	Page
Rapport des vérificateurs	F-4
Bilan consolidé	F-5
États consolidés des bénéfices non répartis	F-6
États consolidés des flux de trésorerie	F-7
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	F-8

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Aux actionnaires de
HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de **Honeybee Technology Inc.**, au 31 août 2004, et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers consolidés au 31 août 2003 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par une autre firme de comptables agréés qui ont émis une opinion sans réserve sur leur rapport de vérification daté du 10 octobre 2003.

« **Klumak Herer McCrann** »

Comptables agréés *SENCRL*

Montréal, Québec
13 septembre 2004

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

BILAN CONSOLIDÉ 31 août 2004

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
ACTIFS		
Courrant		
Espèces	939 103	222 378
Placements à court terme et titres négociables	503 489	241 781
Impôts à recevoir	-	19 000
Comptes à recevoir (note 5)	<u>1 585 998</u>	<u>1 290 318</u>
	3 028 590	1 773 477
Impôts futurs (note 6)	541 407	538 527
Immobilisations (note 7)	230 279	300 400
Écart d'acquisition et actifs incorporels (note 8)	<u>3 786 300</u>	<u>4 231 326</u>
	<u>7 586 576</u>	<u>6 843 730</u>
PASSIFS		
Courrant		
Créditeurs et frais courus (note 9)	248 009	392 852
Portion à court terme d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	<u>11 356</u>	<u>10 600</u>
	259 365	403 452
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	<u>10 213</u>	<u>20 865</u>
	<u>269 578</u>	<u>424 317</u>
Intérêts non contrôlé (note 4)	<u>(1 098 357)</u>	<u>(1 098 357)</u>
AVOIR DES ACTIONNAIRES (note 11)		
Actions ordinaires	6 817 046	6 797 213
Bénéfices non répartis	<u>1 598 309</u>	<u>720 557</u>
	<u>8 415 355</u>	<u>7 517 770</u>
	<u>7 586 576</u>	<u>6 843 730</u>
Approuvé au nom du Conseil:		
« Lino P. Matteo » _____ Directeur		
« Jeff Klein » _____ Directeur		
Voir notes afférentes		

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS Pour l'exercice terminé au 31 août 2004

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Revenu		
Réseau et services connexes	8 940 352	4 299 037
Logiciels et services connexes	<u>564 355</u>	<u>341 740</u>
	<u>9 504 707</u>	<u>4 640 777</u>
Coût des revenus		
Réseau et services connexes	6 433 692	3 236 333
Logiciels et services connexes	<u>305 994</u>	<u>101 638</u>
	<u>6 739 686</u>	<u>3 337 971</u>
Profit brut	<u>2 765 021</u>	<u>1 302 806</u>
Dépenses		
Frais généraux, de vente et d'administration	1 190 729	340 415
Recherche et développement	477 597	301 845
Amortissement	53 024	33 727
Intérêts	(15 288)	(16 426)
Taux d'échange	<u>137 832</u>	<u>115 708</u>
	<u>1 843 894</u>	<u>775 269</u>
Bénéfices avant items mentionnés ci-dessous	921 127	527 537
Impôts (recouvert) (note 13)	<u>(2 880)</u>	<u>(76 400)</u>
Bénéfices résultant des opérations	924 007	603 937
Cessation des opérations (note 4)	-	(10 933)
Perte sur liquidation d'immobilisations	<u>46 255</u>	<u>-</u>
Bénéfices nets	877 752	593,004
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>720 557</u>	<u>127 553</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>1 598 309</u>	<u>720 557</u>
Bénéfice net par action ordinaire (note 16)	0,06	0,04
Bénéfice dilué par action	0,05	0,04
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	15 873 089	15 229 412

Voir notes afférentes

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour l'exercice terminé au 31 août 2004

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Flux de trésorerie reliés aux activités d'exploitation		
Bénéfices résultant des opérations	924 007	603 937
Amortissement	53 024	33 727
Impôts futurs	(2 880)	(40 400)
Modifications aux opérations d'immobilisations et de passifs		
Comptes à recevoir	(341 328)	44 985
Créditeurs et frais courus	61 599	(636 526)
Impôts à recevoir (à payer)	19 000	(36 000)
Espèces utilisés dans les opérations d'activités	713 422	(30 277)
Flux de trésorerie reliés aux activités de financement		
Remboursement des obligations découlant d'un contrat de location-acquisition	(9 896)	(6 169)
Émissions d'actions ordinaires	19 833	8 500
Dû à des tiers	46 523	8 061
	56 460	10 392
Flux de trésorerie reliés aux activités d'investissement		
Diminution des titres négociables	-	4 917
Placements à court terme	(261 708)	274 359
Dû provenant de tiers	(19 868)	(264 905)
Dû provenant de compagnies sous contrôle commun	65 516	(65 516)
Placements	-	68 062
Ajout d'immobilisations	(17 097)	(3 128)
Acquisition d'entreprises (net)	-	5 154
Liquidation d'entreprises	180 000	-
	(53 157)	18 943
Augmentation (diminution) des espèces	716 725	(942)
Espèces au début de l'exercice	222 378	223 320
Espèces à la fin de l'exercice	939 103	222 378
Information supplémentaire sur flux de trésorerie		
Impôts payés au cours de l'exercice	-	36 000

Voir notes afférentes

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS **31 août 2004**

1. Nature des activités

Honeybee Technology Inc. est une société de technologie de l'information spécialisée dans la gestion de bases de données pour des services d'abonnement, de traitement, de transactions et d'exécution des opérations.

2. Sommaire des conventions comptables

Présentation

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Ils comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, Honeybee Systems Inc., Honeybee Systems America Inc., Honeybee Distribution Inc., Honeybee Media Corporation (autrefois appelée Aeon Media Corporation Inc.), et la société apparentée (ci-après appelée Honeybee Media), dans laquelle la Société a une participation de 63.7%. Toutes les transactions et soldes importants inter compagnies ont été éliminés lors de la consolidation.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige de la direction qu'elle pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur la divulgation de passifs éventuels dans ces états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les revenus provenant du réseau et des services connexes sont reconnus dès que les services sont fournis. Les services d'abonnement et d'exécution des opérations, lesquels sont inclus dans les revenus de réseau et services connexes, sont reconnus au moment où les responsabilités de la Société relativement à la livraison du produit ou service ont été complétées.

Le revenu provenant des ventes de logiciels est reconnu dès que le logiciel est installé dans le système du client selon les termes en vigueur au contrat de vente. Le revenu de consultation après installation est reconnu dès que les services sont fournis.

Placements à court terme et titres négociables

Les placements à court terme se composent de billets à ordre recevables, venant à échéance dans moins d'un an, portant des intérêts entre 8 et 10%.

Les titres négociables se composent de placements en actions dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur du marché aux dates des bilans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

2. Sommaire des conventions comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 20%.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en frais d'exploitation, à un montant net des crédits d'impôt à l'investissement, dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de développement sont comptabilisés en frais d'exploitation, au montant net des crédits d'impôt à l'investissement, dans la période au cours de laquelle ils sont encourus, à moins qu'ils ne répondent à des critères spécifiques reliés à une faisabilité technique, marchande et financière afin d'être capitalisés.

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal. Les impôts futurs résultent de l'incidence fiscale future prévue provenant de la différence entre la valeur fiscale correspondante en utilisant les taux d'imposition prévus pour l'année dans laquelle le redressement de ces écarts est anticipé. Les actifs d'impôts futurs sur le revenu, s'il y en a, sont reconnus seulement si la direction considère qu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs soient réalisés.

Conversion des devises

Les soldes de la Société libellés en devises étrangères, et l'actif et le passif de sa filiale étrangère, qui est considérée comme totalement intégrée, sont convertis en dollars canadiens selon les méthodes suivantes :

L'actif et le passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'actif et le passif non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Bénéfice par action

La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer l'effet de dilution des actions ordinaires potentielles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

3. Changements au niveau des normes comptables

Rémunération à base d'actions

La Société a adopté les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Chapitre 3870 du Manuel, "Rémunération et autres paiements à base d'actions" en vigueur au 1 septembre 2002.

Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions et autres paiements à base d'actions faits en contrepartie de biens ou de services et s'applique aux opérations, y compris les opérations non réciproques, dans lesquelles l'entreprise consent des actions ordinaires, des options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres ou engage des passifs dont le montant est en fonction du prix de l'action ordinaire ou d'autres instruments de capitaux propres. Ce chapitre requiert l'utilisation d'une méthode de comptabilisation basée sur la juste valeur pour certaines opérations de rémunération à base d'actions et s'applique aux attributions octroyées à la date de l'adoption des nouvelles recommandations ou par la suite.

Tel que permis par le chapitre 3870 du Manuel, la Société a choisi de comptabiliser les options d'achat d'actions en utilisant la méthode fondée sur la valeur intrinsèque et de fournir les informations pro-forma requises comme si la méthode basée sur la juste valeur avait été utilisée pour les attributions octroyées le ou après le 1er septembre 2002. Par conséquent, le coût de rémunération des options d'achat d'actions est équivalent à l'excédent, s'il y en a un, du prix coté en bourse des actions ordinaires de la Société, à la date d'octroi, sur le montant que le salarié doit déboursier pour acquérir les actions ordinaires. Il n'y a eu aucun octroi d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur estimée des actifs nets, acquis dans un regroupement d'entreprises. À partir du 1er septembre 2002, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les regroupements d'entreprises, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Les normes exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés selon la méthode d'acquisition. De plus, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont plus amortis et sont évalués pour dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent que l'actif peut être déprécié. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels sera imputée à titre de charge aux résultats.

Selon la nouvelle norme, la Société a effectué le test de dépréciation et a constaté qu'il n'y a aucune dépréciation.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

3. Changements au niveau des normes comptables (suite)

Écart d'acquisition et actifs incorporels (suite)

De plus, la cessation de l'amortissement de l'écart d'acquisition a été appliquée de façon prospective. Dans le passé, la Société amortissait l'écart d'acquisition selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

4. Acquisition d'entreprises

Le 20 septembre 2002, la Société a acquis toutes les actions avec droit de vote de Upland Distribution Inc., en contrepartie de 500 000 actions ordinaires de la Société et de 50 000 \$ en espèces pour un prix total de 375 000 \$, attribué aux bases de données.

Suite aux transactions datées le 30 juin 2003 et le 29 août 2003, la Société a acquis 63.7% des actions de Honeybee Media Corporation (autrefois appelée Aeon Media Corporation Inc.), un centre de traitement de paiements et de service à la clientèle, pour 2 000 000 \$ se composant de :

1 200 000 actions de la Société d'un montant de	1 500 000 \$
Effet à payer	<u>500 000</u>
	<u>2 000 000 \$</u>

La juste valeur de l'actif net acquis, suite à la transaction avec Honeybee Media Corporation, est comme suit:

Espèces	55 154 \$
Placements à court terme	172 194
Comptes à recevoir	1 062 086
Immobilisations	203 818
Impôts futurs	538 527
Bases de données	750 000
Écart d'acquisition	<u>2 751 428</u>
Actif total	5 533 207
Passif total	(1 091 506)
Dû à Honeybee	(3 604 187)
Part des actionnaires sans contrôle	<u>1 162 486</u>
	<u>2 000 000 \$</u>

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

4. Acquisition d'entreprises (suite)

Le montant dû à Honeybee a été généré le 29 août 2003, suite aux dispositions suivantes effectuées en règlement de la dette subordonnée et convertible de Aeon :

21% de participation dans Village2online.com Inc.	2 275 000 \$
60% de participation dans Harvest Online.com Inc. (présentée comme écart d'acquisition en 2002)	986 150
Participation aux profits d'un programme de vente d'abonnements à un magazine.	<u>343 037</u>
Dû à Honeybee	<u><u>3 604 187 \$</u></u>

La Société n'a pas enregistré de gain ou de perte suite aux dispositions de ces placements. À la date d'acquisition, la part des actionnaires sans contrôle est dans une position déficitaire de 1 162 486 \$ qui a été imputée à l'avoir des actionnaires et, par conséquent, la Société n'allouera aucun revenu à la part des actionnaires sans contrôle jusqu'à ce que le déficit soit couvert, car il n'y a aucune garantie ou engagement sur la part des actionnaires sans contrôle.

Le 27 septembre 2003, la Société se départit de Honeybee Interactive pour un bénéfice de 180 000 \$, résultant en une perte de 46 255 \$ comme suit :

Biens nets vendus	226 255 \$
Moins: bénéfices de la vente	<u>180 000</u>
Perte sur la vente	<u><u>46 255 \$</u></u>

Les opérations des exercices précédents reflétaient un amortissement de 10 933\$.

5. Comptes à recevoir

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Opérations - Tiers	1 219 998	816 204
- Sociétés sous influence commune	70 125	132 591
Dû provenant de tiers	295 875	276 007
Dû provenant de sociétés sous influence commune	<u>-</u>	<u>65 516</u>
	<u><u>1 585 998</u></u>	<u><u>1 290 318</u></u>

Les montants dus provenant de tiers ne comportent pas d'intérêts et viennent à échéance au cours de l'année.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

6. Impôts futurs

Les éléments notables des actifs et des passifs d'impôts futurs sont les suivants :

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Actifs d'impôts futurs pertes reportées	<u>541 407 \$</u>	<u>538 527 \$</u>

7. Immobilisations

	<u>Coût</u>	<u>Amortissement Cumulé</u>	<u>2004 Net</u>	<u>2003 Net</u>
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	196 015	100 273	95 742	119 683
Mobilier de bureau et agencement	167 547	41 604	125 943	148 583
Améliorations locatives	10 784	10 171	613	5 344
Automobile louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	19 481	11 500	7 981	9 974
Logiciels - Base de données	-	-	-	16 816
	<u>393 827</u>	<u>163 548</u>	<u>230 279</u>	<u>300 400</u>

L'amortissement chargé à la Société s'élève à 53 024 \$ (2003 – 33 727 \$).

8. Écarts d'acquisition et actifs incorporels

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
Écart d'acquisition au début de l'exercice	3 106 326 \$	1 341 048 \$
Exercice en cours:		
acquisitions	-	2 751 428
dispositions	<u>(548 724)</u>	<u>(986 150)</u>
Écart d'acquisition à la fin de l'exercice	<u>2 557 602</u>	<u>3 106 326</u>
Bases de données au début de l'exercice	1 125 000	-
Exercice en cours:		
acquisitions	<u>103 698</u>	<u>1 125 000</u>
Bases de données à la fin de l'exercice	<u>1 228 698</u>	<u>1 125 000</u>
	<u>3 786 300</u>	<u>4 231 326</u>

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

8. Écarts d'acquisition et actifs incorporels (suite)

Les actifs incorporels de la Société se rapportent aux bases de données, acquises dans les achats d'entreprises de 2003 et 2004, qui ont une durée de vie indéfinie et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'amortissement.

Au cours du 4e trimestre de l'exercice terminé au 31 août 2004, la Société a effectué les tests annuels de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels et a constaté qu'il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels.

9. Créditeurs et frais courus	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$
Opération:		
Tiers	155 411	282 238
Compagnies sous influence commune	4 600	69 139
Dû à des tiers	<u>87 998</u>	<u>41 475</u>
	<u><u>248 009</u></u>	<u><u>392 852</u></u>

Les montants dûs aux tiers ne comportent aucun intérêt et viennent à échéance durant le cours de l'exercice.

10. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Les paiements futurs minimums de location requis en vertu de contrats de location-acquisition venant à échéance au cours de l'exercice 2007, sont:

2005	11 356 \$
2006	10 594
2007	<u>1 281</u>
Moins: montant représentant l'intérêt (au taux moyen pondéré annuel de 9%)	<u>1 662</u>
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	21 569
Moins: portion courante	<u>11 356</u>
	<u><u>10 213</u></u>

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

11. Avoir des actionnaires

Capital-actions

Autorisé, sans limite de nombre et sans valeur nominale.

Un nombre illimité d'actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions privilégiées, qui peuvent être émises en une ou plusieurs catégories, privilégiées par rapport aux actions ordinaires.

Émises et en circulation	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
16 309 999 (2003 – 16 270 333) actions ordinaires	<u>6 817 046</u>	<u>6 797 213</u>

Le 14 juin 2004, suite à l'exercice des options d'achat, la Société a émis 23 000 actions ordinaires en contrepartie de 16 500 \$ en espèces.

Le 28 février 2004, suite à l'exercice des options d'achat, la Société a émis 16 666 actions ordinaires en contrepartie de 3 333 \$ en espèces.

Le 30 juin 2003, la Société a émis 1 200 000 actions ordinaires avec une valeur comptable de 1 500 000 \$ suite à l'acquisition de Honeybee Media Inc. (autrefois, Aeon Media Inc).

Le 17 mars, 2003, suite à l'exercice des options d'achat, la Société a émis 32 000 actions ordinaires en contrepartie de 8 500 \$ en espèces.

Le 20 septembre 2002, la Société a émis 500 000 actions ordinaires d'une valeur comptable de 325 000 \$ suite à l'acquisition de Upland Distribution Inc.

Rémunération à base d'options d'achat d'actions

Conformément aux dispositions du Plan d'options d'achat d'actions de 1997 («le Plan»), la Société peut octroyer des options pour l'achat d'actions ordinaires à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales et compagnies affiliées. Les administrateurs de la Société sont autorisés à offrir des options conformément aux termes qu'ils établissent. Les options peuvent être octroyées pour une période de trois ans de la date d'octroi et ont un terme maximal de cinq ans. Le nombre maximal d'options émises en vertu du plan est de 15% des actions émises et en circulation de la Société, selon une méthode non diluée, et une telle réserve augmentera ou diminuera selon le changement du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. En aucun cas des options donnant droit à l'achat d'actions d'un nombre supérieur à 5% des actions en circulation ne peuvent être octroyées à un seul individu.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

11. Avoir des actionnaires (suite)

Rémunération à base d'options d'achat d'actions (suite)

Le tableau suivant récapitule les activités dans le Plan d'options d'achat d'actions pour les exercices terminés le 31 août 2004 et le 31 août 2003 :

	<u>2004</u>		<u>2003</u>	
	Nombre moyen d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre moyen d'options	Prix de levée moyen pondéré
Non levées, début de l'exercice	1 794 000	0,84\$	1 826 000	0,83\$
Octroyées	(39 666)	0,50\$	(32 000)	0,27\$
Levées	<u>(5 001)</u>	<u>- \$</u>	<u>-</u>	<u>- \$</u>
Non levées, fin de l'exercice	<u>1 749 333</u>	<u>0,84\$</u>	<u>1 794 000</u>	<u>0,84\$</u>
Options pouvant être levées fin de l'exercice	<u>1 749 333</u>	<u>0,84\$</u>	<u>1 466 556</u>	<u>0,91\$</u>

Le tableau suivant récapitule les actions non levées au 31 août 2004 :

<u>Options en circulation</u>			<u>Options pouvant être levées</u>	
Fourchette de levée	Nombre en circulation	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée	Nombre pouvant être levé	Prix de levée moyen pondéré
0,50\$	969 333	2.3	969 333	0,50\$
1,00\$ – 1,50\$	<u>780 000</u>	<u>0.6</u>	<u>780 000</u>	<u>1,27\$</u>
	<u>1 749 333</u>	<u>1.5</u>	<u>1 749 333</u>	<u>0,84\$</u>

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

12. Engagement

Le loyer annuel minimum pour les locaux commerciaux en 2004 (à l'exception des autres frais d'occupation) est de 82 000 \$.

13. Impôts

Les impôts sur le revenu diffèrent du montant calculé selon l'application des taux canadiens prévus par la loi aux bénéfices avant impôts pour les raisons suivantes :

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Bénéfices avant impôts sur le revenu aux taux canadiens	332 452	170 479
Utilisation de l'avantage découlant d'une perte fiscale non comptabilisée antérieurement	(406 328)	(249 892)
Autres et montants non imposables	<u>70 996</u>	<u>3 013</u>
Total des impôts sur le revenu (recouvrement)	<u>(2 880)</u>	<u>(76 400)</u>
Représenté par:		
Impôts exigibles (recouvrement)	-	(36 000)
Impôts futurs (recouvrement)	<u>(2 880)</u>	<u>(40 400)</u>

Les impôts futurs (recouvrement) représentent le résultat des variations des différences temporaires.

Au 31 août 2004, il y avait 871 046 \$ de pertes fiscales pour lesquelles l'avantage fiscal n'était pas reconnu dans les comptes et qui pourraient être appliquées contre les bénéfices futurs, comme suit :

2006	949 \$
2007	8 847
2008	388 089
2009	96 882
2010	371 201
2014	<u>5 078</u>
	<u>871 046 \$</u>

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 août 2004

14. Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Le 20 septembre 2002, la Société a acquis la totalité des actions avec droit de vote de Upland Distribution Inc., en échange de 500 000 actions ordinaires de la Société et de 50 000 \$ en espèces pour un prix d'achat total de 375 000 \$.

Dans le cadre des négociations pour l'acquisition de 63.7% des actions de Aeon Media Inc., la Société a négocié le remboursement de la dette convertible (d'un montant de 8 212 186 \$) détenue par une société sous influence commune en contrepartie des actifs suivants :

Placements	2 618 037 \$
Écart d'acquisition	986 150
Actifs incorporels	2 421 649
1 200 000 d'actions ordinaires de Honeybee Technology Inc.	1 500 000
Effet à payer	500 000
Immobilisations	175 000
500 000 d'actions ordinaires de Aeon	500 000
Effet à recevoir de la Société sous influence commune	<u>(488 650)</u>
	<u>8 212 186 \$</u>

Suite aux transactions datées du 30 juin 2003 et du 29 août 2003, la Société a acquis 2 000 000 d'actions ordinaires de Honeybee Media Corporation, représentant une participation de 63.7% en contrepartie de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société et d'un effet à payer de 500 000 \$ pour le prix total d'achat de 2 000 000 \$.

15. Opérations entre apparentés

	<u>2004</u> \$	<u>2003</u> \$
Transactions entre les sociétés sous influence commune:		
Revenu provenant du réseau et services connexes	842 509	47 599
Coût du réseau et services connexes	2 667 113	1 718 963
Frais généraux, ventes et administration	268 584	89 520
Frais de recherche et de développement	-	148 878

Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées aux montants d'échange établis à titre de contrepartie convenue entre les apparentés.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

16. Bénéfices par actions

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$
Le calcul du bénéfice par action de base et dilué est comme suit:		
Bénéfice de base disponible aux actionnaires ordinaires	877 752	593 004
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 873 089	15 229 412
Bénéfice de base par action	0,06	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 873 089	15 229 412
Effet dilutif des options d'achat d'actions	1 772 333	581 727
Nombre moyen pondéré d'actions et contre-valeur en circulation	17 645 422	15 811 139
Bénéfice dilué par action	0,05	0,04

17. Instruments financiers

Risques à l'égard des devises

La Société fonctionne au niveau international et est exposée aux risques de marché provenant principalement des variations des taux de change du dollar américain. Actuellement, la Société ne détient pas d'instruments financiers qui pourraient atténuer ce risque.

Les articles suivants, en devises américaines, ont été converties en devises domestiques aux taux d'échange qui prévalait à la date du bilan:

	<u>2004</u>	<u>2003</u>
	\$	\$
Espèces	627 108	44 648
Comptes à recevoir	5 805	27 787
Comptes à payer	28 289	11 364

Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui subordonnent la Société à la concentration du risque de crédit se composent principalement des comptes à recevoir d'un seul client.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers, incluant les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme, les comptes à recevoir et les comptes créditeurs, et les frais courus se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition se base sur les futurs flux monétaires réduits, en utilisant les taux courants du marché pour une dette similaire et se rapproche de la valeur comptable.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 août 2004

18. Accord sur les redevances

Suite à un contrat d'achat d'actif avec Wannabee Software Inc. (autrefois Honeybee Software Inc.), la Société est obligée de payer 50 \$ pour chaque vente de logiciels et 5% du revenu provenant de services connexes à Wannabee Software Inc., jusqu'en septembre 2003.

Il n'y a eu aucune charge de redevance au cours de l'exercice terminé au 31 août 2004 et pour l'exercice terminé au 31 août 2003.

19. Données comparatives

Quelques chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes avec la présentation adoptée aux cours de l'exercice.

Honeybee Technology Inc

**États Financiers Consolidés
31 Août 2003**

Honeybee Technology Inc.

États Financiers Consolidés **31 août 2003**

Contenu

Rapport des vérificateurs	F-23
États consolidés des résultats et des bénéfices non répartis	F-24
Bilans consolidés	F-25
États consolidés des flux de trésorerie	F-26
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	F-27 – F-38

Rapport des Vérificateurs
Aux actionnaires de Honeybee Technology Inc.

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Honeybee Technology Inc. au 31 août 2003 et l'état consolidé des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers consolidés au 31 août 2002 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres comptables agréés qui ont exprimé une opinion sans réserve à l'égard de ces états dans leur rapport datant du 10 octobre 2002.

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal, Québec
Le 10 octobre 2003

HONEYBEE TECHNOLOGY Inc.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
Pour les exercices terminés le 31 août

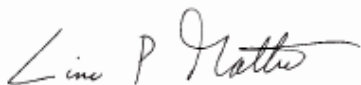
	2003	2002
	\$	\$
Produits		
Réseau et services connexes	4 299 037	2 765 265
Logiciels et services connexes	341 740	347 392
	4 640 777	3 112 657
Coûts liés aux produits		
Réseau et services connexes	3 236 333	1 772 086
Logiciels et services connexes	101 638	275 007
	3 337 971	2 047 093
Marge bénéficiaire brute	1 302 806	1 065 564
Charges		
Frais généraux, de vente et d'administration	340 415	401 135
Frais de recherche et de développement, après déduction des crédits d'impôt à l'investissement de 0 \$ (2002 – 31 364 \$)	301 845	286 422
Amortissement	44 660	76 534
Intérêts créditeurs	(16 426)	(31 746)
Perte sur change	115 708	9 536
	786 202	741 881
Bénéfice avant impôts sur le revenu	516 604	323 683
Impôts sur le revenu (note 13)		
Exigibles	(36 000)	17 000
Futurs	(40 400)	29 000
	(76 400)	46 000
Bénéfice net	593 004	277 683
Bénéfices non répartis (déficit) au début de l'exercice	191 682	(86 001)
Part des actionnaires sans contrôle (note 4)	(64 129)	-
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	720 557	191 682
Bénéfice de base par action	0,04	0,02
Bénéfice dilué par action	0,04	0,02

Consultez les notes complémentaires

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
BILANS CONSOLIDÉS
Au 31 août

	2003 \$	2002 \$
Actif		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	222 378	223 320
Placements à court terme et titres négociables	241 781	343 946
Impôts sur le revenu à recouvrer	19 000	-
Comptes débiteurs (note 5)	1 290 318	914 912
	1 773 477	1 482 178
Actifs d'impôts futurs (note 6)	538 527	-
Placements	-	2 691 016
Immobilisations (note 7)	300 400	138 114
Écart d'acquisition et actifs incorporels (note 8)	4 231 326	1 341 048
	6 843 730	5 652 356
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	392 852	439 561
Portion à court terme d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	10 600	-
Impôts sur le revenu à payer	-	17 000
	403 452	456 561
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	20 865	-
Passifs d'impôts futurs	-	40 400
Engagement (note 11)		
Avoir des actionnaires (note 12)	6 419 413	5 155 395
	6 843 730	5 652 356

Consultez les notes complémentaires



LINO P. MATTEO, CMA
Administrateur



JEFF KLEIN
Administrateur

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices terminés le 31 août

	2003 \$	2002 \$
Fonds reliés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	593 004	277 683
Réduction de titres négociables	4 917	-
Amortissement	44 660	76 534
Impôts futurs	(40 400)	29 000
	602 181	383 217
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement se rapportant à l'exploitation :		
Placements à court terme et titres négociables	274 359	(343 946)
Comptes débiteurs	686 680	(167 654)
Créditeurs et frais courus	(1 600 581)	29 163
Impôts sur le revenu à recouvrer (à payer)	(36 000)	17 000
	(73 361)	(82 220)
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(6 169)	-
Émission d'actions ordinaires	8 500	25 000
	2 331	25 000
Activités d'investissement		
Placements	68 062	(48 185)
Acquisition d'immobilisations	(3 128)	(40 453)
Acquisition d'entreprises	5 154	-
	70 088	(88 638)
Diminution des espèces et quasi-espèces	(942)	(145 858)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	223 320	369 178
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	222 378	223 320

Consultez la note 14 pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie et consultez les autres notes complémentaires.

HONEYBEE TECHNOLOGY Inc.
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Le 31 août 2003

1. Nature des activités

Honeybee Technology Inc. est une société de technologie de l'information spécialisée dans la gestion de bases de données pour des services d'abonnement, de traitement des transactions et d'exécution des opérations.

2. Sommaire des conventions comptables

Présentation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). Ils comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, Les Systèmes Honeybee Inc. et Honeybee Systems America Inc., Honeybee Distribution Inc., Corporation Media Aeon et sa société mère (ci-après appelées Aeon), dans laquelle la Société a une participation de 63,7 %. Au cours de l'exercice, la Société a cédé sa participation de 60 % dans Harvest Online Inc. Toutes les transactions et soldes importants inter-compagnies ont été éliminés lors de la consolidation.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs, de passifs, de produits et de charges et sur la divulgation de passifs éventuels dans ces états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits provenant du réseau et des services connexes sont reconnus dès que les services sont fournis. Les services d'abonnement et d'exécution des opérations, lesquels sont inclus dans les produits de réseau et services connexes, sont reconnus au moment où les responsabilités de la Société relativement à la livraison du produit ou service ont été complétées.

Les produits provenant des ventes de logiciels sont reconnus dès que le logiciel est installé dans le système du client selon les termes en vigueur au contrat de vente. Les produits de consultation après installation sont reconnus dès que les services sont fournis.

Placements à court terme et titres négociables

Les placements à court terme se composent de billets à ordre recevables, venant à échéance dans moins d'un an, portant un intérêt de 9 %.

Les titres négociables se composent de placements en actions dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur du marché aux dates de bilans.

Placements

Les placements sur lesquels la Société n'exerce aucune influence notable sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Le mobilier de bureau et les agencements, les automobiles et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 20 %. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis sur la durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif à un taux annuel variant entre 20 % et 30 %.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges d'exploitation, à un montant net des crédits d'impôt à l'investissement, dans la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les frais de

développement sont comptabilisés en charges d'exploitation, au montant net des crédits d'impôt à l'investissement, dans la période au cours de laquelle ils sont encourus, à moins qu'ils ne répondent à des critères spécifiques reliés à une faisabilité technique, marchande et financière afin d'être capitalisés.

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont comptabilisés en utilisant la méthode du report d'impôts variable. Les actifs et les passifs d'impôts futurs résultent de l'incidence fiscale future prévue provenant de la différence entre la valeur comptable d'un élément présenté au bilan et sa valeur fiscale correspondante en utilisant les taux d'imposition prévus pour l'année dans laquelle le redressement de ces écarts est anticipé. Les actifs d'impôts futurs sur le revenu, s'il y en a, sont reconnus seulement si la direction considère qu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs soient réalisés.

Conversion des devises

Les soldes de la Société libellés en devises étrangères, et l'actif et le passif de sa filiale étrangère, qui est considérée comme totalement intégrée, sont convertis en dollars canadiens selon les méthodes suivantes :

L'actif et le passif monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.

L'actif et le passif non-monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période où ont eu lieu les transactions.

Bénéfice par action

La Société utilise la méthode du rachat d'actions pour calculer l'effet de dilution des actions ordinaires potentielles.

3. Changements au niveau des conventions comptables

Rémunération à base d'actions

La Société a adopté les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Chapitre 3870 du Manuel, « Rémunération et autres paiements à base d'actions » avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2002. Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions et autres paiements à base d'actions faits en contrepartie de biens ou de services et s'applique aux opérations, y compris les opérations non réciproques, dans lesquelles l'entreprise consent des actions ordinaires, des options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres ou engage des passifs dont le montant est fonction du prix de l'action ordinaire ou d'autres instruments de capitaux propres. Ce chapitre requiert l'utilisation d'une méthode de comptabilisation basée sur la juste valeur pour certaines opérations de rémunération à base d'actions et s'applique aux attributions octroyées à la date de l'adoption des nouvelles recommandations ou par la suite.

Tel que permis par le chapitre 3870 du Manuel, la Société a choisi de comptabiliser les options d'achat d'actions en utilisant la méthode fondée sur la valeur intrinsèque et de fournir les informations pro-forma requises comme si la méthode basée sur la juste valeur avait été utilisée pour les attributions octroyées le ou après le 1er septembre 2002. Par conséquent le coût de rémunération des options d'achat d'actions est équivalent à l'excédent, s'il y en a un, du prix coté en bourse des actions ordinaires de la Société, à la date d'octroi, sur le montant que le salarié doit déboursier pour acquérir les actions ordinaires. Il n'y a eu aucun octroi d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets, acquis dans un regroupement d'entreprises. À partir du 1er septembre 2002, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant les regroupements d'entreprises, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Les normes exigent que tous les regroupements d'entreprises soient comptabilisés selon la méthode d'acquisition. De plus, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont plus amortis et sont évalués pour dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances indiquent que l'actif peut être déprécié. Toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels sera imputée à titre de charge aux résultats.

Selon la nouvelle norme, la Société a effectué le test de dépréciation et a constaté qu'il n'y a aucune dépréciation.

De plus, la cessation de l'amortissement de l'écart d'acquisition a été appliquée de façon prospective. Dans le passé, la Société amortissait l'écart d'acquisition selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans.

Le tableau suivant démontre l'incidence sur le bénéfice net de l'impact de l'écart d'acquisition non amorti en vigueur depuis le 1er septembre 2002:

	2003 \$	2002 \$
Bénéfice net déclaré	593 004	277 683
Amortissement de l'écart d'acquisition	-	43 457
Bénéfice net redressé	593 004	234 226
Bénéfice net redressé par action ordinaire		
De base	0,04	0,02
Dilué	0,04	0,02

4. Acquisition d'entreprises

Le 20 septembre 2002, la Société a acquis toutes les actions avec droit de vote de Upland Distribution Inc., en contrepartie de 500 000 actions ordinaires de la Société et de 50 000 \$ en espèces pour un prix total de 375 000 \$, attribué aux bases de données.

Suite aux transactions datées le 30 juin 2003 et le 29 août 2003, la Société a acquis 63,7 % des actions d'Aeon, un centre de traitement des paiements et de service à la clientèle, pour 2 000 000 \$ se composant de :

1 200 000 actions de la Société d'un montant de	1 500 000 \$
Effet à payer	500 000 \$
	2 000 000 \$

La juste valeur de l'actif net acquis, suite à la transaction avec Aeon, est comme suit:

Espèces	55 154 \$
Placements à court terme	172 194
Comptes débiteurs	1 062 086
Immobilisations	203 818

Impôts futurs	538 527
Bases de données	750 000
Écart d'acquisition	2 751 428
Actif total	5 533 207
Passif total	(1 091 506)
Dû à Honeybee ¹	(3 604 187)
Part des actionnaires sans contrôle ²	1 162 486
	2 000 000 \$

¹ Le montant dû à Honeybee a été généré le 29 août 2003 suite aux dispositions suivantes effectuées en règlement de la dette subordonnée et convertible d'Aeon.

21 % participation dans Village2online.com Inc	2 275 000 \$
60 % participation dans Harvest Online.com Inc. (présentée comme écart d'acquisition en 2002)	986 150
Participation aux profits d'un programme de vente d'abonnements à un magazine	343 037
Dû à Honeybee	3 604 187 \$

La Société n'a pas enregistré de gain ou de perte suite aux dispositions de ces placements.

² À la date d'acquisition, la part des actionnaires sans contrôle est dans une position déficitaire de 1 162 486 \$ qui a été imputée à l'avoir des actionnaires et, par conséquent, la Société n'allouera aucun bénéfice à la part des actionnaires sans contrôle jusqu'à ce que le déficit soit couvert, car il n'y a aucune garantie ou engagement sur la part des actionnaires sans contrôle.

5. Comptes débiteurs

	2003 \$	2002 \$
Créances commerciales		
- Tiers	816 204	880 627
- Sociétés sous influence commune	132 591	-23 183
Dû de tiers	276 007	11 102
Dû de sociétés sous influence commune	65 516	-
	1 290 318 \$	914 912 \$

Les montants dus de tiers ne comportent pas d'intérêts et viennent à échéance au cours de l'exercice.

6. Impôts futurs

Les éléments notables des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société sont les suivants :

	2003 \$	2002 \$
Actifs d'impôts futurs	538 527	-
Pertes reportées		
Passifs d'impôts futurs	-	(40 400)
Immobilisations		
	538 527	(40 400)

7. Immobilisations

	2003		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	201 493	81 810	119 683
Mobilier de bureau et agencements	166 466	17 883	148 583
Améliorations locatives	17 637	12 293	5 344
Logiciels	40 000	23 184	16 816
Automobile louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	19 481	9 507	9 974
	445 077	144 677	300 400

	2002		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	143 366	61 334	82 032
Mobilier de bureau et agencements	23 977	9 836	14 141
Améliorations locatives	11 307	4 747	6 560
Logiciels	40 000	17 087	22 913
Automobile louée en vertu d'un contrat de location-acquisition	19 481	7 013	12 468
	238 131	100 017	138 114

8. Écart d'acquisition et actifs incorporels

	2003 \$	2002 \$
Écart d'acquisition – au début de l'exercice	1 341 048	1 384 505
Exercice en cours		
Amortissement	-	(43 457)
Acquisitions	2 751 428	-
Dispositions	(986 150)	-
Écart d'acquisition – à la fin de l'exercice	3 106 326	1 341 048
Bases de données acquises au cours de l'exercice	1 125 000	-
Écart d'acquisition et actifs incorporels	4 231 326	1 341 048

Les actifs incorporels de la Société se rapportent aux bases de données, acquises dans les achats d'entreprise de 2003, qui ont une durée de vie utile indéfinie et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'amortissement.

Au cours du 4e trimestre de l'exercice 2003, la Société a effectué les tests annuels de dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels et a constaté qu'il n'y avait aucune dépréciation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition ou des actifs incorporels.

9. Comptes créditeurs et frais courus

	2003 \$	2002 \$
Dettes commerciales :		
- Tiers	282 238	382 018
- Sociétés sous influence commune	69 139	24 129
Dû aux tiers	41 475	33 414
	392 852	439 561

Les montants dus aux tiers ne comportent pas d'intérêts et viennent à échéance au cours de l'exercice.

10. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Les paiements futurs minimums de location requis en vertu de contrats de location-acquisition venant à échéance au cours de l'exercice 2006 sont :

2004	11 356 \$
2005	11 356
2006	10 594
	33 306
Moins : le montant représentant l'intérêt (au taux moyen pondéré annuel de 9 %)	1 841
	31 465
Échéance à court terme	10 600
	20 865 \$

11. Engagement

Le loyer annuel minimum pour les locaux loués en 2004 (à l'exception des autres frais d'occupation) est de 82 000 \$.

12. Avoir des actionnaires

L'avoir des actionnaires comprend les éléments suivants :

	2003 \$	2002 \$
Capital-actions	6 797 213	4 963 713
Part des actionnaires sans contrôle dans le déficit de la filiale (note 4)	(1 098 357)	-
Bénéfices non répartis	720 557	191 682
	6 419 413	5 155 395

Capital-actions

Autorisé sans limite de nombre et sans valeur nominale -

Un nombre illimité d'actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions privilégiées, qui peuvent être émises en une ou plusieurs catégories, privilégiées par rapport aux actions ordinaires

Émises et en circulation –

16 270 333 (2002 - 14 538 333)

Actions ordinaires	6 797 213	4 963 713
--------------------	-----------	-----------

Le 20 septembre 2002, la Société a émis 500 000 actions ordinaires d'une valeur attribuée de 325 000 \$ suite à l'acquisition de Upland Distribution Inc.

Le 17 mars 2003, suite à l'exercice des options d'achat d'actions, la Société a émis 32 000 actions ordinaires en contrepartie d'un montant de 8 500 \$ en espèces.

Le 30 juin 2003, la Société a émis 1 200 000 actions ordinaires d'une valeur attribuée de 1 500 000 \$ suite à l'acquisition d'Aeon.

Au cours de l'année 2002, suite à l'exercice des options d'achat d'actions, la Société a émis 200 000 actions ordinaires aux actionnaires en contrepartie de 25 000 \$ en espèces.

Rémunération à base d'options d'achat d'actions

Conformément aux dispositions du Plan d'Options d'Achats d'Actions de 1997 (« le Plan »), la Société peut octroyer des options pour l'achat d'actions ordinaires à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société et de ses filiales et compagnies affiliées. Les administrateurs de la Société sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour l'octroi et la levés d'options conformément aux termes qu'ils établissent. Les droits visés par les options s'acquièrent également sur une période de trois ans à compter de la date d'octroi et ont un terme maximal de cinq ans. Le nombre d'actions ordinaires mises de côté pour les options émises en vertu du plan est égal à 15 % des actions émises et en circulation de la Société, sur une base non diluée, et une telle réserve augmentera ou diminuera selon le changement du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. En aucun cas des options donnant droit à l'achat d'actions d'un nombre supérieur à 5 % des actions en circulation ne peuvent être octroyées à un seul individu.

Le tableau suivant récapitule les activités dans le Plan d'Options d'Achats d'Actions pour les exercices terminés le 31 août 2003 et 2002:

	2003		2002	
	Nombre pondéré d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre pondéré d'options	Prix de levée moyen pondéré
		\$		\$
En circulation, au début de l'exercice	1 826 000	0,83	1 136 667	1,03
Octroyées	-	-	989 333	0,50
Levées	(32 000)	0,27	(200 000)	0,12
Périmées	-	-	(100 000)	(1,32)
En circulation, à la fin de l'exercice	1 794 000	0,84	1 826 000	0,83
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	1 466 556	0,91	1 051 445	1,00

Le tableau suivant récapitule les activités dans le Plan d'Options d'Achats d'Actions pour l'exercice terminé le 31 août 2003:

Options en circulation			Options pouvant être levées		
Fourchette de prix de levée	Nombre en circulation	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir	Prix de levée moyen pondéré	Nombre pouvant être levé	Prix de levée moyen pondéré
\$			\$		\$
0,20	21 667	0,2	0,20	21 667	0,20
0,50	982 333	3,3	0,50	654 889	0,50
1,00 - 1,50	790 000	1,6	1,27	790 000	1,27
	1 794 000	2,5	0,84	1 466 556	0,91

13. Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu diffèrent du montant calculé selon l'application des taux prévus par la loi aux bénéfices avant impôts pour les raisons suivantes :

	2003 \$	2002 \$
Bénéfice avant impôts sur le revenu aux taux prévus par la loi	170 479	105 520
Utilisation de l'avantage découlant d'une perte fiscale non comptabilisée antérieurement	(249 892)	(114 250)
Autres et montants non imposables	3 013	54 730
	(76 400)	46 000
Total des impôts sur le revenu (recouvrement)		
Représenté par :	(36 000)	17 000
Impôts exigibles (recouvrement)		
Impôts futurs (recouvrement)	(40 400)	29 000

Les impôts futurs (recouvrement) représentent le résultat des variations des différences temporaires.

Au 31 août 2003, il y avait approximativement 9 885 000 \$ de pertes fiscales pour lesquelles l'avantage fiscal n'était pas reconnu dans les comptes et qui pourraient être appliquées contre les bénéfices futurs, comme suit :

2005	8 732 000 \$
2006	51 000
2007	189 000
2008	91 000
2009	333 000
2010	489 000
	9 885 000 \$

14. Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie

Le 20 septembre 2002, la Société a acquis 100 % des actions avec droit de vote de Upland Distribution Inc. en contrepartie de 500 000 actions ordinaires de la Société et de 50 000 \$ en espèces pour un prix d'achat total de 375 000 \$.

Dans le cadre des négociations pour l'acquisition de 63,7 % d'actions d'Aeon, la Société a négocié le remboursement de la dette convertible (d'un montant de 8 212 186 \$) détenue par une société sous influence commune en contrepartie des actifs suivants:

Placements	2 618 037 \$
Écart d'acquisition	986 150
Actifs incorporels	2 421 649
1 200 000 actions ordinaires de Honeybee Technology Inc.	1 500 000
Effet à payer	500 000
Immobilisations	175 000
500 000 actions ordinaires d'Aeon	500 000

Effet à recevoir de la société sous influence commune	(488 650)
	8 212 186 \$

Suite aux transactions datées le 30 juin 2003 et le 29 août 2003, la Société a acquis 2 000 000 actions ordinaires d'Aeon, représentant une participation de 63,7 %, en contrepartie de 1 200 000 actions ordinaires de la Société et d'un effet à payer de 500 000 \$ pour le prix total d'achat de 2 000 000 \$.

15. Opérations entre apparentés

	2003 \$	2002 \$
Transactions entre les sociétés sous influence commune:		
Produits provenant du réseau et services connexes	47 599	422 913
Produits provenant des logiciels et services connexes	-	2 578
Frais de réseau et services connexes	1 718 963	420 910
Frais généraux, de vente et d'administration	89 520	27 606
Frais de recherche et de développement	148 878	-

Les honoraires de conseillers, d'un montant de 19 367 \$ (99 416 \$ en 2002), ont été payés à un administrateur de la Société.

Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées aux montants d'échange établis à titre de contrepartie convenue entre les apparentés.

16. Bénéfice par action

Le calcul du bénéfice par action de base et dilué est comme suit :

	2003	2002
Bénéfice de base disponible aux actionnaires ordinaires	593 004 \$	277 683 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 229 412	14 498 881
Bénéfice de base par action	0,04 \$	0,02 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 229 412	14 498 881
Effet dilutif des options d'achat d'actions	581 727	840 000
Nombre moyen pondéré d'actions et instruments équivalents en circulation	15 811 139	15 338 881
Bénéfice dilué par action	0,04 \$	0,02 \$

Les options ont un effet dilutif quand le prix moyen du marché des actions pendant la période excède le prix de levée d'options. Il en résulte que 480 000 (2002 – 790 000) options anti-dilutives ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action.

17. Information sectorielle

La direction exploite et évalue les activités de la Société comme étant composées de deux secteurs majeurs; le réseau et services connexes et les logiciels et services connexes. Les produits du réseau et des services connexes incluent les honoraires de traitement des transactions et du service à la clientèle, le développement et l'entretien des bases de données,

les services du système d'information de la gestion et les services d'abonnement et de traitement. Les produits des logiciels et services connexes incluent la vente de logiciels personnalisés de gestion de tâches, les services de développement de logiciels, incluant les services de consultation. Les produits et les frais qui peuvent être identifiés dans chacun de ces secteurs sont indiqués dans l'état des résultats. Substantiellement, tous les actifs de la Société sont ceux appartenant au réseau et aux services connexes.

La Société a des opérations au Canada et aux États-Unis et les produits des deux secteurs sont comme suit :

	2003		
	Canada	É.- U.	Total
	\$	\$	\$
Réseau et services connexes	563 818	3 735 219	4 299 037
Logiciels et services connexes	298 981	42 759	341 740
	862 799	3 777 978	4 640 777

	2002		
	Canada	É.- U.	Total
	\$	\$	\$
Réseau et services connexes	1 844 417	920 848	2 765 265
Logiciels et services connexes	137 510	209 882	347 392
	1 981 927	1 130 730	3 112 657

18. Instruments financiers

Risque à l'égard des devises

La Société fonctionne au niveau international et est exposée aux risques de marché provenant principalement des variations des taux de change du dollar américain. Actuellement, la Société ne détient pas d'instruments financiers qui pourraient atténuer ce risque.

Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui subordonnent la Société à la concentration du risque de crédit se composent principalement des comptes débiteurs d'un seul client.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des instruments financiers, incluant les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs, et les frais courus se rapprochent de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

La juste valeur des obligations en vertu de contrats de location-acquisition se base sur les flux monétaires actualisés, en utilisant les taux courants du marché pour une dette similaire et se rapproche de la valeur comptable.

19. Accord sur les redevances

Suite à un contrat d'achat d'actif avec Wannabee Software Inc. (anciennement Honeybee Software Inc.), la Société est obligée de payer 50 \$ pour chaque vente de logiciels et 5 % de produits provenant de services connexes à Wannabee Software Inc. jusqu'en septembre 2003.

Il n'y a eu aucune charge de redevance au cours des exercices 2003 et 2002.

20. Clients importants

Deux clients représentaient chacun plus de 10 % des produits et ensemble approximativement 23,9 % et 75,5 % des produits en 2003 et 2002 respectivement.

Au 31 août 2003, les comptes débiteurs en souffrance pour ces deux clients représentaient approximativement 24 % (75 % en 2002) des comptes débiteurs totaux.

21. Données comparatives

Quelques chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes avec la présentation adoptée au cours de l'exercice.

22. Événement postérieur

Le 26 septembre 2003, la Société s'est engagée par une lettre d'entente à vendre une opération de design et graphisme Internet, incluant une liste de clients connexes, à Gopher Media Services Inc. Le prix final de vente pour les actifs connexes n'a pas encore été établi, et la conclusion de cette transaction est assujettie aux approbations du conseil d'administration et aux approbations prévues par la loi.

États financiers consolidés de

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

31 août 2002 et 2001

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs	F-41
États consolidés des résultats et des bénéfices non répartis.....	F-42
Bilans consolidés	F-43
États consolidés des flux de trésorerie	F-44
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	F-45 – F-54

Deloitte & Touche LLP
Assurance and Advisory Services
1 Place Ville-Marie
Suite 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tel.: (514) 393-7115
Fax: (514) 390-4104
www.deloitte.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de
Honeybee Technology Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Honeybee Technology Inc. aux 31 août 2002 et 2001 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2002 et 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

10 octobre 2002

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.**États consolidés des résultats et des bénéfices non répartis
des exercices terminés les 31 août**

	2002	2001
	\$	\$
Produits		
Réseau et services connexes	2 765 265	2 322 302
Logiciels et services connexes	347 392	301 622
	3 112 657	2 623 924
Coûts des produits		
Réseau et services connexes	1 772 086	1 376 064
Logiciels et services connexes	275 007	142 264
	2 047 093	1 518 328
Marge bénéficiaire brute	1 065 564	1 105 596
Frais généraux, de vente et d'administration	401 135	325 915
Frais de recherche et de développement	286 422	440 046
Amortissement	76 534	78 529
Intérêts créditeurs	(31 746)	(19 668)
Gain sur change	9 536	(11 271)
	741 881	813 551
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	323 683	292 045
Impôts (Note 8)		
Courant	17 000	-
Impôts futurs	29 000	11 400
	46 000	11 400
Bénéfice net (perte nette)	277 683	280 645
Déficit au début de l'exercice	(86 001)	(366 646)
Déficit à la fin de l'exercice	191 682	(86 001)
Bénéfice (perte) par action (Note 11)	0,02	0,02
Moyenne pondérée des actions en circulation	14 498 881	12 850 662

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
Bilans consolidés
aux 31 août

	2002	2001
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces	223 320	369 178
Investissements à court terme	343 946	-
Débiteurs (Note 4)	914 912	115 089
	1 482 178	484 267
Placements (Note 5)	2 691 016	2 275 000
Immobilisations (Note 6)	1 479 162	1 515 243
	5 652 356	274 510
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	439 561	410 398
Impôts à payer	17 000	-
	456 561	410 398
Impôts futurs (Note 8)	40 400	11 400
	496 961	421 798
Avoir des actionnaires (Note 9)	5 155 395	852 712
	5 652 356	274 510

Au nom du conseil

“Lino P. Matteo” Président du comité exécutif
..... Directeur

“Jeff Klein” Président
..... Directeur

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.
États consolidés des flux de trésorerie
des exercices terminés les 31 août

	2002	2001
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	277 683	280 645
Éléments hors caisse du fond de roulement		
Amortissement	76 534	78 529
Impôts futurs	46 000	11 400
	400 217	370 574
 Variation des éléments hors caisse du fond de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(167 654)	(381 414)
Créditeurs et charges à payer	29 163	(50 984)
Avance d'administrateurs	-	(36 400)
	(138 491)	(468 798)
	261 726	(98 224)
 Activités d'investissement		
Acquisition d'entreprises (Note 3)	-	(100 000)
Investissement à court termes	(343 946)	-
Placements	(48 185)	-
Acquisition d'immobilisations	(40 453)	(7 187)
	(432 584)	(107 187)
 Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires (Note 7)	25 000	4 000
 (Diminution) augmentation des espèces et de quasi-espèces	(145 858)	(201 411)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	369 178	570 589
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	223 320	369 178

Se reporter à la note 14 pour des informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

1. Description de l'entreprise

Honeybee Technology Inc. est une société de technologie de l'information spécialisée dans le développement sur mesure de bases de données, la mise en œuvre de services, de traitement des transactions et d'exécution des opérations ciblée sur les industries de communications et de logiciels pour l'industrie des communications et des médias.

2. Sommaire des conventions comptables

Base de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les principes de comptables canadiens généralement acceptés. Ils comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales à part entière, Honeybee Systems, Honeybee Systems America, et Harvest Online Inc., dans laquelle la Société a une participation de 60 %.

Utilisation du budget

La préparation d'état financier conformément avec les principes de comptables canadiens généralement acceptés demande que les gestionnaires établissent des estimations et des hypothèses qui affectent les quantités déclarées d'actifs, de passifs, de bénéfices et de frais courus, et la révélation de responsabilités contingentes dans ces états financiers. Les véritables résultats pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les revenus provenant des ventes de logiciels sont reconnus dès que le logiciel est installé dans le système du client selon les modalités du contrat de vente. Les revenus de consultation après installation sont reconnus dès que les services sont fournis.

Les revenus provenant du réseau et des services connexes sont reconnus dès que les services sont fournis.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent des espèces illimitées et des investissements extrêmement liquides avec une échéance originale de trois mois ou moins.

Investissement à court terme

Les investissements à court terme consistent en billets débiteurs qui viennent à échéance dans moins d'un an, portant des intérêts aux taux variés de 9.5 % à 12 %.

Placements

Les placements sur lesquels la Société n'exerce aucune influence notable sont comptabilisés au coût.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

2. Sommaire des conventions comptables (suite)

Immobilisations

Le matériel informatique, le mobilier et agencements, et l'automobile sont comptabilisés au coût et amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %. Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amortis sur la durée du bail.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur estimée des actifs nets acquis dans un regroupement d'entreprises. L'écart d'acquisition est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans. La direction détermine la valeur de l'écart d'acquisition sur une base annuelle en évaluant les résultats d'activités courants, les tendances et éventualités. Si les événements ou les circonstances indiquent une réduction de valeur, toute dépréciation de la valeur comptable des écarts d'acquisition sera imputée à titre de charge aux résultats.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont débités au frais d'activités, net des crédits d'impôts de placements, et comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont engagés, à moins qu'ils ne répondent à des critères spécifiques liés à une faisabilité technique, marchande et financière afin d'être capitalisés.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés en utilisant la méthode du passif fiscal. Les impôts futurs résultent de l'incidence fiscale future prévue provenant de la différence entre la valeur comptable d'un élément présenté au bilan et sa valeur fiscale correspondante en utilisant les taux d'imposition prévus pour l'année dans laquelle le redressement de ces écarts est anticipé. L'actif ainsi que le passif d'impôts futurs, sont déterminés basé sur le déductible ou la différence temporaire imposable entre la valeur de l'état financier et la valeur imposable de l'actif et du passif, utilisant des taux d'impôts qui seront en vigueur durant l'exercice dans lequel les différences sont prévues d'inverser.

Conversion des devises

Les comptes de la Société libellés en devises, et l'actif et le passif de sa filiale étrangère, qui est considérée comme totalement intégrée, sont convertis en dollars canadiens selon les méthodes suivantes.

L'actif et le passif non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Le produit et les frais d'activités ainsi que l'actif et le passif non monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions, l'actif acquis ou le passif entraîné.

Rémunération à base d'actions

La Société a un plan de rémunération à base d'actions, décrit à la note 9. Aucuns frais de compensation n'est reconnu pour cette rémunération lorsque des actions ou des options d'achat d'actions sont émis aux dirigeants, personnel, employés et consultants de la Société. Toute contrepartie payé par les employés à l'exercice des options d'achat d'actions ou à l'achat d'actions est crédité au capital-actions.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

2. Sommaire des conventions comptables (suite)

Bénéfice par actions

Honeybee a adopté les recommandations de la section 3500 du guide de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), bénéfice par actions (« BPA ») en vigueur le 1^{er} septembre 2001. La section révisée demande que l'on se serve de la méthode du rachat d'actions pour calculer l'effet dilutif d'actions ordinaires potentiels. Les montants BPA de base et dilutifs de chacune des années présentées sont calculés sur la base de la méthode du rachat d'actions. L'impacte de l'adoption de ce nouveau standard était sans importance.

Regroupement d'entreprises, écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Au mois de juillet 2001, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis de nouvelles recommandations concernant la comptabilité pour les regroupement d'entreprises, pour les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Selon ces nouvelles recommandations, tous les regroupements d'entreprises devront être comptabilisés en utilisant la méthode d'acquisition, les écarts d'acquisition, et autres actifs incorporels avec une durée de vie indéfinie seront évalués pour la dépréciation plutôt que l'amortissement. Ces nouveaux standards seront appliqués pour les exercices débutant le 1^{er} janvier 2002 ou après, ou au gré de la société à partir du 1^{er} septembre 2001. Cependant, pour le regroupement d'entreprises terminé après le 30 juin 2001, les recommandations s'appliquent immédiatement.

Tout écart d'acquisition et tout actif identifiables désignés avoir une durée de vie indéfinie acquis lors d'un regroupement d'entreprises terminé après le 30 juin 2001 ne seront pas amortis, tandis que l'écart d'acquisition et autres actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises terminé avant le 1^{er} juillet 2001 continueront d'être amortis jusqu'au 31 août 2002.

Rémunération à base d'actions et autres paiements à base d'actions

La Société a adopté les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), Chapitre 3870 du Manuel, « Rémunération et autres paiements à base d'actions » Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions et autres paiements à base d'actions faits en contrepartie de biens ou de services et s'applique aux opérations, y compris les opérations non réciproques, dans lesquelles l'entreprise consent des actions ordinaires, des options sur actions ou d'autres instruments de capitaux propres ou engage des passifs dont le montant est fonction du prix de l'action ordinaire ou d'autres instruments de capitaux propres. Ce chapitre requiert l'utilisation d'une méthode de comptabilisation basée sur la juste valeur pour certaines opérations de rémunération à base d'actions en vigueur durant au début de l'exercice ou après le 1 janvier 2002 et s'applique aux attributions octroyées à la date de l'adoption des nouvelles recommandations ou par la suite. La Société évalue présentement l'impacte de l'adoption de ces nouveaux standards et croit que cette transition n'aura aucun impacte sur ses états financiers.

3. Acquisition d'entreprises

i) Gold Triangle Technologies Ltd.

Le 31 octobre 2000, Honeybee a acquis certains actifs d'une section de Gold Triangle Technologies Ltd. en contrepartie de 275 000 actions ordinaires de la Société et une contrepartie en espèces de 100 000 \$, pour un montant total de 512 500 \$ (voir note 9).

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

3. Acquisition d'entreprises (suite)

ii) Harvest Online Inc.

Le 26 juillet 2001, Honeybee a acquis 60 actions ordinaires de Harvest Online Inc., ce qui représente une participation de 60 %, en contrepartie de 570 000 actions ordinaires de la société pour un montant total de 997 500 \$ (voir note 9).

Chaque acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple, et elle inclut les résultats des activités des sociétés à partir de la date d'acquisition.

Le prix d'achat de chaque acquisition a été affecté à l'actif net acquis sur la base de leur juste valeur comme suit :

	Gold Triangle Technologies Ltd.	Harvest Online Inc.	Total
	\$	\$	\$
Actif à court terme	2 091	152	2 243
Immobilisations	35 840	-	35 840
Autres actifs	40 000	-	40 000
Écart d'acquisition	434 569	997 348	1 431 917
Contrepartie totale	512 500	997 500	1 510 000

4. Débiteurs

	2002	2001
	\$	\$
Opération :		
- Tiers	880 627	598 830
- Apparentées	23 183	349 587
Redevances aux clients	-	137 069
Autres	11 102	29 603
	914 912	1 115 089

5. Placement

Transactions en 2002

Durant l'exercice, la Société avait un débiteur d'une tiers partie au montant de 367 831 \$. Le débiteur a été échangé pour une participation dans les profits d'un programme de magazine. Le montant du recevable sera réduit au fur et à mesure qu'elle recevra des profits du programme.

De plus, un investissement au montant de 48 185 \$ qui auparavant était comptabilisé comme espèce et quasi-espèce est maintenant comptabilisé comme placement à long terme basé sur l'intention des gestionnaires de s'en servir comme placement à long terme.

Transaction en 2001

Le 30 juillet 2001, Honeybee a acquis 2 000 000 d'actions ordinaires de Village2online.com. Inc., qui représente une participation d'environ 21 % en contrepartie de 1 300 000 actions ordinaires de

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

5. Placement (suite)

la société pour un montant total de 2 275 000 \$. La Société n'a pas d'influence notable et a enregistré le placement au coût.

6. Immobilisations

	2002			2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	143 366	61 334	82 032	58 655
Mobilier et agencements	23 977	9 836	14 141	17 394
Automobile	19 481	7 013	12 468	15 585
Améliorations locatives	11 307	4 747	6 560	8 051
Autres actifs	40 000	17 087	22 913	31 053
Écart d'acquisition	1 431 917	90 869	1 341 048	1 384 505
	1 670 048	190 886	1 479 162	1 515 243

7. Crédoiteurs et frais courus

	2002	2001
	\$	\$
Opération :		
- Tiers	303 201	329 138
- Apparentées	24 129	37 299
Salaires et bénéfices	57 861	36 594
Autres	54 370	7 367
	439 561	410 398

8. Impôts sur les bénéfices

La réconciliation du taux d'impôt prévu par la loi au taux d'impôt en vigueur est comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
Bénéfices avant impôts	277 683	292 045
Taux d'imposition prévus par la loi canadienne	38 %	38 %
Impôt sur les bénéfices aux taux canadiens prévus par la loi	105 520	110 977
Montants non imposables	12 780	8 000
Utilisation des pertes reportées	(114 250)	(123 600)
Autres	41 950	16 023
Total	46 000	11 400

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

8. Impôts sur les bénéfices (suite)

A partir du 31 août 2002, les composantes importantes de l'actif et du passif d'impôts futurs de la Société se présentent comme suit :

	2002	2001
	\$	\$
Actif total d'impôts futurs		
Pertes reportées	-	30 600
Passif d'impôts futurs		
actif a long terme	(40 400)	(42 000)
Passif d'impôts futurs net	(40 400)	(11 400)

9. Avoir des actionnaires

	2002	2001
	\$	\$
Capital-actions	4 963 713	4 938 713
Bénéfices non-répartis (déficit)	191 682	(86 001)
	5 155 395	4 852 712

Capital-actions

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote.

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, émises en série, priorité de rang sur les actions ordinaires quant au versement dividendes et à la distribution d'actifs au moment de la liquidation.

	2002	2001
	\$	\$
Émis et en circulation		
14 538 333 actions ordinaires (2001 – 14 338 333)	4 963 713	4 938 713

Transactions en 2002

Au cours de l'exercice, en vertu de l'exercice d'option d'achat d'action, la Société a émis 200 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèce de 25 000 \$.

Transactions en 2001

Le 31 octobre 2000, la Société a émis 275 000 actions ordinaires d'une valeur de 412 500 \$ faisant partie de l'acquisition de Gold Triangle Technologies Ltd. (voir note 3).

Le 26 juillet 2001, la Société a émis 570 000 actions ordinaires d'une valeur de 997 500 \$ faisant partie de l'acquisition de Harvest Online Inc. (voir note 3).

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

9. Avoir des actionnaires (suite)

Le 31 juillet 2001, la Société a émis 1 300 000 actions ordinaires d'une valeur de 2 275 000 \$ faisant partie de l'acquisition d'une participation dans Village2online.com Inc. (voir note 5).

Au cours de l'exercice, en vertu de l'exercice d'options d'achat d'actions, la Société a émis 20 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 4 000 \$.

Rémunération à base d'actions

En vertu de la rémunération à base d'actions de 1997, la Société peut octroyer aux dirigeants, aux cadres, aux employés et autre personnel clé de l'entreprise ou de ses filiales, des options d'achat d'actions ordinaires dans le capital-actions de l'entreprise. Les dirigeants de Honeybee sont autorisés à pourvoir pour la concession et l'exercice d'options selon des conditions qu'ils auront déterminées. L'exercice d'option sur selon ces conditions ne pourra être fait après l'expiration de 5 ans à partir de la date d'émission. Le nombre d'actions ordinaires réservé pour les options sous ce plan sera égal à 15 % des actions ordinaires émis et en circulation de l'entreprise sur une base non-dilué et cette réserve augmentera ou diminuera lorsque le montant d'actions ordinaires émis et en circulations changera. Le montant global d'actions ordinaires réservés pour l'émission à un individu ne dépassera pas 5 % des actions ordinaires émis et en circulations de l'entreprise.

Le tableau résume les activités dans la rémunération à base d'actions pour les exercices terminés les 31 août 2002 et 2001 :

	2002		2001	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée \$	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée \$
En circulation au début de l'exercice	1 136 667	1,03	836 667	0,83
Octroyées	989 333	0,50	380 000	1,40
Levées	(200 000)	0,12	(20 000)	0,20
Échues	-	-	(60 000)	0,93
En circulation à la fin de l'exercice	1 926 000	0,85	1 136 667	1,03
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	1 010 002	0,97	833 334	0,89

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

9. Avoir des actionnaires (suite)

Options en circulation et pouvant être levée au 31 août 2002 :

Options présentement en circulation				Options pouvant être levés	
Fourchette de prix de levée	Nombre en circulation et pouvant être levée	Durée de vie contractuel moyenne pondérée (années)	Prix de levée moyenne pondérée	Nombre en circulation	Prix de levée moyenne pondérée
\$	\$		\$		\$
0,20	46 667	1.2	0,20	46 667	0,20
0,50	989 333	4.3	0,50	329 778	0,50
1,00-1,50	890 000	2.6	1,28	633 557	1,27
	1 926 000	3.4	0,85	1 010 002	0,97

10. Opérations entre apparentées

Transactions entre les sociétés apparentées :

	2002	2001
	\$	\$
Revenu provenant du réseau et services connexes	422 913	523 876
Revenu provenant des logiciels et services connexes	2 578	2 874
Frais de réseau et services connexes	420 910	131 404
Frais de logiciels et services connexes	-	11 777
Frais généraux de vente et d'administration	27 606	7 920
Frais de développement	-	37 696

Les honoraires de conseillers, d'un montant de 99 416 \$ (17 288 \$ en 2001) ont été payés à certains actionnaires de la Société.

Ces transactions ont été effectuées dans le cours normal des affaires et sont comptabilisées à la valeur d'échange établis à titre de contrepartie convenue entre les apparentés.

11. Bénéfice par action

Le bénéfice par action a été calculé en utilisant la moyenne pondérée d'actions en circulation. 14 498 881 (12 850 662 en 2001).

L'option d'acheter 890 000 actions ordinaires à un prix de levée de 1,00 \$ à 1,50 \$ par action était en circulation à la fin de l'exercice 2002 mais non pas comptabilisé dans les bénéfices dilutifs par action parce que le prix de levée était plus élevé que le prix moyen du marché. Les options viennent à terme en 2005.

Bénéfice dilué par action

Le bénéfice dilué par action démontre l'effet sur le bénéfice par action qui résulterait si tous les options en circulation qui ont un effet dilutif avaient été levés pour des actions ordinaires au début de l'exercice.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

11. Bénéfice par actions (suite)

	2002	2001
	\$	\$
Numérateur		
Bénéfice net	277 683	280 645
Dénominateur		
Dénominateur pour bénéfice de base par actions	14 498 881	12 850 662
Nombre d'actions - moyenne pondérée		
Effet de dilution d'option d'achat d'action	840 000	764 556
Dénominateur pour bénéfices dilutifs par action moyenne pondérée d'action rajusté et conversion hypothétique	15 338 881	13 615 218
Bénéfice par action	0,02	0,02
Bénéfice dilutif par action	0,02	0,02

12. Instruments financiers

Risque à l'égard des devises

La Société exerce ses activités au niveau international et elle est exposée aux risques de marché provenant principalement des variations des taux de change du dollar américain. La Société ne détient actuellement, pas d'instruments financiers qui pourraient atténuer ce risque.

Concentration du risque de crédit

Les instruments financiers qui subordonnent la Société à la concentration du risque de crédit se composent principalement des débiteurs provenant d'un nombre limité de clients.

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers, incluant les espèces et quasi-espèces, les placements à court terme, les débiteurs et créditeurs et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

13. Accord sur les redevances

À la suite d'un contrat d'achat d'actifs avec Honeybee Software Inc., la Société est obligée de payer 50 \$ pour chaque vente de logiciels et 5 % du revenu provenant de services connexes à Wannabee Software Inc. (auparavant Honeybee Software Inc.) jusqu'en 2003.

La charge de redevance au cours de l'exercice est Nul (11 777 \$ en 2001).

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

Notes complémentaires

des exercices terminés les 31 août 2002 et 2001

14. Information supplémentaire concernant les flux de trésorerie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	\$	\$
Activités de financement et investissement sans incidence sur la trésorerie		
Augmentation en investissement suite à la conversion de débiteurs	367 831	-
Émission d'actions à l'acquisition d'entreprises (note 3)	-	1 410 000
Émission d'actions à l'acquisition d'investissement (note 5)	-	2 275 000

15. Clients notables

En 2002, deux clients comptaient pour plus de 10 % des revenus et globalement comptaient pour environ 75.5 % des revenus par rapport à 51.7 % en 2001.

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes avec la présentation adoptée au cours de l'exercice.

17. Évènements ultérieur

Le 20 septembre 2002, Honeybee a annoncé une lettre d'entente visant l'acquisition de toutes les actions émises et en circulation d'Upland Distribution Inc. («Distribution») pour une contrepartie de 425 000 \$ dont un montant de 50 000 \$ est payable en espèces et par l'émission de 500 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,65 \$ par action. La conclusion de cette transaction est sujet à l'approbation réglementaire.

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Le • décembre 2004

Le présent prospectus constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus ainsi que l'exigent la partie 9 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Pour les besoins de la province de Québec, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

HONEYBEE TECHNOLOGY INC.

(signé) « Jeffrey A. Klein »

Jeffrey A. Klein

Président et chef des services de l'information

(signé) « Lino P. Matteo »

Lino P. Matteo

Chef de la direction

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Mark Jourdenais »

Mark Jourdenais

Administrateur

(signé) « Ovidiu Schiopu »

Ovidiu Schiopu

Administrateur

ATTESTATION DU PROMOTEUR

Le présent prospectus constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus ainsi que l'exigent la partie 9 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta) et la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Pour les besoins de la province de Québec, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Par : (signé) « Jeffrey A. Klein »

Jeffrey A. Klein

ATTESTATION DU PLACEUR POUR COMPTE

Le • décembre 2004

À notre connaissance, le présent prospectus constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts par le présent prospectus ainsi que l'exigent la partie 9 de la loi intitulée *Securities Act* (Alberta), la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et leurs règlements d'application respectifs. Pour les besoins de la province de Québec, à notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

VALEURS MOBILIÈRES INVESTPRO INC.

Par : (signé) Robert Laflamme

Robert Laflamme, président du conseil